



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



**BURKINA  
FASO**

Présentation des émetteurs souverains de  
**l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)**

Septembre 2020

Revue qualité par **Deloitte.**



# SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)



**Ensemble, construisons l'UMOA de demain**

# Sommaire

<b>ACRONYMES</b> .....	<b>5</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	<b>8</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS</b> .....	<b>9</b>
<b>1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS</b> .....	<b>10</b>
1.1 Système politique .....	10
1.2 Organisation administrative .....	12
1.3 Situation géographique .....	12
1.4 Population .....	13
1.5 Education .....	14
1.6 Santé .....	16
1.7 Emploi .....	19
1.8 Rappel des principaux agrégats .....	21
<b>2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>24</b>
2.1 Evaluation du produit intérieur brut .....	24
2.2 Détail du produit intérieur brut .....	26
<b>3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL</b> .....	<b>30</b>
3.1 Réalisations et achèvement récents .....	30
3.2 Réalisations à venir .....	32
<b>4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS</b> .....	<b>33</b>
4.1 Éléments structurels .....	33
4.2 Système bancaire et marché financier .....	37
4.3 Taux d'inflation .....	43
4.4 Taux de change .....	43
4.5 Réserves étrangères .....	44
<b>5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b> .....	<b>45</b>
5.1 Balance des paiements .....	45
5.2 Commerce régional.....	46
5.3 Commerce international.....	52
5.4 Investissements directs étrangers.....	57
5.5 Intégration régionale.....	58
<b>6 QUALITÉ DE SIGNATURE</b> .....	<b>60</b>
6.1 Climat des affaires .....	60
6.2 Gouvernance financière.....	62
6.3 Notations financières .....	62
<b>7 FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>64</b>
7.1 Budget.....	64
7.2 Politique Fiscale.....	69
7.3 Projet de loi de finance 2019 .....	70
<b>8 FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>72</b>
8.1 Risques politiques et sécuritaires .....	72
8.2 Risques sociaux .....	72
8.3 Risques macroéconomiques .....	73
8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées.....	73
8.5 Risques sanitaires .....	74
8.6 Risques environnementaux .....	74
<b>9 SITUATION DE LA DETTE</b> .....	<b>75</b>
9.1 Description générale de la dette publique .....	75
9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette .....	77
9.3 Dette extérieure .....	80
9.4 Dette intérieure .....	84
9.5 Viabilité et soutenabilité .....	88
<b>10 ANNEXES</b> .....	<b>89</b>
<b>11 LEXIQUE</b> .....	<b>91</b>



## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Célestin Santéré SANON, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Burkina, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Burkina, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Burkina ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

**Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique**

**Célestin Santéré SANON**  
Chevalier de l'Ordre National



## ACRONYMES

<b>AGOA</b>	: Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>ANPE</b>	: Agence Nationale pour l'Emploi
<b>AQMI</b>	: Al Qaida au Maghreb Islamique
<b>AVD</b>	: Analyse de la Viabilité de la Dette publique
<b>BADEA</b>	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BEI</b>	: Banque Européenne d'investissement
<b>BID</b>	: Banque Islamique du Développement
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BOABF</b>	: Bank of Africa Burkina Faso
<b>BOAD</b>	: Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BRVM</b>	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BT</b>	: Bon du Trésor
<b>BTP</b>	: Bâtiment et Travaux Publics
<b>CBI</b>	: Coris Bank International
<b>CHR</b>	: Centres Hospitaliers Régionaux
<b>CHU</b>	: Centres Hospitaliers Universitaires
<b>CIA</b>	: Agence Centrale de Renseignement
<b>CM</b>	: Centres Médicaux
<b>CMA</b>	: Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
<b>CNDP</b>	: Comité National de la Dette Publique
<b>CNLS-IST</b>	: Conseil National de lutte contre le sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
<b>CNY</b>	: Yuan Chinois
<b>CPIA</b>	: Note de l'Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales
<b>CSPS</b>	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
<b>CVD-PFR</b>	: Cadre de Viabilité de la Dette pour les Pays à Faible Revenu
<b>DTS</b>	: Droits de Tirage Spéciaux
<b>EAD</b>	: Dirham des Emirats Arabes Unis
<b>EFTP</b>	: Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle
<b>ERI-ESI</b>	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
<b>EUR</b>	: Euro
<b>FAARF</b>	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
<b>FAD</b>	: Fond Africain de Développement
<b>FAFPA</b>	: Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
<b>FAIJ</b>	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
<b>FAPE</b>	: Fonds d'appui à la Promotion de l'Emploi
<b>FASI</b>	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FCPB</b>	: Faitières des Caisses Populaires du Burkina
<b>FDN</b>	: Fonds Nordique de Développement

## ACRONYMES

<b>FEC</b>	: Facilité Elargie de Crédit
<b>FIDA</b>	: Fond International de Développement Agricole
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire Internationale
<b>FRDC</b>	: Fonds de la CEDEAO
<b>GATT</b>	: Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce
<b>GBP</b>	: Livre sterling de la Grande Bretagne
<b>IC</b>	: Indice Composite
<b>IDA</b>	: Association pour le Développement International
<b>IDE</b>	: Investissement Direct Etranger
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IRSS</b>	: Institut de Recherche en Sciences de la Santé
<b>IST</b>	: Infections Sexuellement Transmissibles
<b>KWD</b>	: Dinar koweïtien
<b>LAL</b>	: Lutte Anti-Larvaire
<b>LOLF</b>	: Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>MILDA</b>	: Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>OAT</b>	: Obligations Assimilables du Trésor
<b>OFID</b>	: Fonds OPEP pour le Développement International
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OMC</b>	: Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONATEL</b>	: Office National des Télécommunications du Burkina Faso
<b>ONEF</b>	: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
<b>PACD-PME/PMI</b>	: Projet d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries
<b>PAPS/EFTP</b>	: Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
<b>PCA</b>	: Paquet Complémentaire d'Activités
<b>PCSC</b>	: Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité
<b>PEJDC</b>	: Projet Emplois Jeune et Développement de Compétences
<b>PEJEN</b>	: Programme Emplois Jeunes pour l'Education Nationale
<b>PIAF-BF</b>	: Programme Intégré d'Autonomisation de la Femme au Burkina Faso
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PID</b>	: Pulvérisation Intra Domiciliaire
<b>PIPHE-SA</b>	: Projet de Création et de mise en place de l'Incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire

## ACRONYMES

<b>PMA</b>	: Paquet Minimum d'Activités
<b>PMA</b>	: Pays Les Moins Avancés
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNE/FTP</b>	: Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
<b>PNADES</b>	: Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNE</b>	: Politiques Nationales d'Emploi
<b>PNJ</b>	: Politiques Nationales de Jeunesse
<b>PNLP</b>	: Programme National de lutte contre le paludisme
<b>PPP</b>	: Partenariats Public-Privé
<b>PSCE/JF</b>	: Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
<b>PSR</b>	: Plan Stratégique de Réformes des forces armées nationales
<b>RAV</b>	: Responsables Administratifs Villageois
<b>S&amp;P</b>	: Standard & Poor
<b>SAR</b>	: Riyal de l'Arabie Saoudite
<b>SDMT</b>	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
<b>SFD</b>	: Systèmes Financiers Décentralisés
<b>SONABHY</b>	: Société National Burkinabé d'Hydrocarbures
<b>SYDONIA</b>	: Système Douanier Automatisé
<b>SYLVIE</b>	: Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation
<b>TPA</b>	: Taxe Patronale d'Apprentissage
<b>TPI</b>	: Traitement Préventif Intermittent
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UCC</b>	: United Community Coin
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire Ouest Africain
<b>US</b>	: Etats Unis
<b>USA</b>	: Etats Unis d'Amérique
<b>USD</b>	: Dollar des Etats Unis
<b>VA</b>	: Valeur Actuelle
<b>VIH-SIDA</b>	: Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immunodéficience Acquis

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'ouest et s'étend sur une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. C'est un pays continental sans débouché maritime. Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger et au sud par le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La côte la plus proche est à environ 500 km. Le Burkina Faso utilise les ports des pays voisins que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana pour ses besoins d'importations et exportations.

La population du Burkina Faso a été estimée à 20 870 060 d'habitants en 2019 selon les projections de l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Le classement 2019 du niveau de développement humain place le Burkina Faso au 182<sup>ème</sup> rang mondial sur 189 pays avec un IDH faible estimé à 0,434. Au niveau africain, le Burkina Faso est classé 46<sup>ème</sup> sur 53 pays. Entre 2015 et 2019, le produit intérieur brut du Burkina Faso est passé de 6 162,5 à 8 487,8 milliards de francs CFA, soit environ 2 788,2 milliards de francs CFA de richesses de plus créées sur la période. Cette dynamique économique devrait se poursuivre jusqu'en 2020 où le PIB atteindrait 9 213,1 milliards de francs CFA.

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2015 et 2019. En effet, après une décélération de son rythme de croissance en 2015 (3,9 % après 4,3 % en 2014), le taux de croissance du PIB réel a affiché un niveau soutenu en passant de 5,9 % en 2016 à 6,3 % en 2017 et à 6,8 % en 2018. En 2019, le taux de croissance du PIB s'est établi à 5,7 %.

Cependant pour l'année 2020, le taux de croissance économique du Burkina Faso devrait connaître une forte baisse du fait de la pandémie du COVID19. Selon le ministère en charge de l'économie (Avril 2020), l'impact du COVID 19 sur l'activité économique se traduirait par une contreperformance de la croissance économique qui ressortirait à 2,0 % contre 6,3 % en scénario tendanciel, soit un écart d'environ 4,3 points. Cette contreperformance de l'activité économique en 2020 serait imputable au ralentissement des secteurs primaire (1,9 % contre 5,1 %), secondaire (1,7 % contre 6,7 %) et tertiaire (2,4 % contre 6,2 %). Le PIB nominal se situerait ainsi à 8 836,2 milliards de FCFA en 2020 contre 9 115 milliards de FCFA en scénario tendanciel à la même période.

Le rapport Doing business 2020 classe le Burkina Faso 151<sup>ème</sup> sur 190 pays avec un score de 51,4. Le pays occupait le même rang dans le classement Doing business 2019. Ce résultat est une contreperformance pour le pays par rapport aux années 2018 et 2017 où il était classé respectivement 148<sup>ème</sup> et 146<sup>ème</sup> mondial. En trois années consécutives, c'est au total 5 places qui ont été perdues.

L'agence de notation Standard & Poor (S&P) procède régulièrement depuis 2004 à une notation financière du Burkina Faso. En 2019, la note du Burkina Faso était B pour les émissions souveraines de long terme et court terme en devises étrangères, avec une perspective stable. Cette note implique que le pays maintiendra ses performances macroéconomiques pendant encore une année, et ce, malgré l'insécurité qui sévit. Standard & Poor's souligne que la note du pays reste inchangée malgré l'avènement de la pandémie à corona virus. Selon l'analyse de l'institution, le Burkina Faso devrait retrouver le chemin de la croissance dès 2021. Son ancrage à l'UEMOA, sa diversification et sa production d'or devraient compenser le risque sécuritaire.

Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2009. Il est passé de 27,5 % à 42,9 % du PIB sur la période 2009 et 2018. Selon les projections issues de la dernière analyse de viabilité, réalisée courant août 2019, le niveau d'endettement devrait se situer autour de 44,3 % en 2019. Bien que le taux d'endettement du pays soit en augmentation, il demeure en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB. Sur la période 2020-2023, en prenant en compte de l'impact du COVID-19, ce ratio connaîtrait une légère hausse passant à 48,5 % avant de baisser à 46,1 %.





# Burkina Faso



Superficie

274 200 km<sup>2</sup>



Population

20 870 060 Hbts



Capitale

Ouagadougou



Régime

Présidentiel



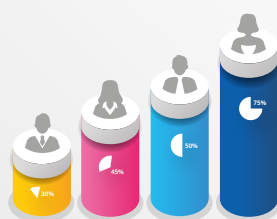
Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



**PIB Nominal en 2019**

**8 487,8**  
milliards FCFA

(source : BCEAO et services nationaux)

- ▶ Une économie basée sur l'**agriculture**, l'**industrie extractive** et le **commerce**
- ▶ **45,2%** de la population a moins de 15 ans
- ▶ Taux de croissance réelle du PIB en 2019 : **5,7%**
- ▶ Déficit budgétaire en 2019 : **3,0 %** du PIB
- ▶ Taux d'endettement en 2019 : **47,0 %** du PIB

## 1.1 Système politique

Le Burkina Faso, littéralement « pays des hommes intègres », est une république démocratique et laïque située en Afrique de l'ouest avec le français comme langue officielle. Le pays a accédé à l'indépendance le 05 Août 1960<sup>1</sup> sous le nom de Haute Volta avant d'être rebaptisé Burkina Faso le 04 Août 1984 sous la révolution sankariste. Après une période de 7 ans de régime d'exception, le Burkina Faso a adopté une constitution le 2 juin 1991, consacrant l'avènement de la quatrième république. Le régime politique du Burkina Faso est type présidentiel multipartite. Le pays prévoit le passage à une cinquième république à travers l'option d'une nouvelle constitution par voie référendaire en 2020. Les principaux changements prévus dans l'avant-projet de constitution sont :

- **La limitation de l'exercice de la présidence du Faso à deux mandats de cinq ans, qu'ils soient successifs ou non.** Une disposition verrouillée par l'article 192, selon lequel « aucun projet ou proposition de révision de la Constitution n'est recevable lorsqu'il remet en cause le nombre et la durée des mandats présidentiels » ;
- **Une meilleure séparation et un rééquilibrage des pouvoirs.** Ainsi, le chef de l'État pourra notamment faire l'objet d'une procédure de destitution de la part de la Cour constitutionnelle. Autre exemple, il ne pourra nommer que quatre des vingt-trois membres du Conseil supérieur de la magistrature ;
- **L'abrogation de la peine de mort ;**
- **L'inscription de certains droits humains essentiels,** comme l'accès à l'eau potable, à la santé ou au logement, dans la Constitution.

### 1.1.1 Pouvoir exécutif

Selon l'article 37 de la constitution en vigueur (4<sup>ème</sup> république), le Président du Faso est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats de Président du Faso consécutivement ou par intermittence. Le Président du Faso est à la fois Chef de l'Etat et Président du conseil des ministres. Le Premier Ministre, le Chef

du Gouvernement, est nommé par le chef de l'Etat. Il est choisi parmi les membres du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Le gouvernement est le détenteur du pouvoir exécutif. A ce titre, il propose des lois et veille à l'application des lois votées.

Selon l'article 43 de la constitution, en cas de vacance de la Présidence du Faso pour quelle que cause que ce soit, ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par le Conseil constitutionnel, saisi par le gouvernement, les fonctions du Président du Faso sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Président pour une nouvelle période de cinq ans. L'élection du nouveau Président a lieu soixante (60) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus après constatation officielle de la vacance ou du caractère définitif de l'empêchement.

Depuis son indépendance, le Burkina Faso a connu les présidents suivants : Maurice Yaméogo de 1960 à 1966 ; Aboubacar Sangoulé Lamizana de 1966 à 1980 ; Saye Zerbo de 1980 à 1982 ; Jean Baptiste Ouedraogo de 1982 à 1983 ; Thomas Sankara de 1983 à 1987 ; Blaise Compaoré de 1987 à 2014 ; Yacouba Isaac Zida du 1er au 21 Novembre 2014 ; Michel Kafando du 21 novembre 2014 au 29 décembre 2015 ; Roch Marc Christian Kaboré depuis le 29 Novembre 2015.

### 1.1.2 Pouvoir législatif

Le parlement burkinabè comprend une chambre unique dénommée « Assemblée nationale ». Les membres de l'Assemblée nationale sont au nombre de 127 députés pour la législature en cours provenant de 15 partis politiques (Tableau 1).

<sup>1</sup> Si le pays accédé à l'indépendance le 05 août, la fête de l'indépendance est célébrée le 11 décembre qui correspond à la proclamation de la république (11 décembre 1958).

Tableau 1 : Répartition des députés de la législature 2016-2020 par parti politique

Parti politique	Nombre de députés
Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP)	55
Union pour le Progrès et le Changement (UPC)	33
Mouvement pour la Démocratie en Afrique (MDA)	1
Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD)	3
L'Organisation pour la Démocratie et le Travail (ODT)	1
Parti de la Renaissance Nationale (PAREN)	2
Le Faso Autrement	1
Parti pour la Démocratie et le Socialisme/Parti des Bâisseurs (PDS/METBA)	1
Rassemblement pour la Démocratie et le Socialisme (RDS)	1
L'Union pour un Burkina Nouveau (UBN)	1
L'Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS)	5
Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP)	18
L'Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA)	3
Nouvelle Alliance du Faso (NAFA)	2

Source : Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale compte six (06) groupes parlementaires que sont :

- Le « Groupe parlementaire MPP » composé de députés élus sous la bannière du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) ;
- Le « Groupe parlementaire UPC », composé de députés venant de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) ;
- Le « Groupe parlementaire Burkindlim » composé de sept partis politiques que sont le Mouvement pour la Démocratie en Afrique (MDA), le Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD), l'Organisation pour la Démocratie et le Travail (ODT), le Parti de la Renaissance Nationale (PAREN), le Parti pour la Démocratie et le Socialisme/Parti des Bâisseurs (PDS/METBA), le Rassemblement pour la Démocratie et le Socialisme (RDS), l'Union pour un Burkina Nouveau (UBN) et l'Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS) ;
- Le « Groupe parlementaire CDP » composé des élus du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) ;
- Le « Groupe parlementaire Paix liberté et réconciliation nationale » composé des députés de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA), de la Nouvelle Alliance du Faso (NAFA), du CDP et de l'UPC
- Le « groupe parlementaire Renouveau pour la Démocratie » composé des députés de l'UPC.

Selon l'article 80 de la Constitution, les députés sont élus au suffrage universel direct, égal et secret<sup>2</sup>. Ils exercent le pouvoir législatif. L'Assemblée nationale vote les lois qui régissent l'organisation politique, économique, sociale et culturelle du pays. Elle fixe ainsi les règles qui encadrent la société burkinabè. Elle contrôle également l'action gouvernementale. Les propositions et projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres avant leur dépôt au bureau de l'Assemblée nationale. Le projet de loi est initié par le gouvernement alors que la proposition de loi émane soit d'un député ou d'un groupe de députés, soit d'une pétition constituée par au moins 15 000 signataires. Les projets et/ou propositions de loi sont par la suite transmis par la présidence de l'Assemblée nationale au Secrétariat général (direction générale des services législatifs) pour leur enregistrement et l'élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour à soumettre à la Conférence des présidents de commissions. Le rapport est ensuite discuté en séance plénière avant d'être adopté par vote par les députés.

### 1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est confié aux juges ; il est exercé sur tout le territoire du Burkina Faso par les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif déterminées par la loi. Les juridictions de

<sup>2</sup> Le corps électoral désigne directement son représentant. Le vote s'effectue selon le principe une personne = une voix et le secret du vote implique matériellement le bulletin anonyme.

l'ordre judiciaire au Burkina Faso sont :

- La Cour de cassation ;
- Les Cours d'appel ;
- Les tribunaux de grande instance ;
- Les tribunaux d'instance ;
- Les tribunaux départementaux ;
- Les tribunaux d'arrondissements ;
- Les tribunaux du travail ;
- Les juges des enfants ;
- Les tribunaux pour enfants ;
- Les tribunaux du travail ;
- Le tribunal militaire ;
- Les tribunaux du commerce.

Les juridictions de l'ordre administratif sont :

- Le conseil d'Etat ;
- La Cour d'appel administrative ;

## 1.2 Organisation administrative

---

Le Burkina Faso est organisé en circonscriptions administratives que sont :

- La région ;
- La province ;
- Le département.

Il y a au total 13 régions dirigées chacune par un gouverneur de région. Chaque région est constituée par un ensemble de provinces dirigées par des hauts commissaires. Les provinces, au nombre de 45, sont subdivisées en départements ayant chacun à leur « tête » un préfet. Le département est formé par un ensemble de villages dirigés par les chefs de

- Le tribunal administratif.

La Cour d'appel administrative a été récemment créée par une loi mais n'est pas encore opérationnelle. A côté de ces juridictions, il existe des juridictions particulières que sont le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes. La Cour de cassation est la juridiction supérieure de l'ordre judiciaire. Le Conseil d'Etat est la juridiction supérieure de l'ordre administratif. La Cour des comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Le tribunal des conflits est la juridiction de règlement des conflits de compétence entre les juridictions.

villages assistés aujourd'hui par les responsables administratifs villageois (RAV) qui sont les répondants de l'administration dans les villages.

Dans le cadre de la décentralisation, le Burkina Faso a créé des collectivités locales que sont les régions et les communes. Il existe trois statuts communaux : la commune rurale, la commune urbaine, la commune à statut particulier. On dénombre 302 communes rurales, 47 communes urbaines et 02 communes à statut particulier dont Ouagadougou la capitale politique et Bobo-Dioulasso la capitale économique.

## 1.3 Situation géographique

---

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'ouest et s'étend sur une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. C'est un pays continental sans débouché maritime. Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger et au sud par le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La côte la plus proche est à environ 500 km. Le Burkina Faso utilise les ports des pays voisins que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana pour ses besoins d'importations et exportations. Il existe une voie ferrée qui relie la ville de Ouagadougou à celle d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en passant par Bobo - Dioulasso.

Le pays a un réseau hydrographique assez important. La majorité des cours d'eau est située au sud du pays. Le Burkina Faso est situé sur trois (03) bassins internationaux : les bassins du Niger, de la Comoé et de la Volta.

Deux grands types de paysages existent au Burkina Faso :

- La plus grande partie du pays est couverte par une pénéplaine. Elle forme un relief très légèrement vallonné avec par endroit quelques collines isolées, ultimes vestiges d'un massif du précambrien. C'est un paysage assez monotone, avec un sol le plus souvent coloré en ocre par la latérite. Il a un relief plat qui ne retient pas de grande quantité d'eau d'où l'insuffisance hydrique dans certaines régions ;

- La partie sud-ouest du pays forme un massif gréseux. Le point culminant du pays s'y trouve : le Tenakourou (749 m). Le massif est limité par des falaises très escarpées atteignant 150 m de haut.

L'altitude moyenne est de 400 m et le différentiel entre les deux points extrêmes ne dépasse pas 600 m. Le Burkina Faso possède un climat tropical de type soudano-sahélien (caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au nord à plus de 1 000 mm au sud-ouest) avec deux saisons très contrastées : la saison des pluies avec des précipitations comprises entre 300 mm et 1 200 mm et la saison sèche durant laquelle souffle l'harmattan, un vent chaud et sec, originaire du Sahara.

On peut donc distinguer trois grandes zones climatiques :

- La zone sahélienne au nord du pays : moins de 600 mm de pluviométrie par an et amplitudes thermiques élevées (15 à 45 °C) ;
- La zone soudano-sahélienne entre 11° 3' et 13° 5' de latitude Nord. C'est une zone intermédiaire pour les températures et les précipitations ;

- La zone soudano-guinéenne au sud du pays : plus de 900 mm de pluie par an et des températures moyennes relativement basses.

On distingue deux saisons inégales : une saison d'hivernage très courte de 3 à 4 mois (juin à septembre) et une saison sèche de 8 à 9 mois (octobre à juin). La température varie de 16 à 45 °C. L'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3 000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm.

Dans la zone climatique sahélienne, la plus sèche, la végétation appartient au type de steppe arbustive à épineux et à graminées annuelles. La zone soudano-sahélienne abrite une flore dite de brousse tigrée. Le sud de cette région est caractérisé par la savane, composée d'arbres et d'arbustes. La zone soudano-guinéenne dispose d'une végétation plus variée grâce aux précipitations plus abondantes, constituée de savanes, des galeries forestières et des forêts tropicales sèches.

## 1.4 Population

---

### 1.4.1. Tendances démographiques

La population du Burkina Faso a été estimée à 20 870 060 d'habitants en 2019 (Tableau 2) selon les projections de l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) sur la base du recensement général de la population de 2006. Les hommes représentaient 48,3 % de la population et les femmes 51,7 %. Le taux de croissance annuel moyen de la population a été de 3,2% de 2009 à 2019. Entre 2018 et 2019, la population burkinabè a augmenté de 3,1 %. Le Burkina Faso a une population très jeune, la tranche 0-14 ans représente 46,5 % de la population

totale. Les Nations Unies estiment à environ 3 % le taux de croissance démographique moyen du Burkina Faso sur la période 2018-2023. Selon les données de la Banque mondiale, la proportion de la population urbaine du Burkina Faso a connu une augmentation de 6,36 % en sur la période 2007-2018, passant de 23 % à 29,36 %. Selon les estimations de la CIA, en 2010 le Burkina Faso comptait 61,5 % de musulmans, 23,3 % de catholiques, 6,5 % de protestants et environ 8,7% d'animistes.

Tableau 2 : Statistique sur la population du Burkina

Libellé	Indicateur
Population en 2019	20 870 060 habitants
Homme	48,3%
Femme	51,7%
Taux de croissance moyen annuel de la population de 2009-2019	3,2%
Taux de croissance de population en 2019	3,1%
Projection de taux de croissance moyen annuel de la population de 2018-2023	3%
Population par tranche d'âge en 2019	
0-14	46,5%
15-64	50,7%
65 et plus	2,8%
Ratio entre la population urbaine et rurale 2009-2019	
2009	33,0%
2010	34,5%
2011	36,1%
2012	37,6%
2013	39,2%
2014	40,9%
2015	42,6%
2016	44,3%
2017	46,0%
2018	41,55%
2019	
Religion	
Musulman	61,5%
Catholique	23,3%
Protestant	6,5%
Animiste	8,7%

Source : INSD

## 1.5 Education

### 1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif burkinabé est organisé en deux sous-systèmes avec peu de passerelles entre eux. Il s'agit du système formel et du système non formel. L'enseignement formel comprend : l'enseignement de base, l'enseignement post-primaire et secondaire et l'enseignement supérieur. L'enseignement de base comprend l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. L'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans au moins. Elle comprend un seul cycle ayant une durée de trois (3) ans. L'enseignement primaire accueille les enfants âgés de 6 ans au moins et la durée normale de la scolarité

est de 6 ans. L'enseignement primaire a un cycle unique constitué de trois cours d'une durée de deux ans chacun : le cours préparatoire (CP1, CP2), le cours élémentaire (CE1, CE2) et le cours moyen (CM1, CM2).

L'enseignement post-primaire et secondaire comprend l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement général est organisé en deux (02) cycles : le premier cycle d'une durée de 4 ans et sanctionné à la fin par le diplôme du Brevet d'études du premier cycle et le second cycle qui dure trois (3) ans et couronné par le baccalauréat (BAC).

L'enseignement technique et professionnel comporte trois (03) cycles que sont le cycle court qui dure trois à quatre ans après le CEP suivant les filières de formation et est sanctionné en fin de cycle par le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) ; le cycle moyen qui lui dure deux ans après le BEPC et débouche sur le Brevet d'études Professionnelles (BEP) et le cycle long qui dure trois ans après le BEPC et conduit au Baccalauréat.

L'enseignement supérieur est le dernier maillon au niveau du système éducatif formel. Il est dispensé par les universités, les grandes écoles et les instituts publics et privés. L'enseignement supérieur comprend trois cycles (03) selon les filières d'enseignement et de formation sanctionné chacun par un diplôme, un grade ou un certificat.

### **1.5.2 Plan de développement en faveur de l'éducation**

Le système éducatif burkinabè a un caractère généraliste, peu professionnalisant et ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi. En dépit des différentes réformes entreprises, l'éducation de base est en perte de qualité. L'enseignement et la formation technique et professionnelle (ETFP) restent qualitativement et quantitativement faibles et désorganisés, avec des disparités régionales et de genre accentué. Les défis majeurs du système éducatif sont les suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'éducation de base ;
- L'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'ETFP ainsi que la réduction des disparités ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- La réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie ;
- Le renforcement de la capacité humaine et matérielle ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pour faire face à ces défis, le programme national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 vise en matière d'éducation à accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie. Le plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) s'inscrit également dans cette dynamique.

### **1.5.3 Statistique par cycle**

Selon l'INSD, le taux brut de scolarisation à l'école primaire est passé de 83 % en 2013 (dont 82,8 % pour les garçons et 83,2 % pour les filles) à 90,7 % en 2018 (90,6 % pour les garçons et 90,9 % pour les filles). Le nombre d'élèves par enseignant était d'environ 49 en 2019 contre 51,3 en 2013. Le nombre d'élèves par classe est passé de 51,4 en 2013 à 48 en 2019. Le nombre d'écoles primaires publiques et privées au Burkina Faso en 2018 était estimé à 15 345 avec au total 67 238 classes. Le taux d'achèvement au primaire était de 61,7 % pour l'année scolaire 2018/2019 (dont 57,4 % pour les garçons et 66,3 % pour les filles).

Le taux de scolarisation brute au post-primaire et au secondaire est passé de 29,5 % en 2013 (dont 31,9 % pour les garçons et 27 % pour les filles) à 38,4 % en 2018 (dont 38,3 % pour les garçons et 38,6 % pour les filles). Le nombre d'élèves par enseignant était de 67,7 en 2013 dans l'enseignement post-primaire et secondaire général contre 59,2 en 2018. Au niveau l'enseignement technique, ce ratio est passé de 11,1 à 5,2 sur la même période. Ces améliorations résultent du vaste programme de recrutement des enseignants lancé par l'Etat depuis quelques années. Le nombre d'élèves par classe dans l'enseignement post-primaire et secondaire général est passé de 71 en 2013 à 57 en 2018.

Au niveau de l'enseignement technique, ce ratio est passé de 31 à 29 sur la même période. Le nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général au Burkina Faso était estimé à 3 660 avec 21 992 classes. Dans l'enseignement technique, ce chiffre était de 990 en 2018.

Le taux de transition du secondaire au supérieur était estimé à 91,8 % en 2018 avec 85,1 % pour les filles et 96,2 % pour les garçons. Le nombre d'étudiants était estimé à 117 725 (dont 36,1 % de filles) en 2018 pour 6 797 enseignants, soit 1 enseignant pour 17 étudiants. En 2018, le Burkina Faso comptait 157 établissements d'enseignement supérieur, dont 111 établissements privés.

Les dépenses du gouvernement en matière d'éducation sont passées de 175 milliards FCFA à 582,1 milliards FCFA de 2010 à 2019. Ces montants représentaient 3,9 % et 6,8 % du PIB respectivement en 2010 et 2019.

**1.6.1 Architecture du système de santé**

Au Burkina Faso, le système de santé se présente sous la forme d'une pyramide organisée en trois niveaux qui assurent des soins de santé primaire, secondaire et tertiaire :

- Le premier niveau de la pyramide est constitué par les districts sanitaires et comprend deux échelons. Le premier échelon de soins est le Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et le deuxième échelon de soins du district sanitaire est le Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA). Les CSPS sont les structures de base du système de santé au sein desquels est assuré le Paquet Minimum d'Activités (PMA) défini par le Ministère de la santé. Le CMA sert de référence pour les formations sanitaires du district car c'est à ce niveau du système qu'est délivré le Paquet Complémentaire d'Activités (PCA). En 2018, le Burkina Faso comptait 1896 CSPS, 45 CMA et 63 centres médicaux ;
- Le deuxième niveau est représenté par les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR). Ils servent de référence et de recours aux CMA. En 2018, on dénombrait 8 CHR au Burkina Faso ;
- Le troisième niveau est constitué par les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Les CHU représentent le niveau de référence le plus élevé pour les soins spécialisés. Ils sont au nombre de 6 et servent également de cadre de formation des différentes catégories de personnels et de recherche.

En plus de ces infrastructures publiques de santé, le pays comptait 533 formations sanitaires privées et 629 officines et dépôts privés en 2017. La médecine traditionnelle joue également un rôle important dans le système de santé burkinabè. La répartition du personnel de santé dans le secteur public au 31 décembre 2018 révèle que le pays disposait de 732 médecins spécialistes (soit 1 médecin spécialiste pour 27 656 habitants), 955 médecins généralistes (soit 1 médecin généraliste pour 21 198 habitants), 239 pharmaciens (soit 1 pharmacien pour 84 703 habitants) et 11 065 infirmiers (attaché de santé, infirmier diplômé d'Etat et infirmier breveté), soit 1 infirmier pour 1 830 habitants et 3 674 Sages-Femmes/ Maïeuticiens d'Etat (1 Sage-Femme/ Maïeuticien d'Etat pour 5 510 habitants).

**1.6.2 Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations**

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée de 10 ans au Burkina Faso entre 2000 et 2018, en passant de 50 à 60 ans (Tableau 3). La mère et l'enfant constituent les groupes plus vulnérables. Selon l'OMS, entre 2010 et 2018, le taux de mortalité infantile à la naissance a baissé de 66 à 54,7 pour 1000 naissances vivantes et celui de mortalité infantile avant cinq ans a baissé de 116,1 à 76 pour 1000 naissances vivantes. La mortalité maternelle était estimée à 211 pour 100 000 naissances en 2017.

*Tableau 3 : Statistiques générales sur l'état de santé des populations au Burkina Faso*

Libellé	Indicateur		
	2000	2010	2018
<b>Espérance de vie à la naissance (Homme/Femme)</b>	50 (49 /52)	57 (56/58)	60 (60/61)
<b>Mortalité infantile en 2018 (pour 1000 naissances)</b>			
A la naissance	108,53	66	54,7
Avant 5 ans		116,1	76
<b>Mortalité maternelle en 2017 (pour 100 000 naissances)</b>	-	-	211

Source : Banque mondiale, 2020 ; OMS, 2020.



### 1.6.3 Prévalence des maladies

Le profil épidémiologique du pays est marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due aux endémo-épidémies et par l'augmentation progressive des maladies non transmissibles. Les principales maladies d'importance en santé publique sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, le VIH-SIDA, les IST, la tuberculose, la lèpre, etc. En outre le Burkina Faso est régulièrement confronté à des épidémies de méningite. Selon la Banque mondiale, l'incidence du paludisme (pour 1000 habitants à risque) est passée de 589,326 en 2000 à 552,029 en 2010 pour se situer à 398,734 en 2018. Le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) a estimé à 4000 le nombre de décès liés au paludisme en 2016 au Burkina Faso.

En 2018, le paludisme représentait 16,4% des principaux motifs de décès dans les formations sanitaires des districts, soit 3 646 décès. Selon les données de la Banque mondiale, le taux de prévalence du VIH-SIDA (population de 15 à 49 ans) est passé de 2,7 % en 1990 à 0,7 % en 2018. En 2017, 4 300 personnes ont été nouvellement infectées par le VIH et il y a eu 2 900 décès dus au sida, soit une baisse de 46 % depuis 2010. On estime que 65 % des personnes vivant avec le VIH ont accès aux médicaments antirétroviraux. En revanche, seulement 28 % des enfants âgés de 0 à 14 ans ont accès aux antirétroviraux.

Chez les femmes enceintes vivant avec le VIH, 92 % ont accès au traitement pour la prévention de la transmission du virus à leurs enfants. Tous les districts sanitaires sont couverts par des programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Selon les résultats de l'enquête démographique IV (EDS IV) réalisée en 2010, on note que la prévalence de la population générale présente des disparités selon le sexe. En effet, les femmes ont une prévalence de 1,2 % contre 0,8 % chez les hommes, d'où un ratio homme/femme de 1,5.

Le recul de l'incidence du paludisme au Burkina Faso est le fait des stratégies de lutte préconisées par le PNL :

- La prise en charge correcte et précoce des cas de paludisme dans les formations sanitaires et au niveau communautaire ;
- La prévention du paludisme chez la femme enceinte

par le traitement préventif intermittent (TPI) ;

- La lutte anti vectorielle : promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILDA), la pulvérisation intra domiciliaire (PID), la lutte anti-larvaire (LAL) et l'assainissement du milieu ;
- La lutte contre les épidémies de paludisme dans le cadre de la surveillance intégrée des maladies et de la riposte ;
- Les stratégies de soutien : communication pour le changement de comportement, recherche opérationnelle, suivi-évaluation et renforcement institutionnel / partenariat.

Concernant le recul du VIH-SIDA, le Conseil national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST) a été le fer de lance de la stratégie. Le CNLS-IST se réunit une fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

Les premiers cas de la maladie coronavirus 2019 (COVID-19) au Burkina Faso ont été confirmés le 9 mars 2020, faisant du Burkina Faso le quatrième pays atteint en Afrique de l'Ouest après, le Nigeria, le Sénégal, et le Togo. A la date du 12 juin 2020 le bilan de la pandémie fait état de 892 cas confirmés, 790 guéris et 53 décès. Une coordination de la riposte contre la pandémie a été mise en place et les autorités burkinabés ont annoncé l'élaboration d'un plan de préparation et de riposte dès le début de la pandémie.

Les mesures entreprises sont entre autres :

- L'interdiction de tous les événements d'envergure nationale et internationale sur le territoire ;
- La fermeture de tous les établissements d'enseignement à partir du 16 mars 2020 ;
- La suspension de tous les cultes et prières de masse par les autorités religieuses ;
- L'instauration d'un couvre-feu de 19 h à 5 h, sur toute l'étendue du territoire, à compter du 21 mars, ainsi que des mesures de restrictions de la fréquentation des lieux publics tels que les marchés, les restaurants, les débits de boissons, les salles de cinémas, de jeux et de spectacles. Le couvre-feu est passé de 21h à 4h du matin à partir du 20 avril 2020 ;
- La fermeture des frontières aériennes, terrestres et ferroviaires, excepté pour le transport du fret et les vols militaires ;
- La fermeture des grands marchés et yaars dans la ville de Ouagadougou à compter du 26 mars 2020 ;

- La mise en quarantaine de tout stock de chloroquine dans les dépôts pharmaceutiques et la relance de la production de paracétamol et de chloroquine dans l'Unité pharmaceutique (U-PHARMA) au sein de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) à Ouagadougou ;
- La mise en quarantaine de toutes les villes ayant enregistré au moins un cas de COVID-19 ;
- Le lancement de deux essais cliniques contre la COVID-19 ; le premier est dénommé Chloraz, une étude de l'efficacité de l'association Chloroquine-Azythromycine contre dans le traitement du COVID-19. Le deuxième essai clinique concerne un phytomédicament antiretroviral, l'Apivirine, initialement développé contre le VIH par la société pharmaceutique béninoise API-Benin International ;
- 394 milliards de FCFA sont nécessaires pour faire face à la crise dans le pays. Cette somme couvre le plan de riposte contre la COVID-19 qui est de 178 milliards et le reste pour les mesures d'accompagnement des populations et des activités économiques et sociales, sur la période d'avril à juin 2020 ;

- Le port du masque obligatoire sur toute l'étendue du territoire, à compter du 27 avril 2020.

L'allègement progressif des mesures barrières a commencé le 20 avril 2020 avec la réouverture du grand marché d'Ouagadougou, suivi de la levée de la mise en quarantaine des villes à cas confirmés à la date du 5 mai 2020. Le couvre-feu a été levé le 3 juin 2020 et la réouverture des établissements d'enseignement supérieur a été effective le 16 mai 2020. Pour les établissements d'enseignements primaire, post-primaire et secondaire, seules les classes d'examen (les classe de CM2, de 3<sup>ème</sup> et de Terminale) ont été autorisées à rouvrir et la rentrée a été effective pour ces classes le 1<sup>er</sup> juin 2020.

### 1.7.1 Population active

La Banque mondiale estime à 7 468 061 la population potentielle active<sup>3</sup> du Burkina Faso en 2019. Les hommes constituent plus de la moitié des actifs (55,4 %). Le taux de participation des femmes à l'activité économique est de 44,6 %. Entre 2006 et 2014, la proportion des femmes a connu une légère augmentation, passant de 43,2 % à 44,7 %, avant d'amorcer une légère baisse de 2015 à 2019. Entre 2015 et 2019, la population active burkinabè a augmenté de 895 776 personnes, soit 13,6 %. La part de la population active est plus importante en milieu rural. En effet, selon les estimations de l'OIT, 72,7 % des actifs vivaient en milieu rural et 27,3 % en milieu urbain en 2019.

Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2018, les actifs occupés (âgés de 15 ans ou plus) représentaient 76,0 % au niveau national. Les actifs occupés de la tranche d'âge de 35-64 ans représentaient 47,7 %, ceux de la tranche 25 à 34 ans 32,5 % et 16,3 % pour la tranche 15-24 ans. En milieu urbain, les actifs occupés de 35-64 ans occupaient la plus grande proportion (49,2 %). A Ouagadougou, les personnes de 35-64 ans représentaient 49,3 % des actifs occupés en 2018.

### 1.7.2 Taux de chômage

Selon l'OIT, le taux de chômage<sup>4</sup> au Burkina Faso est passé de 6,7 % à 6,1 % entre 2015 et 2019. Le taux de chômage chez les femmes était estimé à 9,2 % en 2019 contre 3,9 % chez les hommes. En 2019, l'OIT estimait le taux de chômage en milieu urbain à 6,9 % contre 6 % en milieu rural. Selon l'ERI-ESI de 2018, le taux de chômage était estimé à 4,7 % au Burkina Faso, dont 4,8% chez les hommes et 4,6 % chez les femmes. La durée moyenne du chômage est de 4,5 ans. Elle est plus élevée chez les personnes non instruites. Selon l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) a baissé entre 2016 et 2018, passant de 20 459 à 16 619. En 2018, l'ERI-ESI estimait à 37,6 % les chômeurs entre 25 et 34 ans et 34,3 % pour la tranche des 35 et 64 ans.

<sup>3</sup> Elle regroupe l'ensemble des individus considérés en âge de travailler.

<sup>4</sup> Le taux de chômage BIT est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de Chômage au sens BIT divisée par la main d'œuvre (Actifs + Chômeurs).

<sup>5</sup> Le sous-emploi lié à la durée du travail, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) Travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine (40h) ; ii) Disponible pour travailler plus et/ou iii) la recherche d'un travail supplémentaire.

<sup>6</sup> Le taux d'emploi est le pourcentage de la population en âge de travailler (15 ans ou plus) avec un emploi.

### 1.7.3 Taux de sous-emploi

Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : (i) elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ; (ii) elles travaillent à temps partiel ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

Selon les estimations de l'OIT (2019), le taux de sous-emploi visible<sup>5</sup> (lié à la durée du travail) est de 16,4 % au Burkina Faso. Ce taux était de 19,2 % en 2018 selon l'ERI-ESI. Ce qui signifie que près d'un actif occupé sur six travaille moins de 40 heures et désire travailler plus. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, ce taux était estimé à 19,2 % en 2019 selon l'OIT. La distribution du taux de sous-emploi selon le milieu montre que le taux de sous-emploi visible en milieu urbain était de 15,1 % contre 16,8 % en milieu rural en 2019.

Le taux de sous-emploi visible est plus élevé chez les femmes. Parmi les femmes qui travaillent, 19,8 % sont en sous-emploi visible contre 13,6 % pour les hommes. Ces taux étaient de 19,2 % en 2018 selon l'ERI-ESI dont 16,9 % et 22 % chez les hommes. Les résultats de l'ERI-ESI montrent également que le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre était de 35,6 % en 2018 au niveau national, dont 29,6 % chez les hommes et 41,9 % chez les femmes.

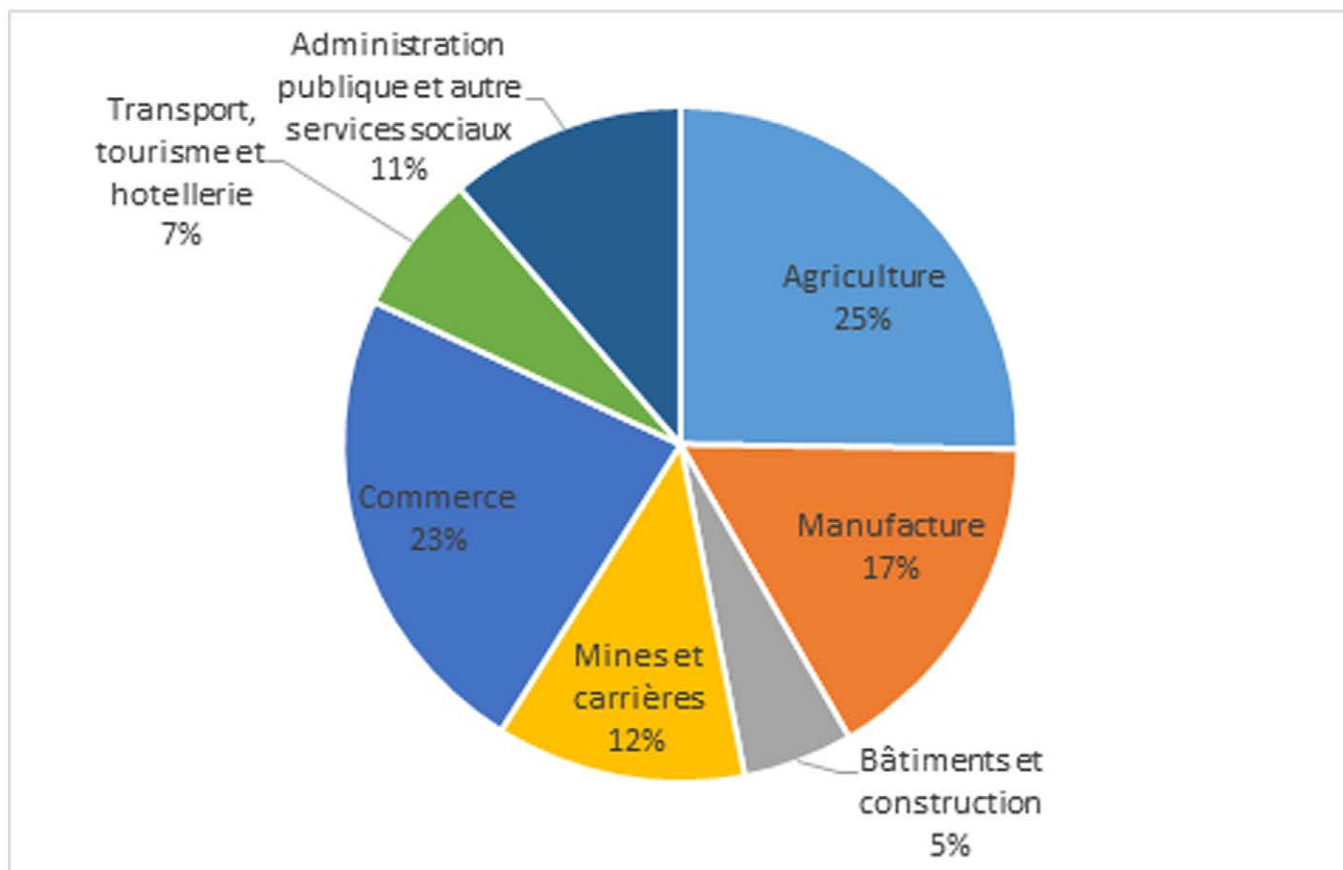
### 1.7.4 Emploi formel et informel

Selon l'ERI-ESI en 2018, le taux d'emploi<sup>6</sup> était estimé à 76 % au niveau national. En considérant les actifs âgés de 15 à 64 ans, le taux d'emploi est de 96,6 % au niveau national selon la même enquête. Le taux d'emploi recouvre aussi des disparités selon le genre. Il est plus élevé chez les femmes (97,1 %) que chez les hommes (96,6%). Selon les estimations de l'OIT, la proportion de l'emploi informel en 2018 était de 95,4 %. La proportion de l'emploi en dehors du secteur formel était estimée à 87,5 % la même année.

En 2019, la proportion de l'emploi dans le secteur de l'agriculture selon l'OIT était de 25,2 % contre 33,7 % dans le secteur industriel et 41,1 % dans le secteur tertiaire. De façon spécifique, la figure 1 montre qu'en 2019 le secteur agricole occupait 25 % des emplois, suivi par le commerce (23 %), la manufac-

ture (17 %), les mines et carrières (12 %) et l'administration publique (11 %). Le transport, l'hôtellerie et restauration occupaient environ 7 % des emplois et la branche des bâtiments et construction occupaient environ 5 % des emplois.

**Figure 1. Répartition des emplois au Burkina Faso en 2019**



Source : BCEAO

### 1.7.5 Politique de l'emploi

Pour s'attaquer au problème de chômage des jeunes, le gouvernement burkinabè a adopté un référentiel principal de développement qui est le Plan national de développement économique et social (PNDES). L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Ce plan ambitionne de créer au moins 50 000 emplois décents par an sur la période 2016-2020. Avant le PNDES, des politiques sectorielles avaient été adoptées en

2008. Il s'agit des Politiques nationales de jeunesse (PNJ), d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) et d'emploi (PNE).

Pour ce qui concerne la question de l'emploi, la PNE est le cadre de référence. Elle a pour objectif principal « d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso ». La PNE vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions de promotion d'emplois au Burkina Faso. Elle compte quatre objectifs stratégiques :

- Renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales ;
- Renforcer la création d'emplois ;
- Améliorer l'employabilité ;
- Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi.

Pour l'opérationnalisation de la PNE, un plan d'actions a été adopté, des fonds nationaux, puis, plus tard, un Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) et un Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PAPS/EFTP) ont été mis en place afin de promouvoir l'emploi des jeunes. En plus de ces programmes, quatre fonds nationaux (FASI, FAPE, FAIJ et FAFPA) ont été mis en place pour soutenir les micro-projets des jeunes.

### 1.7.6 Dynamique de l'emploi

Le PSCE/JF a été conçu en 2011 et mis en œuvre sur trois ans couvrant la période 2012-2014. Selon le ministère en charge de la promotion de l'emploi, le programme a permis la création de 100 401 emplois au titre de la période 2012-2013 et de 49 465

emplois en 2014, soit près de 150 000 emplois directs et indirects<sup>7</sup> pour les trois ans du programme. En 2018, 1 370 postes enregistrés à l'ANPE sur 1 400 prévus ont été pourvus au profit de 959 hommes et 411 femmes. De même, 8 859 agents ont été recrutés en 2018 au profit de l'Administration publique au titre des concours directs avec et sans formation.

Le Projet Emplois Jeune et Développement de Compétences (PEJDC) lancé en 2014 avec l'appui de la Banque mondiale et doté d'une enveloppe de 25 milliards de francs CFA sur cinq ans couvrant la période 2014-2018 a créé des milliers d'emplois directs. A la date du 10 avril 2019, des résultats satisfaisants ont été enregistrés aux termes du projet selon l'équipe de supervision de la banque mondiale. 2 917 jeunes, dont 1350 filles bénéficiant la formation par apprentissage dans les domaines de coupe-couture, coiffure, mécanique, électricité-bâtiment, soudure, menuiserie, etc., sont maintenant aptes pour le monde du travail, soit en créant leurs propres ateliers, soit en étant employés dans des entreprises artisanales. Il est ressorti que 97 % des apprenants ont affirmé être satisfaits de la formation reçue dans le cadre du projet.

## 1.8 RAPPEL DES AGREGATS PRINCIPAUX

### 1.8.1 Niveau de développement

Le classement 2019 du niveau de développement humain place le Burkina Faso au 182<sup>ème</sup> rang mondial sur 189 pays avec un IDH faible estimé à 0,434. Au niveau africain, le Burkina Faso est classé 46<sup>ème</sup> sur 53 pays. Entre 2016 et 2018, l'IDH du Burkina Faso est passé de 0,412 à 0,434 et le pays était classé respectivement 185<sup>ème</sup> et 182<sup>ème</sup> dans le classement mondial. La faiblesse de l'IDH du Burkina Faso est due au bas niveau de l'offre d'éducation et à la faiblesse des revenus des populations.

Avec un indice de Gini de 35,3 % en 2014, le Burkina Faso enregistre une baisse des inégalités par rapport à l'année 2009 qui affichait un taux de 39,8 %. Le PIB par tête du Burkina Faso est passé de 1 549\$ en 2012 à 2 077\$ en 2019 (tableau 4). Selon les données de la BCEAO, le PIB par tête du Burkina Faso était de 597 695,2 F CFA en 2019.

<sup>7</sup>Emploi lié aux activités connexes du fait de l'existence du projet

Tableau 4 : Evolution du PIB/tête en PPP

Année	PIB/tête (ppa) en USD	PIB/tête (constant F CFA)
2012	1 549,5	344 004,8
2013	1 616,8	345 720,1
2014	1 666,9	347 979,9
2015	1 699,9	340 269,4
2016	1 771, <sup>2</sup>	346 216,1
2017	1 869,7	373 726,1
2018	1 984,9	397 406,5
2019	2 077*	597 695,2**

Source : Banque mondiale,

\*Knoema,

\*\* Calculer sur les données de la BCEAO

### 1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso sur la période 2014-2019. Le PIB nominal du Burkina Faso s'est établi à 8 487,8 milliards de FCFA en 2019 contre 7 849,1 milliards de FCFA en 2018, soit un taux de croissance de 8,1%. Concernant le taux de croissance du PIB réel, il est ressorti à 5,7 % du PIB en 2019. Le taux d'inflation est estimé à 1,3 % en 2019.

La balance courante du pays reste structurellement déficitaire et le déficit est estimé à 708 milliards de FCFA en 2019. Le déficit budgétaire s'est réduit

en 2019 en passant à 201,31 milliards de FCFA contre 423 milliards de FCFA en 2018. Le ratio solde budgétaire/PIB en 2019 était de 1,2 %. Ce ratio est en dessous de la norme communautaire qui est de 3 %.

La dette publique est passée de 3 365,95 milliards de FCFA à 3 787,51 milliards de FCFA entre 2018 et 2019. Le ratio dette intérieure/ PIB a augmenté de 16,4 % à 19,86 % entre 2018 et 2019.

**Tableau 5 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques entre 2014 et 2019 au Burkina Faso**

Milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (Estimation)
<b>Economie nationale</b>						
PIB Nominal	5 902,4	6 119,6	6 443,8	7 177,3	7 841,1	8 487,8
Croissance du PIB réel (en %)	4,3	3,9	5,9	6,3	6,8	5,7
Taux d'investissement (en %)	16,835	14,568	16,699	17,322	18,282	16,571
Taux d'inflation (en %)	-0,3	1,0	0,8	0,4	2	1,3
<b>Balance des paiements</b>						
Exports CAF	1 362	1 400	1 571	1 758	1 752	1 963
Imports CAF	1 491	1 540	1 662	1 985	2 009	2 198
Solde	-129	-141	-91	-227	-257	-235
Balance courante	<b>-493</b>	<b>-525</b>	<b>-486</b>	<b>-614</b>	<b>-632</b>	<b>-708</b>
<b>Finances publiques</b>						
Recettes et dons	1 321,2	1 286,2	1 409,9	1 583,6	1 795,92	1 940,27
Dépenses	1 456,5	1 371,7	1 629,8	2 146,5	2 074,26	2 141,58
Solde	-135,3	-85,5	-220,0	-562,9	-423	-201,31
Dette publique	<b>1860.5</b>	<b>2206.4</b>	<b>2567.6</b>	<b>2796.7</b>	<b>3 365,95</b>	<b>3 787,51</b>
Dette intérieure	422.3	573.2	730.7	1 029.6	1 456,39	1 686,39
Dette extérieure	1438.2	1633.2	1836.9	1767.1	1 909,56	2 101,12
Dette intérieure en % du PIB nominal	6,9	9,3	10,9	14,1	16,4	19,86
<b>Déficit budgétaire (solde primaire de base)</b>						
En valeur	131,1	127,7	161,2	430,3	336,1	103,8
En pourcentage du PIB nominal (%)	2,1	2,1	2,4	5,8	4,2	1,2

Source : BCEAO, INSD, FMI

### 2.1 Evaluation du produit intérieur brut

#### 2.1.1 Niveau du PIB

Entre 2015 et 2019, le produit intérieur brut du Burkina Faso est passé de 6 162,5 à 8 487,8 milliards de francs CFA, soit environ 2 788,2 milliards de francs CFA de richesses de plus créées sur la

période. Cette dynamique économique devrait se poursuivre jusqu'en 2020 où le PIB atteindrait 9 213,1 milliards de francs CFA.

Tableau 6 : Evolution du niveau du PIB entre 2013 et 2020

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020* (Projection)
PIB nominal (Milliards FCFA)	5 700,6	5 902,4	6 119,6	6 443,8	7 177,3	7 841,1	8 487,8	8 690,2

Source : INSD, FMI, \*Projection du DGEP/MINEFID avec l'impact du COVID – 19

#### 2.1.2 Croissance du PIB réel

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2015 et 2019. En effet, après une décélération de son rythme de croissance en 2015 (3,9 % après 4,3 % en 2014), le taux de croissance du PIB réel a affiché un niveau soutenu en passant de 5,9 % en 2016 à 6,3 % en 2017 et à 6,8 % en 2018. En 2019, le taux de croissance du PIB s'est établi à 5,7 %. Ces performances observées sur la période sont dues au retour à une vie constitutionnelle normale de 2016, une pluviosité favorable et le retour de la confiance des investisseurs. La décélération enregistrée en 2015 est imputable principalement aux effets de l'insurrection populaire de 2014, l'épizootie de la grippe aviaire, le coup d'État manqué du 16 septembre 2015 et une campagne agricole difficile. Cependant pour l'année 2020, le taux de croissance économique du Burkina Faso devrait connaître une forte baisse du fait de la pandémie du COVID19. Selon le ministère en charge de l'économie (Avril 2020), l'impact du COVID 19 sur l'activité économique se traduirait par une contreperformance de la croissance économique qui ressortirait à 2,0 % contre 6,3 % en scénario tendanciel, soit un écart

d'environ 4,3 points. Cette contreperformance de l'activité économique en 2020 serait imputable au ralentissement des secteurs primaire (1,9 % contre 5,1 %), secondaire (1,7 % contre 6,7 %) et tertiaire (2,4 % contre 6,2 %). Le PIB nominal se situerait ainsi à 8 836,2 milliards de FCFA en 2020 contre 9 115 milliards de FCFA en scénario tendanciel à la même période.

Selon les dernières estimations (août 2019), le secteur primaire a enregistré une croissance de 3,8 % en 2019, après 9,9 % en 2018 (année de pluviosité exceptionnelle). Cette évolution serait principalement liée au dynamisme du sous-secteur de l'agriculture (+4,4 %) notamment celle de rente (+8,4 %) à la faveur du rebond de la production de coton de 14,0 %, correspondant à une quantité de 554 651 tonnes attendues. Les branches d'élevage et de sylviculture, pêche et chasse ont également enregistré une hausse de leur valeur ajoutée de 3,5 % et 3 %, respectivement. La contribution du secteur primaire à la croissance économique a été de 0,8 point en 2019 contre 1,9 point en 2018.



Selon les projections du ministère en charge de l'économie, l'impact du COVID 19 sur le secteur primaire se traduirait par une baisse de la croissance de la valeur ajoutée du secteur à 1,9 % en 2020.

La décélération de la valeur ajoutée serait principalement imputable à l'agriculture de rente (+2,5 % contre +16,0 %), en l'occurrence, le coton et le sésame dont les productions seraient influencées par la non disponibilité des engrais importés. L'agriculture vivrière enregistrerait une contreperformance (1,2 % contre 4 %).

La valeur ajoutée du secteur secondaire a augmenté de 5,6 % en 2019 après une progression de 3,6 % en 2018. Ce rythme de croissance est principalement impulsé par le dynamisme des BTP (5,6 % en 2019 après 4,0 % en 2018) en lien avec l'intensification de grands travaux d'infrastructures de transport. L'activité des industries extractives s'est renforcée avec l'entrée en production en 2019 de la mine d'or de WAHGNION GOLD OPERATIONS SA. Ainsi, il est attendu au total une production d'or de 52 988,0 kg en 2019, en croissance de 0,7 % par rapport à 2018. Concernant l'industrie manufacturière, la valeur ajoutée du sous-secteur de l'égrenage de coton a baissé en 2019 (7,6 % en 2019 contre 12,0 % en 2018), sous l'effet des mauvaises campagnes cotonnières 2017-2018 et 2018-2019. Cependant, la valeur ajoutée des autres industries manufacturières a augmenté de 6,7 % en 2019 après 3,3 % en 2018.

Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance est passée de 0,8 point en 2018 à 1,2 point en 2019. Selon les projections du ministère en charge de l'économie, l'impact du COVID 19 sur le secteur secondaire se traduirait par une baisse de la valeur ajoutée à 1,7 % en 2020. La croissance de la valeur ajoutée en 2020 serait principalement

influencée par la baisse du dynamisme au niveau de l'industrie extractive (-1,3 % contre 3 %) et du sous-secteur des BTP (-2,1 % contre 13,6 % en tendanciel), en lien respectivement avec la baisse de production d'or, des investissements privé et public.

S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée a augmenté de 6,9 % en 2019 après une hausse de 6,7 % en 2018. Cette performance résulte d'une hausse de l'activité dans les services non marchands (+7,4 %) et d'une hausse dans les services marchands (+6,4 %). L'augmentation de la valeur ajoutée des services marchands résulte principalement de la bonne dynamique des activités commerciales (+6,8 %), des services de télécommunication (+6,8 %) et du transport (+6,3 %). L'augmentation de la valeur ajoutée des services non marchands est quant à elle imputable à la bonne dynamique des activités dans l'administration publique. Le secteur tertiaire maintient son rôle de premier moteur de la croissance en 2019 avec une contribution de 3,3 points.

Selon les projections du ministère en charge de l'économie, l'impact du COVID 19 sur le secteur tertiaire se traduirait par une baisse de la croissance de la valeur ajoutée du secteur à 2,4 % en 2020. Le secteur serait affecté principalement par la mauvaise orientation de l'activité des services marchands (-0,1 % contre 7,3 %). Les services marchands tels que le commerce (-5,5 % contre 8,7 %), le transport (-5,6 % contre 5,3 %) et les autres services marchands (-4,0 % contre 6,2 %) seraient les plus touchés par les effets de cette pandémie. Quant aux services non marchands, ils resteraient constants à 5 %, en lien avec l'augmentation attendue des dépenses de transferts de l'Etat pour contenir les effets la pandémie.

**Tableau 7 : Evolution du taux de croissance du PIB et de ses composantes entre 2013 et 2019 (Prix constants en 1999)**

Burkina Faso	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020* (Projection)
<b>PIB total</b>	5,8	4,3	3,9	5,9	6,3	6,8	5,7	2,0
<b>Secteur primaire</b>	1,9	2,5	-3,5	3,4	-4,0	9,9	3,8	1,9
<b>Secteur secondaire</b>	0,9	15,3	9,6	2,9	9,9	3,6	5,6	1,7
<b>Secteur tertiaire</b>	9,1	3,0	4,4	7,3	7,2	6,7	6,9	2,4
<b>Dont PIB non marchand</b>	5,0	9,2	11,0	9,5	11,9	9,4	7,4	-
<b>Droits et taxes</b>	5,8	4,3	3,9	5,9	6,3	8,1	7,6	-

Source : INSD, 2018, DGEP (pour les données de 2019), \*Projection DGEP avec l'impact du COVID- 19

### 2.1.3 Décomposition du PIB en structure

La décomposition du PIB du Burkina Faso en structure montre que le secteur tertiaire est la première source de création de richesses du pays. Ce secteur à lui seul représente plus de 40 % du PIB. Entre 2015 et 2019, la part du secteur tertiaire dans la formation du PIB du Burkina Faso a légèrement augmenté, passant de 40,4 % à 45,1 %. Le secteur primaire est la deuxième source

de création de richesses, avec une contribution à la formation du PIB de 27,4 % en 2019 contre 30,3 % en 2015. La part du secteur primaire dans le PIB du Burkina Faso est en baisse continue depuis 2015. Le secteur secondaire est la troisième source de création de richesses du pays, avec une contribution de 18,9 % à la formation du PIB en 2019. La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB est relativement stable depuis 2013 et est d'environ 18%.

*Tableau 8 : Décomposition structurelle du PIB entre 2013 et 2019 (PIB nominal aux prix courants)*

Burkina Faso	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB total	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	31,7	31,4	30,3	28,7	28,2	28,2	27,4
Secteur secondaire	18,8	19,8	19,0	18,7	18,2	17,4	18,9
Secteur tertiaire	38,6	38,8	40,4	41,5	41,9	42,4	45,1
Dont PIB non marchand	18,3	19,8	20,6	21,9	23,0	23,9	25,6
Droits et taxes	11,0	10,0	10,3	11,1	11,6	11,5	10,3

Source : INSD

## 2.2 Détail du produit intérieur brut

### 2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

L'analyse détaillée des différents secteurs de l'économie burkinabè montre que la valeur ajoutée du secteur primaire était de 2 341,6 milliards de FCFA en 2019 contre 1 866 milliards de FCFA en 2015. L'agriculture est la première source de création de richesses dans le secteur primaire avec plus de la moitié des richesses créées (1 235,9 milliards de FCFA en 2019). L'élevage occupe la deuxième place en termes de création de richesses avec 844,16 milliards de FCFA en 2019. La branche de sylviculture, pêche et chasse ferme la marche avec une création de richesses dans le secteur primaire estimée à 261,5 milliards de FCFA en 2019.

La création de richesses dans le secteur secondaire est évaluée à 1 618,0 milliards de FCFA en 2019 contre 1 170,6 milliards de FCFA en 2015. Ce secteur est dominé par les mines avec 1042,3 milliards de FCFA de richesses créées en 2019 contre 659,8 milliards de FCFA en 2018.

L'industrie manufacturière et la construction occupent respectivement la deuxième et la troisième position avec respectivement 298,0 et 201,5 milliards de FCFA en 2019.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 2 491,9 milliards de FCFA en 2015 à 3 851,3 milliards de FCFA en 2019. Ce secteur est tiré par les services non marchands dont la valeur ajoutée était estimée à 2 184,8 milliards de FCFA en 2019 contre 1271,1 milliards de FCFA en 2015. Le commerce occupe le deuxième rang dans ce secteur avec une valeur ajoutée de 875,7 milliards de FCFA en 2019 contre 690,6 milliards de FCFA en 2015. La valeur ajoutée dans la branche des télécommunications est estimée à 208,0 milliards de FCFA en 2019 contre 189,8 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 9 : Evolution du PIB en valeur et selon le détail des secteurs, de 2013 à 2019

Milliards FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Secteur primaire</b>	<b>1 869</b>	<b>1 919</b>	<b>1 866</b>	<b>1 847</b>	<b>2 027</b>	<b>2 248,8</b>	<b>2 341,6</b>
Agriculture	989,4	1 002,1	946,7	970,9	1 102,7	1 271,4	1 235,9
Elevage	665,3	673,5	690,9	662,7	724,6	791,0	844,1
Sylviculture pêche et chasse	214,3	243,8	227,9	213,1	199,2	186,3	261,5
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1 107,4</b>	<b>211,9</b>	<b>1 170,6</b>	<b>1 204,3</b>	<b>1 308,2</b>	<b>1 368,9</b>	<b>1 618,0</b>
Mines	463,3	492,4	455,8	513,1	608,9	659,8	1 042,3
Agroalimentaire*	190,9	205,6	234,9	244,6	248,5	255,6	266,0
Produits pétroliers	nd	nd	Nd	nd	n.d	n.d	n.d
Energie	42,9	57,8	78,9	71,4	83,8	87,9	76,2
Construction	285,6	278,0	228,0	198,6	193,1	199,5	201,5
Industrie manufacturière	315,6	383,8	408,1	421,1	422,4	421,7	298,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2 277,9</b>	<b>376,8</b>	<b>2 491,9</b>	<b>2 676,1</b>	<b>3 010,1</b>	<b>3 325,2</b>	<b>3 851,3</b>
Transport	96,2	98,5	78,4	78,4	82,3	87,7	79,2
Télécommunications	160,4	172,5	189,8	198,3	199,6	192,9	208,0
Commerce	687,8	639,8	690,6	696,5	740,7	799,9	875,7
Autres services	339	345,3	357,9	400,8	459,7	306,2	503,7
<b>Droits et taxes</b>	<b>648</b>	<b>611,5</b>	<b>634,5</b>	<b>716,7</b>	<b>832,5</b>	<b>906,2</b>	<b>880,1</b>
<b>Marchand/Non marchand</b>							
<b>PIB non marchand</b>	<b>1081,1</b>	<b>1211,8</b>	<b>1271,1</b>	<b>1 410</b>	<b>1 649,6</b>	<b>1 877,1</b>	<b>2 184,8</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>4619,15</b>	<b>4690,6</b>	<b>4848,5</b>	<b>5033,8</b>	<b>5527,7</b>	<b>5 972,0</b>	<b>6 362,4</b>
<b>Administration publique</b>	<b>986,4</b>	<b>1 115,0</b>	<b>1 172,2</b>	<b>1 308,9</b>	<b>1 546,3</b>	<b>1 771,5</b>	<b>2064,1*</b>
<b>PIB Total</b>	<b>5902,3</b>	<b>6119,2</b>	<b>6163</b>	<b>6444,1</b>	<b>7177,8</b>	<b>7849,1</b>	<b>8547,2</b>

Source : INSD, DGEP (pour les données de 2019)

\*Les comptes nationaux de 2019 (Premières estimations à partir des CNT)

## 2.2.2 PIB en composition

Le PIB du Burkina Faso est composé à 74,4 % de PIB marchand et à 24,6 % de PIB non marchand. L'analyse de la part des composantes des différents secteurs de l'économie dans le PIB marchand montre que l'agriculture vient en première position avec une contribution de 14,5 % à la formation du PIB en 2019. Le commerce

occupe le second rang avec une contribution de 10,2 % au PIB en 2019. L'élevage vient en troisième position avec une contribution de 9,9 % à la formation du PIB en 2019. Le PIB non marchand représentait 25,6 % du PIB en 2019 contre 20,6 % en 2015.

*Tableau 10 : Evolution du PIB en valeur et selon le détail des secteurs, de 2013 à 2019*

En % du PIB	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Secteur primaire</b>	<b>31,7</b>	<b>31,4</b>	<b>30,3</b>	<b>28,7</b>	<b>28,2</b>	<b>28,7</b>	<b>27,4</b>
Agriculture	16,8	16,4	15,4	15,1	15,4	16,2	14,5
Elevage	11,3	11,0	11,2	10,3	10,1	10,1	9,9
Sylviculture, pêche et chasse	3,6	4,0	3,7	3,3	2,8	2,4	3,1
<b>Secteur secondaire</b>	<b>18,8</b>	<b>19,8</b>	<b>19,0</b>	<b>18,7</b>	<b>18,2</b>	<b>17,4</b>	<b>18,9</b>
Mines	7,8	8,0	7,4	8,0	8,5	8,4	12,2
Agroalimentaire	3,2	3,4	3,8	3,8	3,5	3,3	3,1
Produits pétroliers	n,d	n,d	n,d	n,d	n,d	n,d	n,d
Energie	0,7	0,9	1,3	1,1	1,2	1,1	0,9
Construction	4,8	4,5	3,7	3,1	2,7	2,5	2,4
Industrie manufacturière	5,3	6,3	6,6	6,5	5,9	5,4	3,5
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>38,6</b>	<b>38,8</b>	<b>40,4</b>	<b>41,5</b>	<b>41,9</b>	<b>42,4</b>	<b>45,1</b>
Dont Transport	1,6	1,6	1,3	1,2	1,1	1,1	0,9
Dont Télécommunications	2,7	2,8	3,1	3,1	2,8	2,5	2,4
Dont Commerce	11,7	10,5	11,2	10,8	10,3	10,2	10,2
Dont Autres services	5,7	5,6	5,8	6,2	6,4	3,9	5,9
<b>Droits et taxes</b>	<b>11,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,3</b>	<b>11,1</b>	<b>11,6</b>	<b>11,5</b>	<b>10,3</b>
<b>PIB non marchand</b>	<b>18,3</b>	<b>19,8</b>	<b>20,6</b>	<b>21,9</b>	<b>23,0</b>	<b>23,9</b>	<b>25,6</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>78,3</b>	<b>76,7</b>	<b>78,7</b>	<b>78,1</b>	<b>77,0</b>	<b>76,1</b>	<b>74,4</b>
<b>Administration publique</b>	<b>16,7</b>	<b>18,2</b>	<b>19,0</b>	<b>20,3</b>	<b>21,5</b>	<b>22,6</b>	<b>24,1</b>
<b>PIB Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSD

### 2.2.3 PIB par composante

Du côté de la demande, la croissance économique est soutenue principalement par la demande interne qui était estimée à 8 478,4 milliards F CFA en 2018 contre 6 614,3 milliards F CFA en 2014. La demande extérieure nette était évaluée à 470,9 milliards F CFA en 2018 contre -551,1 milliards en 2014. En analysant les composantes de la demande interne, il ressort qu'elle est

essentiellement tirée par la consommation finale, dont le montant était estimé en 2018 à 6 647,4 milliards F CFA, contre 1 831 milliards F CFA pour l'investissement. Entre 2017 et 2018, bien que l'investissement ait enregistré une très légère baisse (-0,6 %), la demande interne a augmenté de 7,7 % grâce au dynamisme de la consommation (10,3 %).

*Tableau 11 : Décomposition du PIB par composante de 2014 à 2018*

En milliards FCFA	2014	2015	2016*	2017*	2018*
<b>1. Demande interne</b>	<b>6 614,3</b>	<b>6 815,8</b>	<b>7 233,2</b>	<b>7 870,6</b>	<b>8 478,4</b>
<b>Consommation finale</b>	<b>5 088,6</b>	<b>5 294,3</b>	<b>5 552,4</b>	<b>6 028,3</b>	<b>6 647,4</b>
Privée	3 708,4	3 865,1	3 954,2	4 233,2	4 638,4
Public	1 380,2	1 429,2	1 598,2	1 795,2	2 009,0
<b>Investissements totaux</b>	<b>1 525,7</b>	<b>1 521,5</b>	<b>1 680,8</b>	<b>1 842,3</b>	<b>1 831,0</b>
Privé	850,2	804,3	910,0	958,9	1 011,5
Public	675,5	717,2	770,7	883,4	819,5
<b>2. Demande extérieure totale</b>	<b>-551,1</b>	<b>-631,1</b>	<b>-334,6</b>	<b>-445,4</b>	<b>-470,9</b>
<b>3. Variation des stocks</b>	<b>56,3</b>	<b>-22,2</b>	<b>-108,3</b>	<b>72,3</b>	<b>18,1</b>

Source : INSD

\*Estimations

Le référentiel national de développement en vigueur au Burkina Faso est le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Il est le cadre unique des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020.

### 3.1 Réalisations et achevement récents

#### 3.1.1 Présentation du PNDES

Le PNDES s'inscrit dans un schéma de développement, axé sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales, générant des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur l'amélioration de la croissance du revenu moyen par habitant et permettant de ce fait, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le PNDES se décline en trois axes stratégiques qui sont :

(i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain et (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Partant de l'objectif global, les impacts attendus du PNDES sont :

(i) L'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale ;

(ii) L'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an ;

(iii) La baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020 ;

(iv) La maîtrise de la croissance démographique

annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7% en 2020 ;

(v) L'accélération du niveau de développement du capital humain et

(vi) Le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Le coût global de la mise en œuvre du PNDES s'élève à 15 395,4 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 3 079,1 milliards de francs CFA. La part consacrée aux dépenses d'investissements (y compris les transferts en capital) est de 54,6 %, correspondant à une enveloppe globale de 8 408,2 milliards de francs CFA sur la période, soit 1 681,6 milliards de francs CFA par an. Il sera financé à hauteur de 63,8 % du coût total par les ressources propres (9 825,2 milliards de francs CFA).

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PNDES comprend une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation. La composante technique de suivi vise à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des programmes et le suivi des effets du PNDES. La composante technique de l'évaluation comprend notamment : (i) une évaluation environnementale stratégique, (ii) une évaluation à mi-parcours (2018) et (iii) une évaluation finale.

#### 3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le bilan de la mise en œuvre en 2017 des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES met en lumière des acquis importants. Au total, environ 183 635 emplois formels ont été créés durant les deux années d'exécution du PNDES, dont

87 515 emplois décents par an. La part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi a augmenté entre 2016 et 2017 en passant de 5,81 % à 6,43 %.

La mise en œuvre du Programme emplois jeunes pour l'éducation nationale (PEJEN) a permis 1 659 jeunes diplômés des universités d'être recrutés en 2018. En outre, plusieurs acquis ont été enregistrés en matière d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes en 2018. Il s'agit notamment de : (i) la formation en cours de 110 jeunes bénéficiaires dans les métiers des mines (dynamitage et traitement de minerais) ; (ii) la formation en entrepreneuriat de milliers de jeunes et de femmes ; (iii) le placement de plus de 3 000 demandeurs d'emploi en stage d'initiation à la vie professionnelle ; (iv) le placement en stage pré-emploi de 507 jeunes diplômés ou qualifiés (soit 264 femmes et 243 hommes) ; (v) le recrutement de plusieurs cohortes de volontaires nationaux ; (vi) le placement des jeunes et femmes en situation d'apprentissage auprès des maîtres artisans.

En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les principaux résultats obtenus ont trait à l'augmentation de la résilience du pays face à la menace terroriste avec l'accroissement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'adoption de la loi de programmation militaire en vue d'optimiser la mise en œuvre du Plan stratégique de réformes des forces armées nationales (PSR 2018-2022), la poursuite des réformes des finances publiques avec le passage au budget-programme et l'amélioration des performances dans le recouvrement des recettes propres.

Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2), la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans a permis de réaliser 16 920 917 interventions gratuites en faveur du groupe cible. En plus de la mesure de gratuité des soins, l'effort d'amélioration de l'offre et de la qualité des soins a conduit à l'équipement des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) en système autonome de production d'oxygène, à la transformation de 14 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) en Centres Médicaux (CM), à la normalisation de centres de santé, à la construction de nouveaux centres de soins qu'il s'agisse de CSPS ou de CM. En 2018, pour le compte du projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en

CM, 23 CM ont été reçus, 23 autres sont en attente de finition et 10 CSPS ont entamé leur première tranche. Au total, 93 CSPS ont été construits en 2018. La réforme du service de planification familiale, pour rendre son accès gratuit, a été mise en œuvre en 2018 avec notamment l'adoption d'un décret actant la gratuité totale de la planification familiale en conseil des ministres du 26/12/2018.

Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre de l'enseignement ont été poursuivis avec la réalisation d'infrastructures, le recrutement de personnel dans tous les ordres d'enseignement notamment au niveau du post-primaire, de même qu'il a été procédé à l'ouverture de 02 lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le taux d'achèvement au post-primaire a été porté de 24,2% en 2016 à 32,95% en 2017 pour une cible de 30,2% en 2017. Environ 55 lycées et 409 collèges ont été construits en 2017. Au 31 décembre 2018, 86 salles de classe ont été réalisées uniquement sur ressources transférées, soit 54 salles pour le primaire et 32 salles pour le secondaire. Les travaux de construction de 9 lycées sur 10 ont démarré courant novembre 2018. Les efforts de l'Etat et des autres acteurs ont permis d'accroître le nombre d'établissements du primaire à 15 756 dont 3 985 pour le privé en 2017-2018 contre 14 655 dont 3 363 pour le privé en 2015-2016, soit un accroissement de 7,5 % favorisant ainsi une évolution des effectifs du primaire de 2 873 049 en 2015-2016 à 3 206 060 en 2017-2018, soit un accroissement de 11,6 %.

Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 3), les acquis majeurs enregistrés en 2017 ont porté notamment sur le désenclavement interne et externe du pays avec un accroissement significatif de la proportion de pistes rurales aménagées, les aménagements de voiries urbaines, le bitumage de nouvelles routes ainsi que la poursuite et le démarrage de la construction d'autres nouvelles voies. La proportion des pistes rurales aménagées a été portée de 27,5 % en 2015 à 30,43 % en 2017.

Dans le cadre du Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF), en 2018 : (i) 675 entreprises informelles ont été immatriculées sur une prévision de 8 550 permettant d'augmenter le nombre d'entreprises formelles des femmes de 200 à 875 sur une cible prévisionnelle de 25 000 entreprises à immatriculer d'ici à 2020 ; (ii) 1 770 sur une cible de 1 960 femmes ont été formées à l'entrepreneuriat ;

(iii) 300 associations et groupements féminins ont été dotés des technologies et (iv) 150 300 femmes sur une prévision de 150 000 femmes ont bénéficié de crédits pour leurs Activités génératrices de revenus (AGR), à travers le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), soit pour des petits crédits allant de 500 000 FCFA à 1 500 000 FCFA ou pour des microcrédits allant de 1 500 000 FCFA à 15 000 000 FCFA.

La puissance électrique installée a augmenté, plusieurs localités du pays ont été connectées au réseau électrique national et plusieurs villages et infrastructures socio-économiques sont alimentés

en énergie solaire photovoltaïque. S'agissant de l'amélioration de l'accès à Internet, la capacité de la bande passante s'est nettement renforcée avec un débit estimé à 16 Gbps en 2017 (Rapport de suivi de l'exécution du PNDES), grâce à l'achèvement des travaux de déploiement de 347 km de fibre optique de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana et le déploiement de 341 km de fibre optique dans le cadre de l'effectivité du projet G-CLOUD. En 2019, le pays a également lancé la 4G pour rattraper ses homologues du continent en termes de connectivité.

### 3.2 Réalisations à venir

Pour les perspectives à moyen terme (2018-2020), la poursuite des actions entamées depuis la mise en œuvre du PNDES devrait permettre d'asseoir une véritable évolution du secteur de la production agro-sylvo-pastoral au service de la transformation structurelle de l'économie. Ces efforts devront permettre de porter, entre autres, sur :

- (i) La part des productions irriguées dans la production totale à 20 % en 2018 puis à 25 % en 2020 ;
- (ii) Le taux de couverture des besoins céréaliers de 120 % en 2018 à 140 % en 2020 ;
- (iii) La productivité de l'emploi du secteur primaire de 415 000 FCFA en 2018 à 535 000 FCFA en 2020 ;
- (iv) Le taux de commercialisation des produits agricoles à 30 % en 2018 puis à 37,5 % en 2020 ;
- (v) Le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie de 20 % en 2018 à 50 % à l'horizon 2020 ;
- (vi) La quantité de poissons produite de 26 000 tonnes en 2018 à 30 000 tonnes en 2020 ;
- (vii) Le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 75 % en 2018 puis à 80 % deux ans plus tard ;
- (viii) Le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 60 % en 2018 à 70 % en 2020 ;
- (ix) Le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire à 65 000 en 2018 et 110 000 en 2020.

Sur la période 2018-2020, il s'agira de porter :

- (i) Le taux de couverture électrique national de 52,3 % en 2018 à 80 % en 2020 ;

- (ii) Le taux d'électrification nationale de 30 % en 2018 à 45 % en 2020 ;

- (iii) Le taux d'électrification urbaine de 69 % en 2018 à 75 % en 2020 ; (iv) le taux d'électrification rurale de 12,6 % en 2018 à 19 % en 2020 et (v) la part des énergies renouvelables dans la production totale de 19 % en 2018 à 30 % en 2020.

Au niveau de l'industrie, les actions seront orientées vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la promotion des PME, la mise en œuvre du Projet de création et de mise en place de l'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire (PIPHE-SA), la mise en œuvre du Projet d'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI).

En matière de mise en œuvre technique de la planification du développement, il s'agira de : (i) adopter le projet de loi sur le pilotage et la gestion du développement ; (ii) adapter les logiciels existants à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et acquérir une infrastructure de production et de faire migrer le système intégré de gestion des finances publiques sous la plateforme JAVA ; (iii) relire la loi 020-2013 du 23 mai 2013 et les textes d'application, d'élaborer les dossiers d'appel d'offres et contrats-type ainsi que les guides de bonnes pratiques des partenariats public-privé.



### 4.1 Éléments structurels

#### 4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit  $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$  (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de

déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire). Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :
- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

#### 4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

##### Membres

Les huit (8) États membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

##### Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des États membres de l'UEMOA.

##### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des États membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

##### Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;

- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>8</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des États membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

#### 4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des États membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

<sup>8</sup> Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement<sup>9</sup>). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal).

Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

### **Offre de monnaie**

La masse monétaire s'est consolidée entre 2014 et 2019 au Burkina Faso, en passant de 2 093,1 à 4 034,3 milliards de francs CFA (Tableau 12). En 2019, la masse monétaire du Burkina Faso était composée de 1 508,5 milliards de francs CFA d'actifs étrangers nets et 3 064,7 milliards de franc CFA d'actifs domestiques.

<sup>9</sup> La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Tableau 12 : Evolution de la masse monétaire du Burkina

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Actif étrangers</b>	<b>97,3</b>	<b>163,2</b>	<b>402,1</b>	<b>454,9</b>	<b>1 280,4</b>	<b>1 508,5</b>
Banque centrale	-425,5	-653,4	-724,6	-876,2	310,5	76,7
Dans les banques	522,8	816,6	1 126,8	1 331,1	969,9	1 431,8
<b>Actif domestiques</b>	<b>1 821,3</b>	<b>1 975,1</b>	<b>1 989,7</b>	<b>2 436,3</b>	<b>2 891,7</b>	<b>3 064,7</b>
<b>Au crédit de l'Etat</b>	<b>44,3</b>	<b>17,8</b>	<b>-88,4</b>	<b>66,1</b>	<b>225,6</b>	<b>148,5</b>
Banque centrale	-17,2	-14,2	-146,1	-55,7	-64,6	-45,01
Dans les banques	61,6	32,0	61,3	121,8	290,2	193,5
<b>Au crédit de l'économie</b>	<b>1 776,9</b>	<b>1 957,4</b>	<b>2 074,5</b>	<b>2 370,2</b>	<b>2 666,1</b>	<b>2 916,1</b>
<b>Offre de monnaie (M2)</b>	<b>2 093,1</b>	<b>2 497,2</b>	<b>2 788,4</b>	<b>3 366,7</b>	<b>3 715,6</b>	<b>4 034,3</b>
Devise en circulation	227,9	299,1	284,3	447,9	579,9	652,6
Dépôt	940,2	1 132,0	1 331,2	1 577,7	1 706,0	1 809,8
<b>% d'augmentation observée au 31</b>						
Actifs étrangers nets	19,8%	72,9%	146,0%	-5,5%	-3,7%	4,5%
Actifs domestiques nets	10,0%	8,5%	0,7%	19,1%	18,7%	12,6%
Crédit à l'Etat	-18,3%	2,5%	-5183,5%	-164,9%	241,5%	159,6%
Banque centrale	130,3%	-23,3%	929,7%	-63,5%	16%	-32,6%
Banques	1,8%	10,2%	131,5%	82,7%	138,3%	56,2%
Crédit à l'économie	6,0%	9,2%	6,3%	11,3%	9,9%	9,4%
Offre de monnaie (M2)	17,7%	19,7	11,9%	19,8%	10,4%	8,5%

Source : BCEAO

### 4.2.1 L'environnement bancaire

L'environnement bancaire burkinabè est composé des banques et établissements de crédit classiques et des institutions de microfinance.

Selon la commission bancaire de l'UMOA, le pays comptait 19 établissements de crédit agréés en 2018 (15 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire agréés) contre 17 en 2016. Le tableau 13 donne le bilan des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés sur la période 2014-2018.

En 2014 et 2018, les actifs des banques ont augmenté de 3 216 à 5 300 milliards de franc CFA. On note une augmentation des actifs des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés de 29,1 % en 2017 -2018. Selon la commission bancaire, en 2018, le paysage bancaire burkinabè était composé de 7 banques de grande taille (bilan >200 milliards F CFA), 4 banques de taille moyenne (bilan compris entre 100 et 200 milliards F CFA) et 6 banques de petite taille (bilan <100 milliards F CFA).

**Tableau 13 : Evolution du bilan des établissements de crédit agréés**

BILAN (Millions de F CFA pour 18 établissements)	2014	2015	2016	2017	2018
Opération de trésorerie et interbancaire	321 276	464 915	592 438	726 459	721 984
Opération avec la clientèle	1 940 472	2 071 315	2 235 682	2 633 821	2 878 779
Opération sur titres et diverses	781 915	987 976	1 360 117	1 623 64	1 512 920
Valeur immobilière	168 358	242 490	271 494	167 096	186 677
Actionnaire ou Associés	1 500	0	0	0	542
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 216 521</b>	<b>3 766 696</b>	<b>4 459 731</b>	<b>5 151 024</b>	<b>5 300 902</b>
Opération de trésorerie et interbancaire	791 145	947 519	1 202 761	1 291 110	1 145 409
Opération avec la clientèle	2 054 593	2 416 133	2 758 622	3 284 863	3 520 800
Opération sur titres et diverses	80 508	83 465	106 246	150 408	154 353
Versements restant à effectuer sur immobilisations financières	3	3	3	3	3
Provisions, fonds propres & assimilés	290 272	319 576	392 099	424 639	480 337
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 216 521</b>	<b>3 766 696</b>	<b>4 459 731</b>	<b>5 151 024</b>	<b>5 300 902</b>

Source : BCEAO

La commission bancaire de l'UMOA indique que les emplois du système bancaire burkinabè ont progressé en 2018 de 3,5 %, pour s'établir à 4 578,4 milliards à fin décembre 2018. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle à hauteur de 62,9 % et les titres de placement pour 26,4%, tandis que les parts des immobilisations financières et des autres immobilisations se situaient respectivement à 3,4 % et 2,7 %. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 9,3 % en 2018, passant à 2 878,77 milliards de FCFA. Ils sont composés principalement des crédits à court terme (43,9 %), des crédits à moyen terme (50,9%), des crédits à long termes (2,6 %) et des créances en souffrance (2,4 %).

Les crédits à court terme s'élevaient à 1 264,57 milliards FCFA en 2018. Ils ont enregistré un accroissement de 4,6 % entre 2017 et 2018.

Quant aux crédits à moyen terme, d'un montant de 1 465,6 milliards, ils ont affiché une progression de 20,1 % sur la même période. Les crédits de long terme étaient de 76,4 milliards en 2018, soit une augmentation de 15,7 % par rapport à l'année précédente. S'agissant des créances en souffrance, elles se sont établies, en termes net, à 70,6 milliards, soit une baisse de 48,8 % entre 2017 et 2018. Les engagements de crédit-bail, pour leur part, ont enregistré une progression 94,1 % sur la même période, atteignant un montant de 1,475 milliards. Les titres de placement se sont établis à 1 210,29 milliards à fin 2018, soit une baisse de 7,8 %. Pour ce qui est des immobilisations financières et des autres immobilisations, elles affichaient 31,55 milliards et 155,12 milliards, respectivement en baisse de 12,2 % et en augmentation de 18,3 % entre 2017 et 2018.

Au 31 décembre 2018, le taux brut de dégradation du portefeuille client était de 7,5 %. En prenant en compte les provisions, le taux net de dégradation du portefeuille client s'établissait à 2,5 % en 2018. Ce ratio est en baisse de 2,8 % par rapport à l'année 2017. En 2018, le taux d'intérêt des prêts variait entre

8 et 15 % d'une banque à une autre contre 2 à 3,75 % pour la rémunération de l'épargne. Le taux débiteur moyen est ressorti à 7,44 % en 2018 contre 7,21 % en 2017, soit une hausse de 0,23 point. Selon la BCEAO, le taux débiteur moyen s'est établi à 7,27 % en 2019.

**Tableau 14 : Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)**

Taux d'intérêt débiteur selon la durée du crédit	2013	2014	2015	2016	2017	2018
inf ou égale à 1 mois	8,58	8,28	8,36	7,87	7,22	7,51
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	8,56	7,20	6,94	6,87	6,46	6,40
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	8,93	8,67	8,40	7,49	7,58	7,39
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,76	9,37	8,83	8,04	7,61	8,32
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	7,62	8,29	7,49	7,94	6,71	7,57
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,37	7,87	8,10	7,84	7,95	7,70
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	7,81	7,55	7,44	7,24	7,10	7,12
Plus de 10 ans	4,93	6,95	5,22	4,35	5,13	6,21
<b>Total</b>	<b>8,44</b>	<b>8,17</b>	<b>7,97</b>	<b>7,54</b>	<b>7,21</b>	<b>7,44</b>
Taux d'intérêt crédit par nature du dépôt						
inf ou égale à 1 mois	3,49	3,57	2,92	4,02	5,25	5,02
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,59	5,34	5,68	5,81	5,64	5,64
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	5,48	6,08	6,04	5,88	5,77	5,98
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,60	5,55	5,36	5,66	5,58	5,21
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	6,64	5,82	5,72	5,76	5,55	5,68
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	6,41	8,82	5,77	5,94	5,98	6,13
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	5,02	3,09	5,26	5,32	5,97	6,02
Plus de 10 ans	6,05	0,20	5,75	3,93	2,85	3,85
<b>Total</b>	<b>4,82</b>	<b>5,17</b>	<b>4,70</b>	<b>5,40</b>	<b>5,67</b>	<b>5,71</b>

Source : BCEAO

Le secteur de la microfinance occupe une place importante dans l'économie du Burkina Faso. Selon le ministère en charge de l'économie, au 31 décembre 2018, le Burkina Faso dénombre 129 systèmes financiers décentralisés (SFD). Au 31 décembre 2016, on dénombrait 133 SFD au Burkina Faso contre 153 en 2015. Cette diminution s'explique principalement par le retrait d'agrément aux SFD en difficulté et cessation de paiement. Le nombre de personnes bénéficiaires des services de SFD en 2016 s'élevait à 1 858 806 contre 1 746 160 en 2015, soit une progression de 6,45 %.

Les clients particuliers de sexe masculin et féminin représentaient respectivement 56,9 % et 30,65 % des bénéficiaires. Les personnes morales représentaient 12,45 %. Au 31 décembre 2016, l'encours des

crédits s'élevait 142,9 milliards FCFA contre 195,1 milliards de FCFA pour les dépôts. La Faitières des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) concentrait à elle seule respectivement 68 % et 64 % du total des dépôts et crédits octroyés en 2016 par le secteur des microfinances au Burkina Faso.

Le secteur de la microfinance au Burkina Faso est régi par un ensemble de textes législatifs et réglementaires notamment issus des dispositions juridiques prises au niveau de l'UEMOA. En plus des textes spécifiques à la microfinance, le secteur est aussi régi par des dispositions réglementaires régissant toute activité financière. Le cadre institutionnel de surveillance des activités du secteur de la microfinance est constitué du Ministère en charge des finances, de la BCEAO et de la commission bancaire de l'UMOA.

## 4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR).

### 4.2.2.1 La BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

### Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM :

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accroissent jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées

en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

**Tableau 15 : Evolution du marché financier de la BRVM**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Indices BRVM 10</b>	246	268	290	262	220	154	149
<b>Indices BRVM composite</b>	232	258	304	292	243	172	159
<b>Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA</b>	6 706	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973
<b>Marché Actions</b>	5 634	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741
<b>Marché Obligations</b>	1 073	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233
<b>Nombre de sociétés cotées</b>	37	38	39	43	45	45	46

Source : BRVM

#### 4.2.2.2 Le marché des actions

En 2019, les sociétés cotées en bourse du Burkina Faso étaient au nombre de trois. Ce sont Coris Bank international (CBI), Bank of Africa Burkina Faso (BOABF) et l'Office National des Télécommunications du Burkina Faso (ONATEL). Le 2 janvier 2019, CBI affichait une capitalisation globale de 281,28 milliards F CFA avec un volume de 32 millions de titres. BOBF affichait une capitalisation globale de 113,52 milliards FCFA, avec un volume de 22 millions de titres et l'ONATEL affichait, quant à elle, une capitalisation globale de 289 milliards F CFA avec un volume de 68 millions de titres. L'ONATEL est seule société burkinabè à être dans le BRVM 10 pour l'année 2020.

#### 4.2.2.3. Marché des obligations

Selon l'UMOA Titre, le gouvernement burkinabè, à travers le Trésor public, a organisé quatorze (14) émissions de bons du trésor et huit (8) émissions d'obligations du trésor en 2019. Au total, un montant de 530 milliards de FCFA a été mobilisé en 2019 sur le marché financier sous-régional contre 790 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 32,9 %. Ce niveau de mobilisation des ressources est en

deçà du programme des émissions qui prévoyait 675 milliards en 2019. Au cours de l'année 2019, un montant total de 335 milliards de FCFA a été mobilisé à travers les émissions de bons du trésor contre 415 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 23,88 %. Quant aux obligations, un montant total de 195 milliards a été mobilisé en 2019 à travers les émissions sur le marché sous-régional contre 375 milliards en 2018. Les taux d'intérêt en 2019 variaient entre 5,7 % et 7,28 % selon la maturité des titres, soit de 6 mois ou 6 ans.

Entre janvier et mai 2020, le Trésor public burkinabè a organisé douze (12) émissions de bons de trésors et cinq (5) émissions d'obligations de trésor. Au total 396 milliards de FCFA ont été mobilisés sur la période, dont 256 milliards FCFA via les bons de trésors.



**Tableau 16 : Les émissions du Burkina Faso depuis 2019**

Instrument	Date de l'opération	Date de valeur	Echéance	Montant (million de F CFA)
BAT	20/05/2020	22/05/2020	20/05/2021	35 000
OAT	20/05/2020	22/05/2020	22/05/2023	35 000
BAT	30/04/2020	04/05/2020	02/08/2020	76 000
BAT	16/04/2020	17/04/2020	15/04/2021	35 000
OAT	16/04/2020	17/04/2020	17/04/2025	35 000
BAT	08/04/2020	09/04/2020	08/07/2020	30 000
OAT	08/04/2020	09/04/2020	09/04/2025	30 000
BAT	25/03/2020	26/03/2020	24/03/2021	25 000
BAT	26/02/2020	27/02/2020	26/08/2020	30 000
OAT	12/02/2020	13/02/2020	13/02/2023	20 000
OAT	22/01/2020	23/01/2020	23/01/2023	20 000
BAT	08/01/2020	09/01/2020	06/01/2021	25 000
BAT	04/12/2019	05/12/2019	02/12/2020	20 000
BAT	06/11/2019	07/11/2019	04/11/2020	10 000
BAT	01/10/2019	02/10/2019	29/09/2020	25 000
OAT	04/09/2019	05/09/2019	05/09/2024	20 000
BAT	21/08/2019	22/08/2019	19/08/2020	20 000
OAT	06/08/2019	07/08/2019	07/08/2022	20 000
BAT	24/07/2019	25/07/2019	22/07/2020	20 000
OAT	10/07/2019	11/07/2019	11/07/2022	25 000
BAT	26/06/2019	27/06/2019	25/09/2019	25 000
OAT	07/06/2019	11/06/2019	09/05/2022	20 000
BAT	22/05/2019	23/05/2019	20/05/2020	20 000
OAT ES	08/05/2019	09/05/2019	09/05/2022	25 000
OAT ES	08/05/2019	09/05/2019	09/05/2024	25 000
BAT	17/04/2019	18/04/2019	15/04/2020	25 000
BAT	03/04/2019	04/04/2019	03/07/2019	25 000
BAT	06/03/2019	07/03/2019	04/03/2020	30 000
BAT ES	20/02/2019	21/02/2019	19/02/2020	30 000
OAT ES	20/02/2019	21/02/2019	21/02/2022	30 000
BAT	06/02/2019	07/02/2019	07/08/2019	30 000
BAT ES	23/01/2019	24/01/2019	22/01/2020	30 000
OAT ES	23/01/2019	24/01/2019	24/01/2022	30 000
BAT	08/01/2019	09/01/2019	07/01/2020	25 000

Source : UMOA Titres

### 4.2.3. Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

#### Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA<sup>10</sup>;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres

de la Banque Centrale<sup>11</sup> ;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional<sup>12</sup>.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

#### Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer

<sup>10</sup> Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

<sup>11</sup> Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

<sup>12</sup> L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;

- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

### 4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation est estimé à 1,3 % en 2019 au Burkina Faso contre 2 % en 2018. Sur la période 2014-2019, le taux d'inflation a respecté la norme communautaire ( $\leq 3$  %) en se situant entre -0,3 % et 2,0 %. La bonne tenue de la campagne agricole 2018/2019 et la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la

vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de points de vente de céréales à prix subventionnés expliqueraient la maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation espéré en 2020 est estimé à 3,9 % en prenant compte l'impact du COVID-19.

Tableau 17 : Evolution du taux d'inflation.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'inflation (en %)	-0,3	0,9	-0,2	0,4	2	1,3	3,9

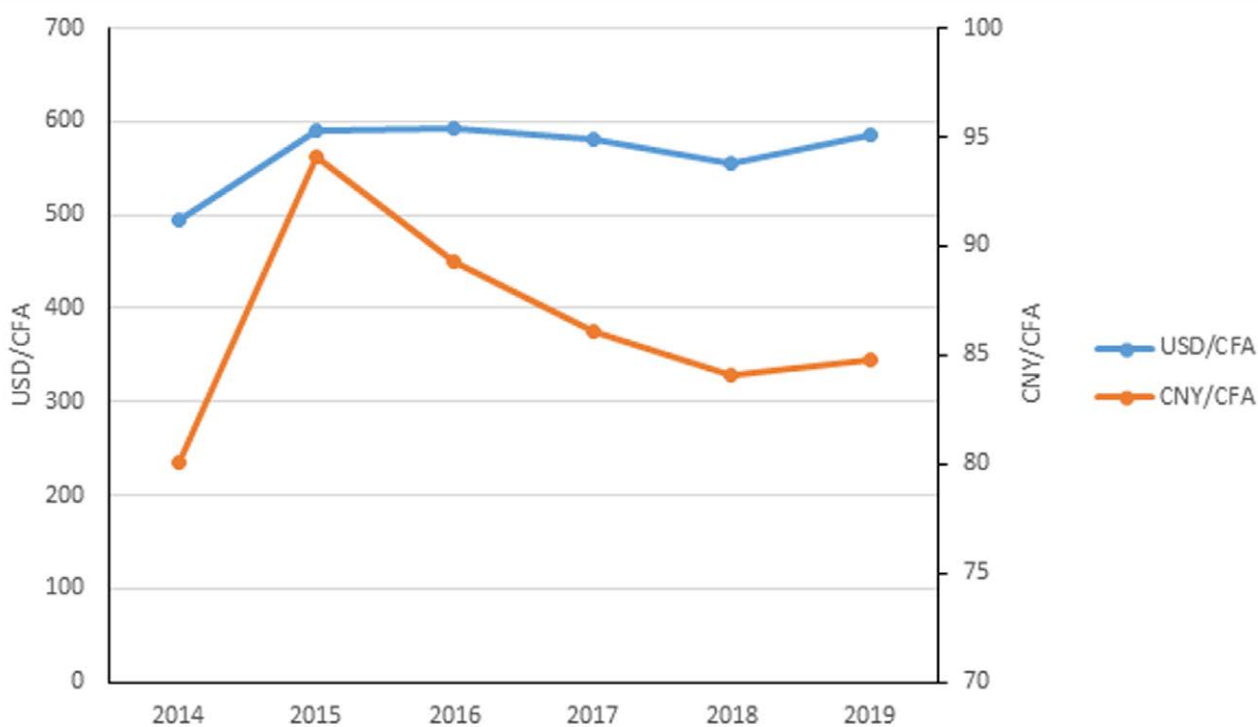
Source : BCEAO

### 4.4 Taux de change

Le taux de change entre le Dollar US et le Franc CFA a légèrement augmenté entre 2014 et 2019, passant de 1 USD pour 494 FCFA à 1 USD pour 586 F CFA (Figure 2). Quant au taux de change entre le Yuan chinois et Franc CFA, il passé de 1 CNY pour

80,11 F CFA en 2014 à 1 CNY pour 84,82 en 2019. Le franc CFA s'est légèrement déprécié par rapport à ces deux monnaies particulièrement importantes pour le financement de l'économie du pays durant la période 2014-2019.

Figure 2 : Evolution du taux de change USD/FCFA et CNY/FCFA



Source : BCEAO

#### 4.5 Réserves étrangères

Les principaux actifs recensés au niveau de la Banque centrale sont les avoirs de réserve, c'est-à-dire les avoirs extérieurs mis à la disposition ou sous le contrôle des autorités monétaires. Les réserves du Burkina Faso sont centralisées au niveau

de la BCEAO conformément aux principes de la zone Franc. Le tableau 18 montre que les réserves du Burkina Faso sont passées de 349,9 à 929,5 milliards de francs CFA de 2014 à 2018, et s'élevaient à 1031,9 en milliards de FCFA en 2019.

Tableau 18 : Evolution des réserves étrangères

Actif extérieur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	<i>Milliards de francs CFA</i>						
<b>Avoirs officiels de réserve</b>	<b>40,4</b>	<b>47,0</b>	<b>40,6</b>	<b>33,3</b>	<b>22,0</b>	<b>24,1</b>	<b>31,3</b>
Or monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaie étrangère	0,8	0,8	2,6	2,0	1,0	1,7	1,8
Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position de réserve au FMI	4,3	8,5	7,1	21,2	13,5	19,8	17,07
Avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS)	35,3	37,7	31,0	10,1	7,5	2,6	12,4
<b>Autres actifs extérieurs</b>	<b>251,3</b>	<b>302,8</b>	<b>517,9</b>	<b>588,5</b>	<b>875,7</b>	<b>905,4</b>	<b>1000,6</b>
<b>Total</b>	<b>291,6</b>	<b>349,9</b>	<b>558,5</b>	<b>621,8</b>	<b>897,8</b>	<b>929,5</b>	<b>1031,9</b>

Source : BCEAO

### 5.1 Balance des paiements

---

Selon la BCEAO, le solde de la balance des paiements courants est ressorti déficitaire de 369 milliards en 2018 contre -412 milliards en 2017, soit une amélioration de 43 milliards (+10,4 %). Cette évolution du solde courant reflète le recul du déficit de la balance des biens et services et l'accroissement de l'excédent du compte du revenu secondaire. Le déficit du compte du revenu primaire s'est en revanche creusé.

Le déficit des échanges de biens et services s'est réduit de 11,9 % en 2018 comparativement à 2017, en lien avec l'amélioration du solde commercial (augmentation des exportations de 10,1 % plus forte que celle des importations +7,7 %), en dépit du creusement du déficit des échanges de services (+1,3 %). Ce déficit est lié notamment à la progression de la facture du fret sur les importations de marchandises. Le solde de la balance des biens s'est affiché excédentaire pour la deuxième année consécutive (105,2 milliards en 2017 et 161,1 milliards en 2018), en lien avec le dynamisme de l'activité dans le secteur minier. En revanche, le solde de la balance des services, structurellement déficitaire, s'est dégradé de 1,3 % en passant de -518 milliards en 2017 à -525 milliards en 2018, sous l'impulsion de la hausse des importations de services de transport (+5,4%) dictée par l'accroissement des importations de marchandises. Selon les projections du FMI, le solde de la balance des paiements courant devrait passer d'un déficit de 402 milliards à 754 milliards F CFA à l'horizon 2025.

Le solde structurellement déficitaire du compte du revenu primaire s'est dégradé de 15,9 % en 2018, en s'établissant à -267 milliards. Cette détérioration est expliquée notamment par la progression des rémunérations des investissements étrangers. Le solde excédentaire du compte du revenu secondaire a augmenté en passant de 234 à 262 milliards entre 2017 et 2018, soit une hausse de 13,1 %. Cette performance est imputable à l'accroissement des transferts en faveur de l'Administration publique. Selon les projections du FMI, le déficit du compte du revenu primaire devrait passer de 246 milliards F CFA en 2019 à 295 milliards FCFA à l'horizon 2025.

Au terme de l'année 2018, le compte de capital a affiché un solde excédentaire de 176 milliards, en augmentation de 3 milliards par rapport à 2017, soit +1,7 %.

Cette progression est liée notamment à la progression des transferts en capital sous forme de dons projets au profit de l'Administration publique. Le solde du compte financier (flux net des actifs et passifs financiers) a enregistré des entrées nettes de 313 milliards en 2018 contre 491 milliards en 2017, soit une diminution de 178 milliards (-36,2%). Selon les projections du FMI sur la période 2019-2020, le solde du compte capital devrait augmenter, en passant de 100 à 258 milliards F CFA sur la période. Le solde du compte financier devrait quant à lui connaître une progression en passant de 407 à 619 milliards FFA sur la période 2019-2025.

Tableau 19 : Evolution de la balance de paiements du Burkina Faso entre 2014 et 2025

En milliard FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (projec tions)	2020 (projec tions)	2021 (projec tions)	2022 (projec tions)	2023 (projec tions)	2024 (projec tions)	2025 (projec tions)
<b>Balance du compte courant</b>	<b>-493</b>	<b>-529</b>	<b>-462</b>	<b>-412</b>	<b>-369</b>	<b>-402</b>	<b>-412</b>	<b>-465</b>	<b>-513</b>	<b>-587</b>	<b>-656</b>	<b>-754</b>
Balance commerciale sur les biens et services	-552	-601	-472	-413	-364	-436	-421	-481	-545	-623	-705	-814
<b>Exportations CAF</b>	<b>1 586</b>	<b>1 629</b>	<b>1 939</b>	<b>2 275</b>	<b>2 506</b>	<b>2 242</b>	<b>2 201</b>	<b>2 316</b>	<b>2 437</b>	<b>2 553</b>	<b>2 679</b>	<b>2 787</b>
Dont coton	237	213	198	253	250	184	151	162	170	178	187	196
Dont Or	800	876	1 092	1 387	1 492	1 660	1 680	1 777	1 879	1 973	2 073	2 155
<b>Importations CAF</b>	<b>-2 138</b>	<b>-2 230</b>	<b>-2 411</b>	<b>-2 688</b>	<b>-2 870</b>	<b>-2 136</b>	<b>-2 040</b>	<b>-2 160</b>	<b>-2 316</b>	<b>-2 480</b>	<b>-2 658</b>	<b>-2 843</b>
Dont pétrole	-451	-323	-426	-479	-380	-423	-276	-298	-343	-384	-421	-456
Dont produits alimentaire	-135	-150	-176	-178	-183	-185	-196	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
<b>Services (net)</b>	<b>-423</b>	<b>-459</b>	<b>-471</b>	<b>-518</b>	<b>-525</b>	<b>-542</b>	<b>-581</b>	<b>-637</b>	<b>-666</b>	<b>-696</b>	<b>-726</b>	<b>-758</b>
<b>Balance des revenus primaires</b>	<b>-178</b>	<b>-199</b>	<b>-232</b>	<b>-230</b>	<b>-267</b>	<b>-246</b>	<b>-266</b>	<b>-272</b>	<b>-272</b>	<b>-285</b>	<b>-288</b>	<b>-295</b>
Balance des revenus secondaire (transfert)	236	272	241	232	262	280	274	289	305	322	338	355
<b>Compte en capital</b>	<b>200</b>	<b>154</b>	<b>150</b>	<b>173</b>	<b>176</b>	<b>100</b>	<b>181</b>	<b>221</b>	<b>229</b>	<b>238</b>	<b>248</b>	<b>258</b>
Acquisition et vente d'actifs non financiers	0,035	0,147	0,172	0,196	0,211	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Transfert en capital	200	154	150	173	176	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
<b>Compte financier</b>	<b>-163</b>	<b>-655</b>	<b>-555</b>	<b>-491</b>	<b>-313</b>	<b>407</b>	<b>83</b>	<b>288</b>	<b>355</b>	<b>425</b>	<b>502</b>	<b>619</b>
Dont investissements directs	-142	-129	-202	4	-111	112	88	95	75	96	93	90
Dont Autres	-108	-523	-345	-383	-52	93	-62	79	175	224	301	425
Erreurs et omissions statistiques	-3,4	4,3	-3,3	-4,5	-3,5	11	0	0	0	0	0	0

Source : BCEAO (2014 – 2018), FMI (2019 – 2025)

## 5.2 Commerce régional

### 5.2.1. Politiques commerciales regionales

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce - OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;

- Une Union douanière mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA » et d'un « Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER)

qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

### **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

(i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

### Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEi, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire** et **le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans<sup>13</sup>;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;

- **Les douze autres pays** (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les

<sup>13</sup> Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.



armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

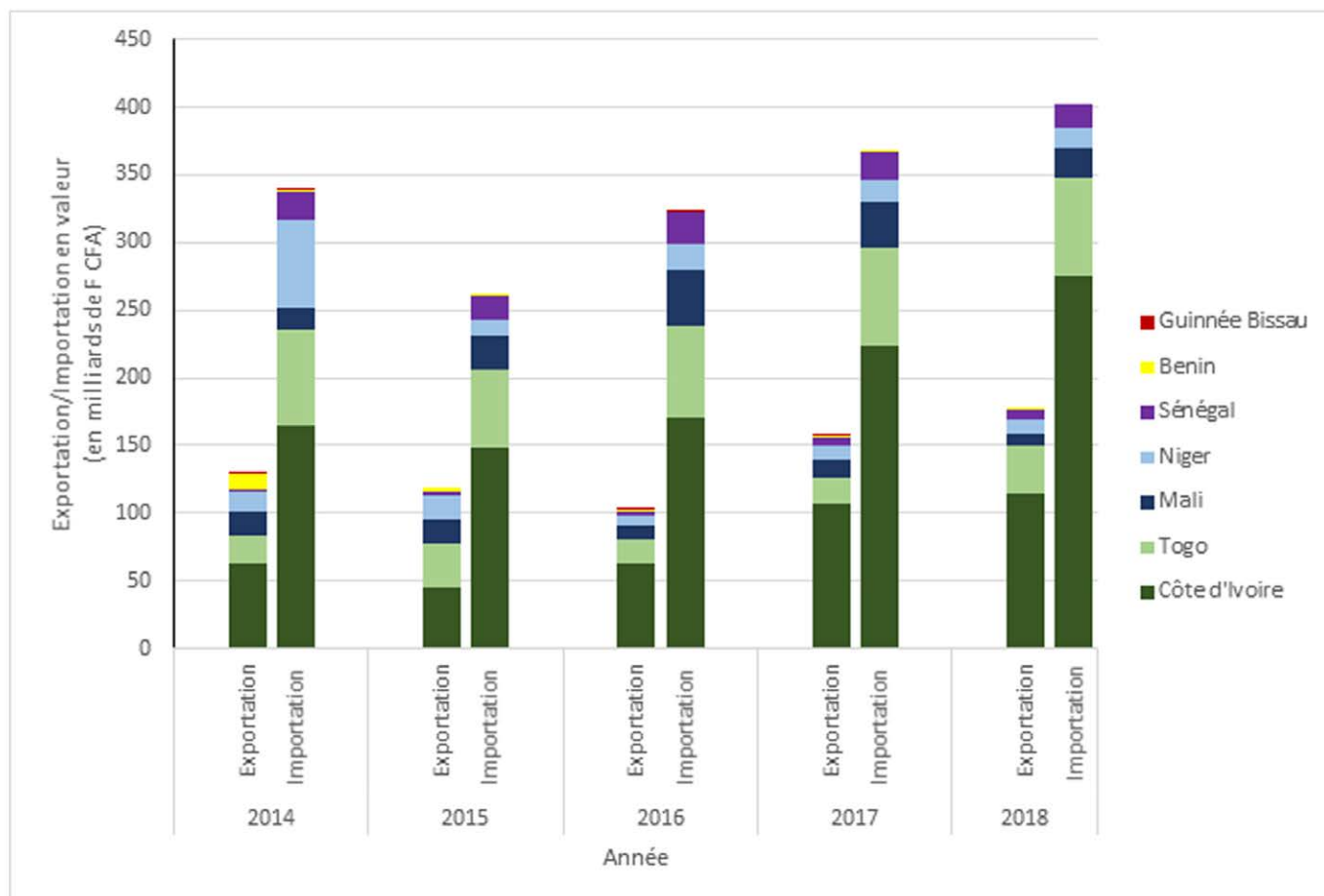
L'évolution des échanges régionaux du Burkina Faso avec le reste des sept (7) pays de l'UEMOA entre 2014 et 2018 montre que le pays a une balance commerciale intra-zone déficitaire sur toute la période (graphique 5.1). Les exportations du Burkina Faso, en 2018, vers les autres pays de l'UEMOA ont atteint 177,5 milliards FCFA répartis par ordre d'importance croissant de la façon suivante : la Côte d'Ivoire avec 115,2 milliards F CFA (64,9 %), le Togo avec 34,1 milliards FCFA (19,2 %), le Mali avec 10 milliards FCFA (5,7 %), le Niger avec 10,3 milliards FCFA (5,8 %), le Sénégal avec 7,3 milliards FCFA (4,1 %) et le Bénin avec 1,3 milliard FCFA (0,8 %). Il n'y a presque pas eu d'exportations vers la Guinée Bissau.

En ce qui concerne les importations, les fournisseurs du Burkina Faso en 2018 dans l'espace UEMOA, par

ordre d'importance, ont été la Côte d'Ivoire avec 275,4 milliards FCFA (68,6 %), le Togo 72,6 milliards FCFA (18,1), le Mali avec 21,4 milliards FCFA (5,3 %), le Sénégal avec 17,3 milliards FCFA (4,3 %) et le Niger avec 15 milliards FCFA (3,7 %). La Côte d'Ivoire reste donc le principal client et fournisseur du Burkina Faso dans l'espace UEMOA avec plus de 60 % des exportations et importations du pays.

En 2018, les importations intra-UEMOA du Burkina Faso représentaient environ 2,26 fois ses exportations dans la zone. En 2017, ce ratio était de 2,3 contre 2,6 en 2014. De façon générale, on note une baisse du ratio importation sur exportation sur la période 2014-2018, ce qui dénote une amélioration de la capacité du Burkina Faso à exporter vers le reste de la région. Le degré d'ouverture de l'économie burkinabè vis-à-vis des autres pays de l'UEMOA reste néanmoins faible. En 2018, il se situait autour de 34,2 % contre 34,6 % en 2017. En moyenne, sur la période 2014-2018, cet indicateur est ressorti à 32,9 %.

**Figure 3. Evolution des exportations et des importations entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA de 2014 à 2018**



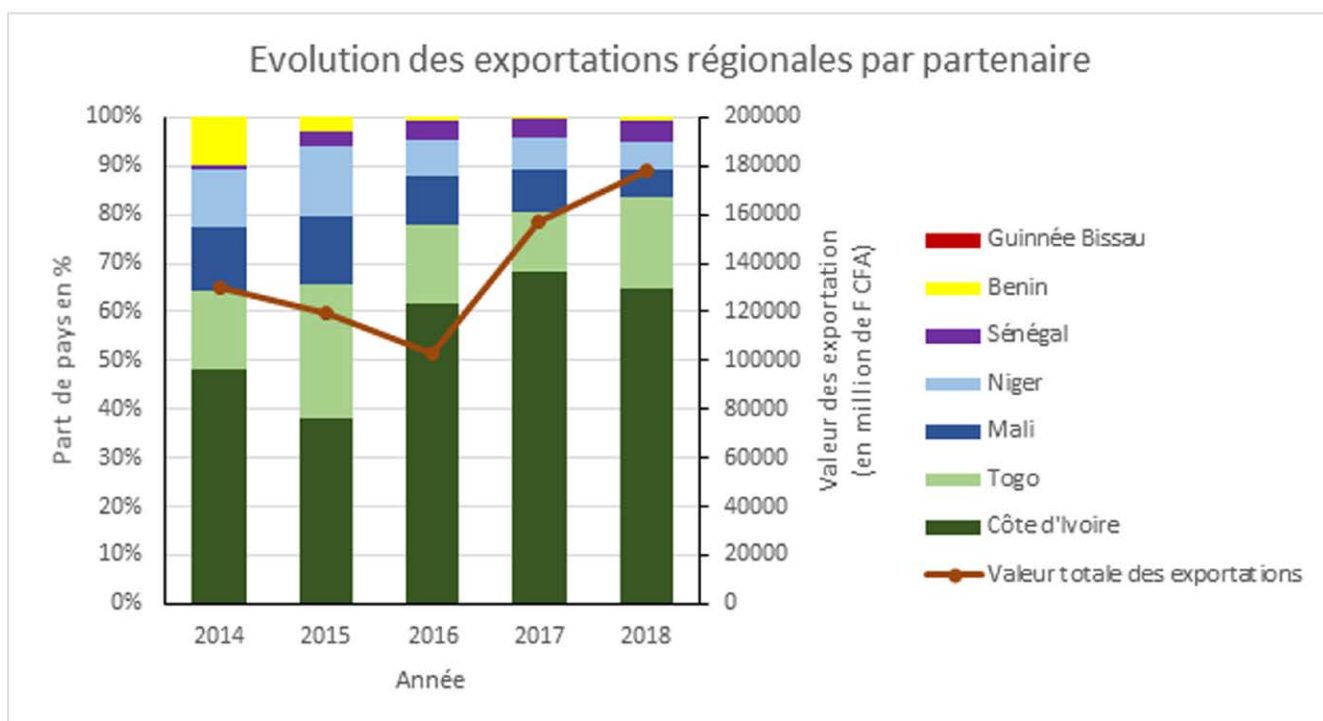
Source : Ministère du commerce, INSD, BCEAO

## 5.2.2 Echanges régionaux par partenaire

Les échanges régionaux du Burkina Faso montrent une certaine stabilité dans la structure du commerce avec les sept (07) autres pays de la zone UEMOA. La Côte d'Ivoire est ainsi le premier partenaire pour l'exportation. Son poids dans les exportations est passé de 48,5 % à 64,6 % entre 2014 et 2018 (Figure 4). Le Togo, le Niger et le Mali viennent ensuite respectivement en 2ème, 3ème et 4ème position en tant que partenaires clés à l'exportation en 2018 et cet ordre est le même depuis 2014.

Ces trois partenaires représentaient respectivement des parts de 19,1 %, 5,8 % et 5,6 % en 2018 avec des variations de quelques points les années précédentes. Enfin le Sénégal, le Bénin et la Guinée Bissau sont respectivement 5ème, 6ème et 7ème dans l'ordre des pays partenaires à l'exportation en 2018 représentant respectivement 4,1 %, 0,7 % et moins de 0,1 % de la valeur des exportations en 2018.

**Figure 4. Structure des exportations par destination pour les exportations vers les sept autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2018**

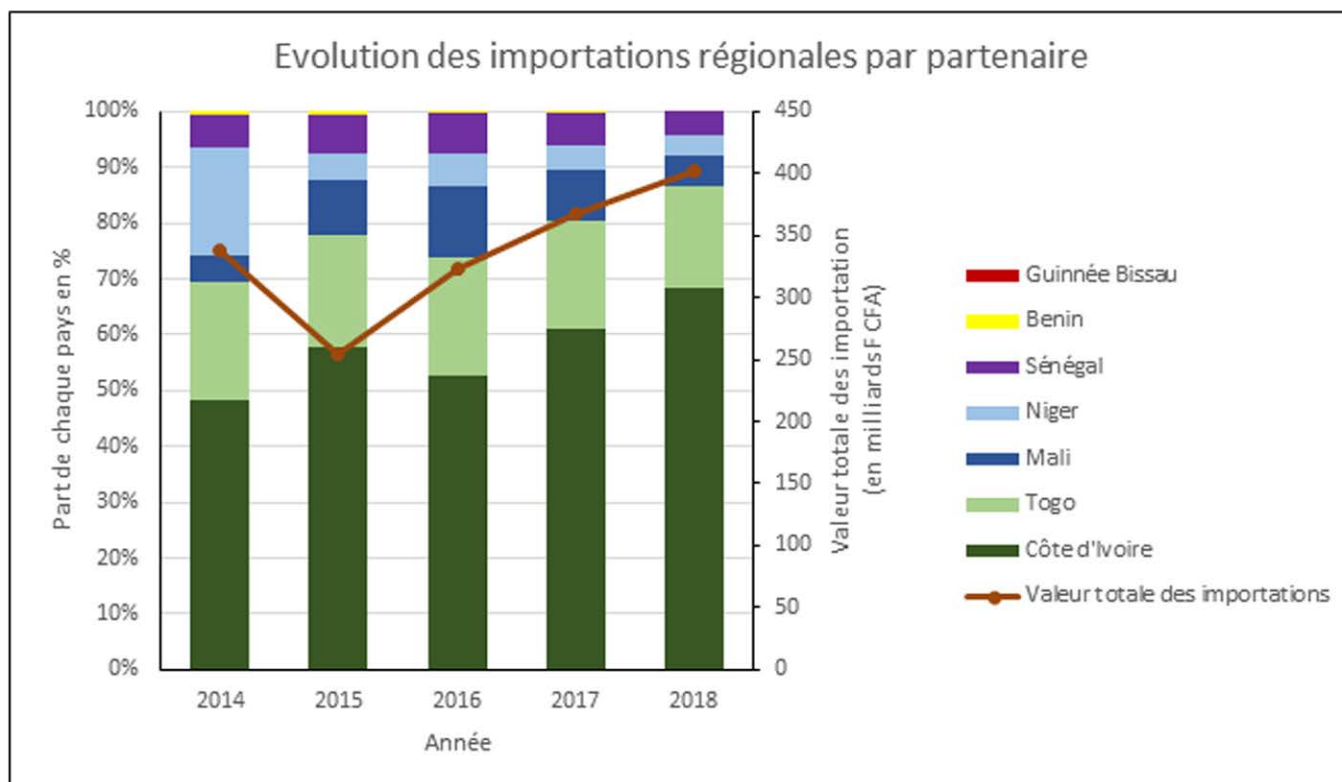


Source : Ministère du commerce, INSD, BCEAO

En termes d'importations en provenance de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire demeure le premier fournisseur du Burkina Faso. Son poids dans les importations totales du Burkina Faso est passé de 48,5 % à 68,6 % entre 2014 et 2018 (Figure 5). Le Togo est le deuxième fournisseur du pays avec 18,1 % en 2018 des importations contre 20,9 % en 2014.

Le Mali, le Sénégal et le Niger occupent respectivement la troisième, la quatrième et cinquième place avec respectivement 5,3 %, 4,3 % et 3,7 % des importations totales en 2018 avec des variations de quelques points les années précédentes. Le Bénin et la Guinée Bissau viennent en sixième et septième position avec chacun moins de 0,1 % des importations intra-UEMOA du Burkina Faso en 2018.

**Figure 5. Structure des importations par fournisseur pour les importations en provenance des sept autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2018**



Source : Ministère du commerce, INSD, BCEAO

### 5.2.3. Echanges régionaux par type de produit

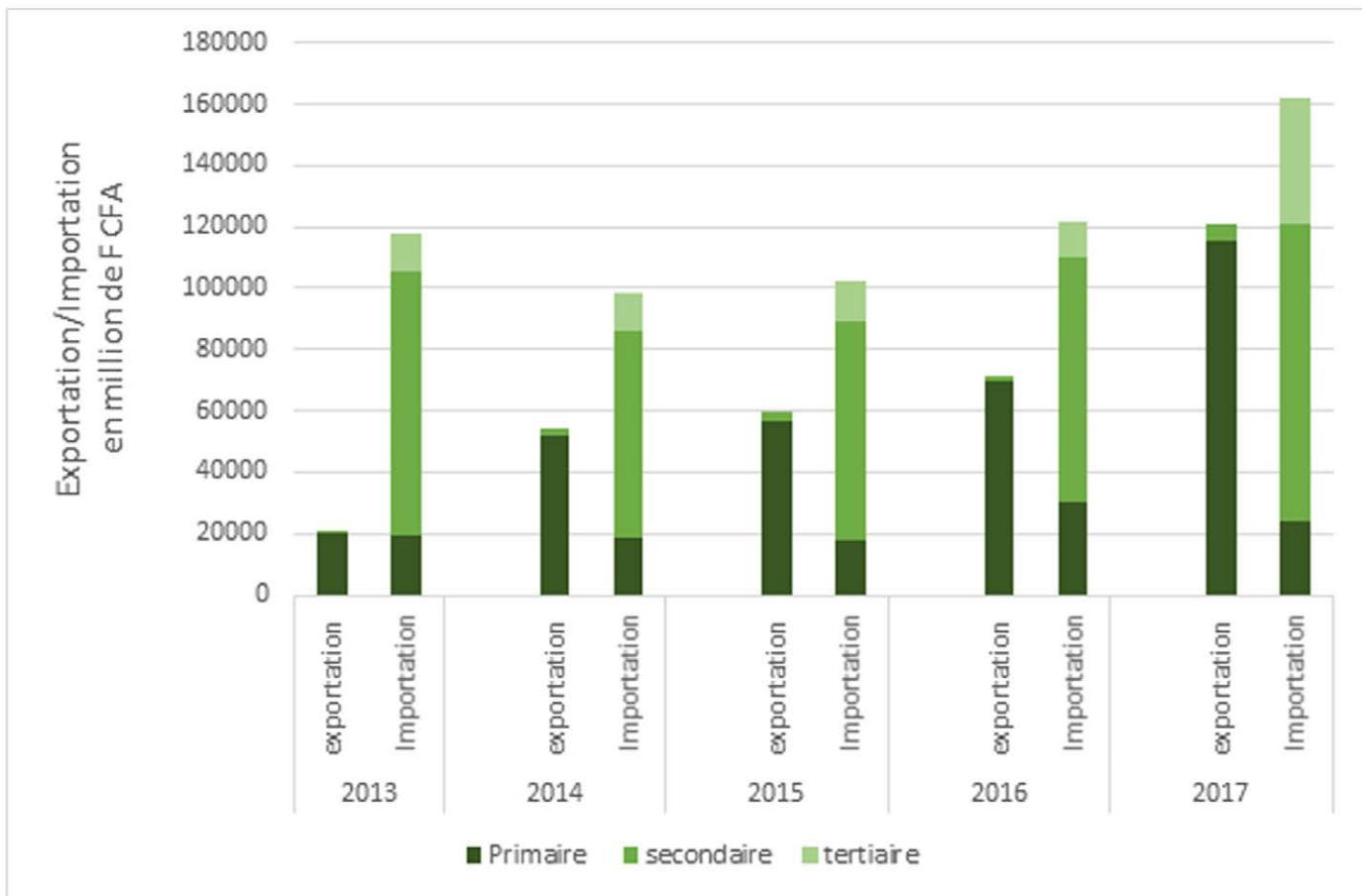
Les exportations du Burkina Faso dans l'espace UEMOA sont essentiellement orientées vers la Côte d'Ivoire et le Togo. Les produits exportés vers ces deux pays sont dominés par les produits du secteur primaire composés essentiellement de zinc sous forme brute, de graines de sésame, des noix de cajou, des graines et fruits oléagineux, des produits maraichers. Le montant total des produits du secteur primaire exportés vers ces deux pays était de d'environ 115,3 milliards FCFA en 2017 contre 20 milliards F CFA en 2013 (Figure 6). Le montant total des exportations des produits du secteur secondaire vers ces deux pays était de 5,2 milliards F CFA en 2017 contre 1,2 milliard FCFA en 2013. Ces produits sont composés principalement de fils retors ou câble de coton, tombereaux automoteurs et dericks automobiles pour le sondage. Le Burkina Faso n'échange quasiment pas de services avec ces deux pays. Le zinc sous forme bute représentait environ 79,5 % des exportations totales du pays vers la Côte d'Ivoire et le Togo.

Les importations du Burkina Faso en 2017 en provenance de ces deux pays étaient dominées par les produits du secteur secondaire, suivie des produits des secteurs tertiaire et primaire. Le montant total des importations en provenance de ces deux pays en 2017 était d'environ 162 milliards FCFA contre 117,6 milliards F CFA en 2013. Les produits du secteur secondaire importés de la Côte d'Ivoire et du Togo comprend essentiellement les huiles de pétrole<sup>14</sup>, le ciment hydraulique et les produits laminés.

Les produits du secteur primaire sont composés principalement d'huile de palme et ses fractions, du lait et crème de lait. En ce qui concerne, les produits du secteur tertiaire, on note essentiellement l'énergie électrique et les vêtements.

<sup>14</sup> Pour le Togo, il s'agit de produits pétroliers en transit.

**Figure 6. Principaux produits par catégorie échangés avec les principaux partenaires de l'UEMOA**



Source : DGC, Ministère du Commerce

### 5.3 Commerce international

#### 5.3.1 Politique commerciale

Le cadre de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales du Burkina Faso est constitué par les lois et les règlements sur les échanges commerciaux. Les lois et règlements en rapport avec les échanges commerciaux du Burkina Faso sont perçus essentiellement à travers la Constitution, les textes législatifs et réglementaires, le code minier et le code des investissements. Les objectifs généraux de la politique commerciale du Burkina Faso se résument ainsi :

- Mettre en place les conditions favorables à la libéralisation du commerce ;
- Améliorer les conditions réglementaires de création et d'exercice de l'entreprise privée, tant pour les nationaux que pour les investissements étrangers à travers la création des Centres de Formalité des Entreprises ;

- Favoriser le développement des affaires dans un cadre de sécurité juridique conforme aux normes internationales ;
- Poursuivre les mesures d'adaptation des réglementations nationales avec celles en vigueur dans l'UEMOA, la CEDEAO et l'OMC.

La politique du Burkina Faso en matière de commerce des marchandises consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA. Ces dispositions s'inspirent de celles de l'article 18 du code des douanes de l'UEMOA. Le régime des importations et des exportations est règlementé par l'Ordonnance n° 91-069 du 25 novembre 1991 et son Décret d'application n° 91-034 du 27 novembre 1991 ainsi que la loi n° 15/94 du 5 mai 1994 portant organisation de la concurrence et de la consommation qui a été modifiée par la loi n°33-2001/AN du 4 décembre 2001.

Les mesures du commerce extérieur burkinabè ne dérogent pas aux principes communautaires.

Au nombre des accords et arrangements conclus par le Burkina Faso, on peut relever les accords multilatéraux, les accords régionaux, les accords bilatéraux et les accords préférentiels. Au titre des accords multilatéraux, le pays est membre du GATT depuis 1963 et a ratifié l'Accord instituant l'OMC devenant ainsi Membre fondateur de cette organisation le 3 juin 1995. En ce qui concerne les accords régionaux, le Burkina Faso est membre fondateur de l'UEMOA créée le 10 janvier 1994. Il est aussi membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Burkina Faso a institué des consultations bilatérales avec certains de ses partenaires. Cette dynamique de partenariats a permis au pays d'engager des négociations en vue de la signature de plusieurs protocoles d'accords de promotion commerciale et de protection des investissements avec les partenaires bilatéraux.

Le pays a renoué ses relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine le 28 mai 2018

avec la signature de plusieurs protocoles d'accord de coopération commerciale et protection des investissements.

Au niveau des accords préférentiels, la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) est une partie intégrante de la loi 2000 sur le commerce et le développement. Déclaré éligible à l'AGOA le 10 décembre 2004, le Burkina Faso a tout mis en œuvre pour se conformer aux exigences de cette loi et pour obtenir le visa textile afin de permettre à ses opérateurs économiques de tirer avantage de l'AGOA. Dans le cadre du traitement spécial et différencié de l'OMC, l'Union européenne s'est engagée à accorder un accès aux marchés de 97 % des lignes tarifaires des pays les moins avancés. Le système généralisé de préférence « tout sauf les armes et les munitions », entré en vigueur en 2001, accorde en franchise de douane et sans contingentement à 97 % des produits en provenance des PMA bénéficiaires dont le Burkina Faso.

Les accords commerciaux qui lient le Burkina Faso et ses principaux partenaires sont résumés dans le tableau 20.

**Tableau 20 : Accords commerciaux liant le Burkina Faso et ses principaux partenaires**

Accord régissant l'échange de biens et services	Pays concernés
Traité de l'UEMOA	Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal,, Togo, Benin, Guinée-Bissau
Traité de la CEDEAO	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée, Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée
Accord de Marrakech instituant l'OMC	AFRIQUE : Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée, Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap -Vert, Guinée, Maroc, Egypte, Tunisie, Afrique du Sud
	ASIE : Inde, Singapour, Vietnam, Japon, Chine: , Dubaï, Thaïlande, Indonésie, Liban, Birmanie, Corée du Sud.
	AMERIQUE : USA, Canada, Brésil, Haïti, Guadeloupe (France), Paraguay, Guatemala, Pérou
	EUROPE : Turquie, Russie, France, Suisse, Pays-Bas, Danemark, Royaume – Uni, Turquie, Allemagne, Espagne, Belgique, Luxembourg Italie, Suède, Finlande
Traité de la Commission Economique pour l'Afrique (Union Africaine)	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, - Togo, Benin, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone, Cap-Vert, Guinée, Maroc, Egypte, Tunisie, Afrique du Sud
Accord entre le Burkina Faso et la République de Guinée (accord ratifié le 26 août 2004)	Guinée
Accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Royaume du Maroc, ratifié le 22 avril 2008.	Maroc
Accord de protection des investissements et de non double imposition entre le Burkina Faso et la Tunisie (Accord ratifié par la Tunisie le 07-01-1993, loi 93-56 du 15-06-1993)	Tunisie
Accord concernant la promotion et la protection réciproque des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République de Corée (Accord ratifié le 22 avril 2008)	Corée du Sud
Accord entre le Burkina Faso et la République populaire de Chine (accord ratifié le 28 mai 2018)	République populaire de Chine
AGOA	USA
Accord de Cotonou entre les pays ACP et l'Union Européenne	France, Suisse, Pays-Bas, Danemark, Royaume Uni, Allemagne, Russie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Suède, Finlande
Convention fiscale entre le Burkina Faso et la France.	France
Traité entre le Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne (accord ratifié le 26 août 2004).	Allemagne
Convention entre le Burkina Faso et la Belgique (accord ratifié le 18 août 2003)	Belgique
Accord de promotion et de protection des investissements (APPI) entre le Burkina Faso et le Luxembourg.	Luxembourg

Source : APEX Burkina

### 5.3.2. Echanges internationaux en valeur et par destination

Le Burkina Faso a exporté pour environ 1 815,8 milliards FCFA en 2018 avec ses principaux partenaires (Tableau 21). On distingue essentiellement trois groupes d'importance pour les exportations en valeur. L'Europe constitue le premier partenaire, représentant plus de 60,5% des exportations en 2018. L'Asie et l'Afrique sont respectivement deuxième et troisième et constituent

le second groupe avec respectivement 25,3 % et 13,5 %. Enfin l'Amérique est un partenaire assez négligeable, représentant moins de 7,3 % des exportations en valeur en 2018. Les exportations du Burkina Faso sont essentiellement orientées vers l'Europe. En 2018, la valeur totale des exportations du Burkina Faso vers cette destination était d'environ 1 098,3 milliards FCFA contre 816 milliards FCFA en 2014.

**Tableau 21 : Principales destinations des exportations du Burkina Faso entre 2014 et 2018**

Millions de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Afrique</b>	<b>289 209,9</b>	<b>225 395,3</b>	<b>205 936,7</b>	<b>218 780,4</b>	<b>245 084,1</b>
<b>UEMOA</b>	207 096,8	135 620,3	108 572,7	166 155,0	177 489,0
Ghana	29 739,8	31 687,8	36 255,1	26 346,9	55 817,9
Nigeria	1 636,1	286,3	123,3	35,7	26,3
Autres Afrique	50 737,2	57 801,0	60 985,5	26 242,8	11 750,8
<b>Europe</b>	<b>815 965,4</b>	<b>742 931,3</b>	<b>1 007 346,4</b>	<b>1 099 296,3</b>	<b>1 098 353,3</b>
France	46 760,1	38 705,5	37 188,0	45 151,1	76 039,7
Danemark	7 879,5	8 972,7	15 364,5	10 575,6	12 064,4
<b>Amérique</b>	<b>4 550,6</b>	<b>8 338,0</b>	<b>11 955,2</b>	<b>2 828,4</b>	<b>13 206,0</b>
USA	3 162,7	1 022,3	1 273,1	1 938,1	4 340,1
<b>Asie</b>	<b>192 919,6</b>	<b>335 962,9</b>	<b>274 666,5</b>	<b>368 228,4</b>	<b>459 076,8</b>
Singapour	95 646,6	128 969,8	136 984,9	153 188,3	139 714,3
<b>Total</b>	<b>1 302 646</b>	<b>1 312 628</b>	<b>1 499 905</b>	<b>1 689 134</b>	<b>1 815 795,9</b>

Source : BCEAO, Ministère du commerce

En termes d'importations, l'Europe reste le premier fournisseur du Burkina Faso avec 813,3 milliards FCFA en 2018, soit 33,4 % des importations totales du pays (Tableau 22). L'Asie et l'Afrique viennent en deuxième et troisième position avec respectivement 740,1 milliards FCFA et 607,4 milliards FCFA en

2018, soient respectivement 30,4 % et 24,9 % des importations totales du Burkina Faso. L'Amérique demeure le quatrième fournisseur du pays avec une valeur totale des importations de 204,4 milliards FCFA en 2018, soit environ 8,4 %.

**Tableau 22 : Orientation des importations du Burkina Faso entre 2014 et 2018**

Provenance des importations (Millions de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Afrique</b>	<b>951 534,5</b>	<b>449 268,5</b>	<b>533 095,5</b>	<b>586 157,0</b>	<b>607 392,0</b>
<b>UEMOA</b>	<b>717 177,0</b>	<b>264 143,3</b>	<b>329 823,3</b>	<b>380 754,6</b>	<b>397 788,2</b>
Ghana	102 171,0	67 643,0	99 063,2	108 664,2	116 494,8
Nigeria	4 802,2	7 278,9	7 452,3	6 508,1	7 126,5
Autres Afrique	127 384,3	110 203,4	96 756,7	90 230,0	85 982,5
<b>Europe</b>	<b>420 625,5</b>	<b>671 678,1</b>	<b>553 580,7</b>	<b>735 430,3</b>	<b>813 307,6</b>
France	386 308,2	608 186,8	514 380,5	666 357,0	628 422,1
Pays bas	23 004,0	141 760,7	88 654,0	153 152,5	76 105,3
<b>Amérique</b>	<b>66 326,9</b>	<b>188 773,2</b>	<b>224 820,5</b>	<b>215 527,8</b>	<b>204 415,8</b>
USA	40 983,1	120 661,2	159 702,3	157 151,1	142 044,0
<b>Asie</b>	<b>321 766,2</b>	<b>489 267,9</b>	<b>616 402,0</b>	<b>639 495,8</b>	<b>740 110,1</b>
Chine	159 419,6	220 479,4	291 066,6	327 638,8	308 643,6
<b>Total</b>	<b>1 760 253</b>	<b>1 798 988</b>	<b>1 927 899</b>	<b>2 176 611</b>	<b>2 435 974,9</b>

Source : BCEAO, Ministère du commerce

Entre 2017 et 2018, les importations en provenance des différents continents ont globalement connu une hausse de 11,9 %, sauf celles en provenance de l'Amérique qui ont connu une baisse de 15,1 %.

### 5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

Les produits miniers et agricoles demeurent les principaux produits d'exportation en 2018 (Tableau 23). L'or non monétaire est le premier produit d'exportation avec une proportion de 64,3 % de la valeur totale des exportations en 2018 suivi des produits du coton (9,7 %).

**Tableau 23 : Principaux produits exportés par le Burkina Faso (en milliards de FCFA)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part 2018
EXPORTATION FOB	1282,7	1370,8	1332,6	1538	1725,6	1855,7	100%
Produits du cacao	0	0	0	0	0	0	0,0%
Produits du café	0,1	0	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0%
Produits du coton	222	248,4	179,1	254,6	216,2	179,7	9,7%
Produits de l'arachide	0,3	0	0,1	1,7	3,9	0	0,0%
Produits de l'anacarde	21,3	51,6	67,1	99,7	117,4		0,0%
Or et métaux précieux	732,8	722,4	795,5	922,2	1088,3	1192,4	64,3%
Phosphate	0	0	0	0	0	0	0,0%
Uranium	0	0	0	0	0	0	0,0%
Produits pétroliers	57,2	68,1	20	6,4	7,9	15	0,8%
Produits de la pêche	0,3	0,3	0,5	0,2	0,1	0	0,0%
Produits chimiques	2,8	4,3	9	14	4,4	12,5	0,7%
Huile de palme	0	0	2,4	0	0,3	0	0,0%
Tabacs et cigarettes	0,4	0	0	0	0	0	0,0%
Animaux vivants	2,4	5,8	3,8	1,4	1	1,1	0,1%
Amande de karité et autres oléagineux	102,3	96	128,1	90,3	77,2	94,2	5,1%
Caoutchouc	0	0	0	0	0	0	0,0%
Bois et ouvrages en bois	0,2	0	0	0,2	0,1	0,1	0,0%
Banane	0	0	0	0	0	0	0,0%
Ananas	3	4,2	6,3	8,4	8,9	13,3	0,7%
Oignons	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,0%
Ciment et Clinker	0	0	2,8	1,6	0,1	0	0,0%
Réexportations	57	68,1	20	39,4	36,4	39,9	2,2%

Source : BCEAO

En 2017, les importations du Burkina Faso étaient dominées par les hydrocarbures et l'énergie électrique, dont le montant total s'élevait à 518,7 milliards de FCFA, soit 24,3 % des importations totales. Elles sont suivies principalement par les médicaments, les ciments hydrauliques (clinkers) et le riz qui représentaient respectivement 4,2 %, 3,9 %

et 2,7 % du montant des importations. Ces produits sont suivis par les pièces des produits no 84.25 à 84.30, les voitures pour le transport de personnes, les véhicules pour le transport des marchandises et les engrais minéraux représentaient 2,4 %, 2,4 %, 2,3 % et 1,9 % du montant total des importations du Burkina Faso.



Tableau 24 : Evolution des 20 premiers produits d'importation, en millions de FCFA

Produits/Année	2013	2014	2015	2016	2017	Part 2017
Huiles de pétrole	464 186,6	451 809,5	423 642,7	373 091,1	452 069,7	21,2%
Médicaments	87 409,7	76 794,7	80 214,7	98 928,4	89 397,7	4,2%
Ciments hydrauliques dits clinkers	53 760,7	46 917,7	58 567,0	63 551,4	82 883,3	3,9%
Riz	61 591,7	49 557,1	52 163,5	63 504,7	58 580,6	2,7%
Pièces des produits du n° 84.25 à 84.30	37 942,4	11 674,8	29 043,4	32 760,0	51 932,4	2,4%
Voitures pour le transport de personnes	49 067,0	43 246,1	42 378,0	40 830,7	51 094,4	2,4%
Véhicules pour le transport de marchandises	48 700,3	20 498,0	26 923,6	38 351,3	48 600,6	2,3%
Engrais minéraux ou chimiques	50 684,8	28 612,8	35 183,4	54 403,5	40 216,1	1,9%
Motocycles (y.c. les cyclomoteurs)	34 819,8	27 611,6	30 530,6	34 280,7	39 945,1	1,9%
Appareils électriques d'éclairage	325,2	319,4	154,2	646,7	35 292,5	1,7%
Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	27 147,5	26 222,0	23 517,2	24 615,4	34 979,7	1,6%
Diodes, transistors et dispositifs similaires	4 524,4	12 824,3	11 786,6	21 760,9	33 183,6	1,6%
Boueurs (bulldozers), boueurs biais	42 913,9	14 889,4	21 961,0	52 625,3	33 002,6	1,5%
Energie électrique	0,0	0,0	0,0	0,0	31 663,6	1,5%
Autres tabacs et succédanés de tabac	25 534,8	27 050,1	29 440,9	27 744,9	31 649,5	1,5%
Machines et appareils à trier, cribler, laver...	32 116,4	15 958,0	19 945,7	23 630,2	28 140,2	1,3%
Froment (blé) et méteil	16 662,2	16 921,5	23 357,1	23 996,8	26 101,8	1,2%
Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes	27 867,1	14 882,0	18 500,6	19 987,1	25 008,6	1,2%
Produits laminés plats, en fer ou en aciers	15 545,2	13 337,4	14 567,0	17 966,9	22 961,2	1,1%
Sucres de canne ou de betterave	23 468,9	17 373,7	22 021,1	18 045,4	22 486,2	1,1%

Source : DGC, à partir de la base de données de l'INSD

## 5.4 Investissements directs étrangers

Les investissements étrangers du Burkina Faso en 2018 se sont soldés par des entrées nettes de 111 milliards de FCFA contre des sorties nettes de 4,4 milliards de FCFA en 2017, soit un accroissement de 116 milliards. En 2014, les entrées nettes de capitaux étaient estimées à 142 milliards FCFA avant de chuter à 129 milliards FCFA en 2015 et remonter

à 202 milliards FCFA en 2016. Ce ralentissement des entrées nettes de capitaux d'investissements directs pourrait s'expliquer principalement par la décélération des investissements directs étrangers au Burkina Faso, du fait d'un climat des affaires altéré par les troubles socio-politiques intervenus en 2014 et 2015.

**Tableau 25 : Evolution des investissements directs étrangers entre 2014 et 2018**

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement direct étranger (En milliard F CFA)	142	129	202	-4,4	111

Source : BCEAO

Selon la BCEAO, le solde des opérations sur les IDE est expliqué par les transactions sur les titres de participations par des entrées nettes de capitaux de 99 milliards, et les opérations portant sur les instruments de dette (qui se sont traduites par une entrée nette de capitaux de 12,4 milliards de FCFA). La progression des opérations sur les titres de participations est marquée par les acquisitions

par les non-résidents de nouveaux titres à hauteur de 2,8 milliards de FCFA et les réinvestissements de bénéfices dans les entreprises résidentes pour 51,9 milliards de FCFA. Parallèlement, des acteurs résidents ont acquis des nouveaux titres de participation dans des sociétés non-résidentes pour un montant de 17,2 milliards de FCFA et ont réinvesti des bénéfices pour 18,3 milliards de FCFA.

## 5.5 Intégration régionale

### 5.5.1. Critères de convergence de l'uemoa

La surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques établies au sein de l'UEMOA est fondée sur cinq critères. Les trois (3) critères de premier rang sont :

- Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal : il devrait être supérieur ou égal à -3% ;
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3 % au maximum par an ;

- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70 %.

Les critères de second rang sont au nombre de deux (2) :

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35 % ;
- Taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 20 % à l'horizon de convergence.

**Tableau 26 : Evolution des critères de convergence entre 2014 et 2019**

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
<b>Premier rang</b>						
Solde budgétaire de base/PIB nominal (%)	-6,0	-5,7	-6,4	-7,8	-4,9	-3,0
Taux d'inflation moyen (%)	-0,3	0,9	-0,2	0,4	2,0	-3,2
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	30,4	35,8	38,3	38,1	42,9	44,0
<b>Second rang</b>						
Masse salariale/Recettes Fiscales (%)	46,49	49,96	51,60	49,9	52,1	57,3
Pression fiscale (%)	15,4	15,2	15,8	16,6	17,3	17,5

Source : BCEAO, FMI, \* UEMOA, Commission Decembre 2019, CNPE Burkina, (avril 2019)

Entre 2014 et 2018, le Burkina Faso a respecté seulement deux (02) critères de convergence (Tableau 26). Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette publique. Le solde budgétaire sur PIB s'est en revanche amélioré de façon importante entre 2017 et 2018. En 2019, le pays a encore amélioré ses performances en ramenant le solde budgétaire sur le PIB à 2,9 % ce qui lui permet de respecter tous les trois (03) de premier rang.

Cependant aucun critère de second rang n'a été respecté entre 2014 et 2019. Le critère de pression fiscale n'est à ce jour respecté par aucun des 8 pays de zone. Ce non-respect est structurel, du fait d'une perception de l'impôt encore faible. Des améliorations substantielles sont en cours et la Commission de l'UEMOA prévoit que ce critère soit respecté à partir de 2020.

De l'estimation de la situation économique et financière pour l'année 2019, il ressort que le Burkina Faso a respecté tous les trois (03) critères de premier rang et aucun critère sur les deux (2) de second rang. Le profil des critères de convergence se présente comme suit :

### **CRITERES DE PREMIER RANG**

- Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme  $\geq -3\%$ ) : il est ressorti à  $-3,0\%$  en 2019 contre  $-4,9\%$  en 2018. Ce critère-clé ressort ainsi en conformité avec la norme communautaire.;
- le taux d'inflation annuel moyen (norme  $\leq 3\%$ ) : ce critère est ressorti à  $-3,2\%$  en 2019 contre  $+2,0\%$  en 2018, en conformité avec la norme communautaire ;
- le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme  $\leq 70\%$ ) : il est ressorti à  $46,1\%$  en 2019 contre  $42,9\%$  en 2018, en conformité avec la norme communautaire.

### **CRITERES DE SECOND RANG**

- le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (norme  $\leq 35\%$ ) : il s'est établi à  $57,3\%$  en 2019 contre  $52,1\%$  en 2018, non conforme à la norme communautaire ;
- le taux de pression fiscale (norme  $\geq 20\%$ ) : il s'est situé à  $17,5\%$  en 2019 contre  $17,3\%$  en 2018, ne respectant pas la norme communautaire.

### **5.5.2. Etat des lieux de l'integration regionale**

L'UEMOA a été créée par le Traité de Dakar signé le 10 janvier 1994. Le Traité est entré en vigueur le 1er août 1994, après sa ratification par les États membres. L'Union s'est élargie à huit États membres le 02 mai 1997 avec l'adhésion de la Guinée-Bissau. Le 8 décembre 1999, un acte additionnel au traité de l'UEMOA, portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de solidarité (PCSC) entre les États membres de l'UEMOA et un règlement communautaire en date du 21 décembre 1999 portant mise en œuvre du Pacte de convergence, ont été adoptés. La nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA comporte un mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Avec l'adoption en 2015 de l'Acte additionnel No01/2015/CCEG/UEMOA instituant de nouveaux critères de convergence, l'horizon de la convergence est fixé au 31 décembre 2019.

Les objectifs de l'UEMOA sont :

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
  - Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
  - Créer entre États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale ;
  - Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication ;
  - Harmoniser, dans la mesure du nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.
- Le tarif extérieur commun de l'UEMOA a été mis en place en 2000.

### 6.1 Climat des affaires

Le rapport Doing business 2020 classe le Burkina Faso 151ème sur 190 pays avec un score de 51,4. Le pays occupait le même rang dans le classement Doing business 2019. Ce résultat est une contreperformance pour le pays par rapport aux années 2018 et 2017 où il était classé respectivement 148ème et 146ème mondial. En trois années consécutives, c'est au total 5 places qui ont été perdues. Les facteurs explicatifs de la contreperformance observée entre 2017 et 2019 se trouvent dans le fait que les procédures liées à la « création d'entreprises », « l'obtention du permis de construire », « le raccordement à l'électricité », et « l'obtention de prêts »

restent moins flexibles, voire compliqués, pour les entrepreneurs. De même, sur des critères comme « la protection des investisseurs minoritaires », « l'exécution des contrats », « le règlement de l'insolvabilité », « le commerce transfrontalier », « le paiement des taxes et impôts », et « le transfert de propriété », le pays n'a pas travaillé ces dernières années à améliorer ses performances (Tableau 27). Dans ces domaines, il n'y a pas eu d'actes véritables qui permettent de lever les lourdeurs et autres désagréments dans l'objectif de tendre vers les meilleures pratiques internationales.

Tableau 27 : Indicateurs de performance du Burkina dans le classement Doing business 2020

Créer une entreprise					
Créer une entreprise	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût consacré (% du revenu par tête)	Capital minimum requis (% du revenu par habitant)
	Décret No. 2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MTEJ du 21 juillet 2005	3	13	42,8	6,3
Permis de construction					
Permis de construction	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur de la construction)	Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15)
	arrêté conjoint N 2008-066/MHU/MATD/MEF/MID et la circulaire N 10-01195/MID/SG/LNBTP	15	121	7,6	12
Accès à l'électricité					
Accès à l'électricité		Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8)
-		4	169	8 977,4	0
Enregistrement de propriété					
	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur du bien)	Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)

<b>Enregistrement de propriété</b>	Décret N : 2008-164	4	67	11,9	12,8	
<b>Accès au crédit</b>						
		Indice de fiabilité des garanties (0-12)	L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	La couverture du registre de crédit (% adultes)	La couverture du bureau de crédit (% adultes)	
Accès au crédit		6	0	0,0	2,0	
Temps moyen pour être payé						
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>						
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>	Indice de la divulgation des informations (0-10)	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	Indice des droits des actionnaires (0-6)	Indice de détention et de contrôle (0-7)	Indice de transparence des entreprises (0-7)
	7	1	5	4	2	2
<b>Niveau des taxes et facilité</b>						
<b>Niveau des taxes</b>			Paiements (nombre par année)	Délai (heures par année)	Total à payer (% du bénéfice brut)	Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0 - 100)
			45	270	41,3	49.31
<b>Facilité pour payer les taxes</b>						
<b>Facilité d'exportation</b>						
Délai à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	
75	261	84	86	102	265	96
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>						
			Temps (jours)	Coût (% de la créance)	Qualité des procédures judiciaires (0-18)	
Faire respecter le droit des contrats			446	81,7	7,5	

Résolution d'insolvabilité					
		Taux de récupération (centimes de dollar américain)	Temps (années)	Coût (% du patrimoine)	Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)
Résolution d'insolvabilité		23,6	4	21	9
Résolution des faillites					

Source : Banque mondiale

## 6.2 Gouvernance financière

En 2019, le recouvrement des recettes était dans l'ensemble conforme à l'objectif. Selon le ministère en charge de l'économie, les prévisions de recettes, au titre de la loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2019 se chiffrent à 2 107,94 milliards de FCFA. Au total la mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à 1 940,27 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 92,05 %. En dépit d'une augmentation des recettes, le déficit budgétaire s'est établi à 1,2 % du PIB sur la base des engagements, en amélioration de 3 points par rapport à l'année 2018. Cette nette amélioration est liée aux bonnes performances enregistrées au niveau de la mobilisation des recettes (+10,7%).

Depuis mars 2018, le FMI a approuvé en faveur du Burkina Faso un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 108,36 millions de DTS (environ 157,6 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays) en appui au programme national de réformes économiques et financières. Le nouveau programme vise à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire ; en accroissant les recettes intérieures et en améliorant les dépenses publiques. Il a pour

objectif de ramener le déficit budgétaire à un niveau viable correspondant aux engagements pris par le pays dans le cadre de l'UEMOA, tout en protégeant les dépenses essentielles qui sont consacrées aux services sociaux et aux investissements publics prioritaires.

Un renforcement de la gestion de la dette et des finances publiques, des réformes des administrations des douanes et des impôts, ainsi qu'une amélioration de la sélection et de l'analyse des grands projets d'infrastructures, y compris les PPP, devraient renforcer les efforts déployés par les autorités pour maximiser le bénéfice des dépenses publiques tout en préservant la stabilité macroéconomique et de la dette. Dans le cadre de la troisième revue de l'accord en faveur du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit, le FMI approuvé en décembre 2019 un décaissement de 18,6 millions de DTS (environ 24,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 72,24 millions de DTS (environ 99,5 millions de dollars).

## 6.3 Notations financières

L'agence de notation Standard & Poor (S&P) procède régulièrement depuis 2004 à une notation financière du Burkina Faso. En 2019, la note du Burkina Faso était B pour les émissions souveraines de long terme et court terme en devises étrangères, avec une perspective stable. Cette note implique que le pays maintiendra ses performances macroéconomiques pendant encore une année, et ce, malgré l'insécurité

qui sévit. Standard & Poor's souligne que la note du pays reste inchangée malgré l'avènement de la pandémie à corona virus. Selon l'analyse de l'institution, le Burkina Faso devrait retrouver le chemin de la croissance dès 2021. Son ancrage à l'UEMOA, sa diversification et sa production d'or devraient compenser le risque sécuritaire.

La perspective stable reflète la stabilité politique, la consolidation budgétaire progressive et la poursuite d'une croissance économique soutenue au cours des 12 prochains mois. La note tient aussi compte des risques de performances économiques et budgétaires inférieures aux prévisions actuelles de l'agence qui s'attend à davantage d'investissements dans les infrastructures.

Faso, soutiendront les exportations. Les bonnes performances de ces deux secteurs, ainsi que les investissements publics, porteront l'activité économique, en partie sous l'impulsion du Plan national de développement économique et social (PNDES). L'historique des notations du Burkina Faso par l'agence de notation S&P est présenté dans le tableau 28.

Les secteurs agricole et minier, principaux moteurs de la croissance économique du Burkina

**Tableau 28 : Indicateurs de performance du Burkina dans le classement Doing business 2020**

Agence	Note	Perspective	Date
Standards and Poor's	B	Stable	Mai 2020
Standards and Poor's	B	Stable	Novembre 2019
Standards and Poor's	B	Positive	26 Mai 2017
Standards and Poor's	B-	Positive	Mai 2016
Standards and Poor's	B	Stable	Décembre 2014
Standards and Poor's	B	Négative	03 Novembre 2014
Standards and Poor's	B	Stable	Août 2008

Source : Standards and Poor's

### 7.1 Budget

---

#### 7.1.1 Dépenses et recettes

Selon le Ministère en charge de l'économie, les recettes totales, y compris les dons, ont connu une hausse de 10,23 % en 2019, soit 180,12 milliards de francs CFA par rapport à 2018. Cette hausse est imputable en grande partie à l'augmentation des recettes totales. Les recettes totales se sont chiffrées à 1 940,27 milliards de francs CFA pour une prévision de 2 107,94 milliards de francs CFA en 2019, soit un taux de recouvrement de 92,05 %. Comparativement à 2018, les recettes totales, hors dons, sont en hausse de 16,89 %, représentant 260,93 milliards de francs CFA. Sur la période 2014-2019 les recettes totales sont passées de 1 321,2 milliards de francs CFA à 1 940,27 milliards de francs CFA avec une croissance moyenne annuelle d'environ 8 %.

Les dépenses totales et prêts nets de 2019 se sont établis à 2 141,58 milliards de francs CFA sur une prévision de 2 366,67 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 90,5 %. Par rapport à 2018, les dépenses totales et prêts nets ont connu une hausse de l'ordre de 3,25 %. Les dépenses totales ont été exécutées en 2019 à hauteur de 1 609,79 milliards de francs CFA sur une prévision de 1 650,35 milliards de francs CFA, soit un taux de

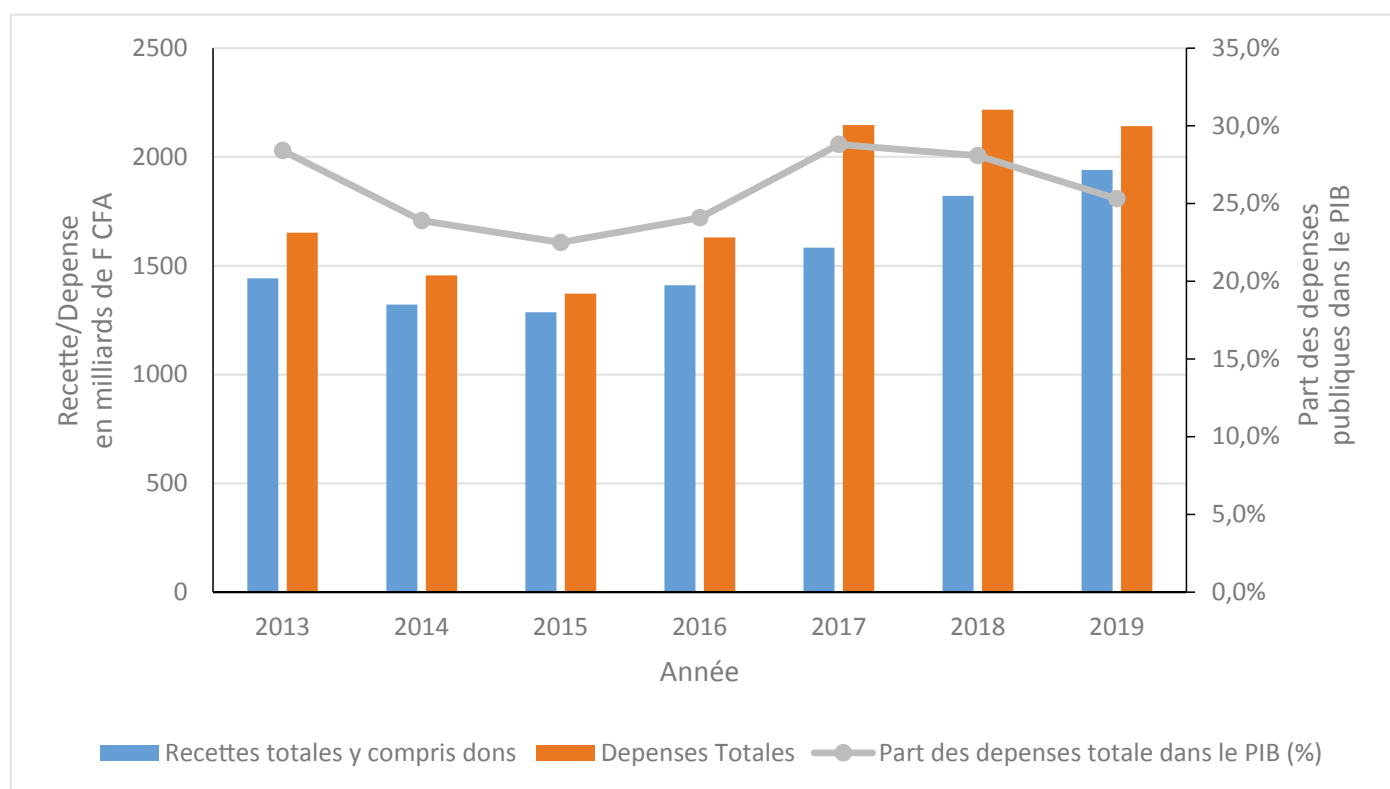
97,5 %. Entre les deux exercices budgétaires, 2018 et 2019, le niveau d'exécution desdites dépenses s'est inscrit en hausse de 216,22 milliards de francs CFA. Cette hausse est principalement imputable à la progression du niveau d'ordonnancement des dépenses du personnel (+139,32 milliards de francs CFA).

Comparativement à l'année 2018, il ressort une diminution de 21,9 % des dépenses en capital. En effet, ce type de dépense a enregistré une baisse de 148,91 milliards de francs CFA pour s'établir 531,79 milliards de francs CFA à fin décembre 2019. Entre 2014 et 2019, les dépenses totales et prêts nets sont passées de 1 456,5 milliards F CFA à 2 141,58 milliards F CFA. Sur la même période, la part des dépenses totales et prêts nets dans le PIB est passée 23,9 % à 25,2 %.

La hausse des recettes a été de 10,23 % contre 3,25 % pour dépenses entre 2018 et 2019. La baisse de l'écart résulte de la diminution des dépenses en capital de 148,91 milliards de francs CFA entre les exercices budgétaires de 2018 et 2019, soit 21,9 %.



**Figure 7. Evolution des finances publiques entre 2014 et 2019**



Source : BCEAO, Ministère de l'économie, FMI.

### 7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

La hausse des recettes totales constatée entre 2018 et 2019 est imputable essentiellement à l'augmentation des recettes fiscales (+142,48 milliards de francs CFA) et des recettes non fiscales (145,4 milliards de francs CFA).

Les recettes fiscales en 2019 ont été mobilisées à hauteur de 1 474,28 milliards de francs CFA sur une prévision de 1 526 milliards de francs CFA, soit un taux de recouvrement de 96,6 %. Il ressort une augmentation de 142,48 milliards de francs CFA (+10,7 %) par rapport à 2018 où le recouvrement se chiffrait à 1 331,79 milliards de francs CFA. Cette performance est principalement imputable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (586,69 milliards de FCFA soit 98,3 %), à l'Impôt sur les Sociétés (249,43 milliards soit 101 %) et aux droits de douane (154,24 milliards de FCFA, soit 92,8 %).

A fin décembre 2019, les recettes non fiscales se sont élevées à 331,71 milliards de francs CFA, sur une prévision de 311,5 milliards de francs CFA. Ce qui équivaut à un taux de réalisation de 106,5 %. Ces

recettes sont en hausse de 145,4 milliards de francs CFA par rapport à 2018.

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 1609,79 milliards de francs CFA en 2019 sur une prévision de 1 650,35 milliards de francs CFA, soit un taux de 97,5 %. Comparées à l'année 2018, il a été enregistré une augmentation de 15,5 %, représentant un montant global de 216,22 milliards de francs CFA. Cette hausse est imputable à l'ensemble de ses composantes.

En effet, à fin décembre 2019, les dépenses de personnel se sont établies à 844,83 milliards de franc CFA sur une prévision de 845,90 milliards de franc CFA, soit un taux d'exécution de 100 %. Par rapport à 2018, il ressort une progression de 19,76 % (+139,32 milliards de franc CFA) et cela s'explique essentiellement par la répercussion de la prise en charge des mesures prises par le gouvernement avec les partenaires sociaux de 2016 à 2019, aux effectifs additionnels et dans une moindre mesure aux promotions statutaires.

Comparativement à 2018, les dépenses d'acquisition des biens et services ont connu une augmentation de 2,9 % en 2019 pour se situer à 198,07 milliards de

francs CFA sur une dotation révisée de 209,96 milliards de francs CFA. Il ressort ainsi un taux d'exécution de 94,34 %. L'analyse par ministère et institution montre que quatre (04) d'entre eux affichent un taux d'ordonnancement des dépenses inférieur à 90,00 %.

Il s'agit du Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabés de l'Extérieur (85,39 %), du Ministère des Mine et Carrière (84,03 %) du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (88,41 %), du Conseil Supérieur de la Communication (83,12 %) et des Dépenses Communes Interministérielles (80,60 %).

A fin décembre 2017, les intérêts de la dette ont été payés à hauteur de 117,07 milliards de francs CFA sur une prévision de 100 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 117 %. L'analyse comparative entre les deux exercices budgétaires, 2018 et 2019, fait ressortir une hausse du niveau d'ordonnancement desdites dépenses de 19,75 milliards de FCFA expliquée principalement par un recours à l'endettement intérieur plus coûteux. En effet, la charge financière de la dette intérieure est passée de 74,15 % en 2018 à 81,63 % de l'ensemble des paiements effectifs en 2019.

Néanmoins, il y a lieu de relever que malgré la croissance des charges financières, les ratios caractéristiques de la dette publique restent maîtrisés. Ainsi, s'agissant de la dette extérieure, le ratio service de la dette sur recettes propres ressortirait à 4 % pour un plafond de 18 %. Pour la dette publique totale, ce ratio serait de 20 %.

Les dépenses en capital ont été exécutées en 2019 à hauteur de 531,79 milliards de francs CFA sur une prévision de 716,32 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 74,24 %. Par rapport à 2018 à la même période, le montant ordonnancé desdites dépenses a enregistré une baisse de 148,91 milliards de francs CFA. Cette baisse est principalement imputable aux dépenses d'investissements exécutées par l'Etat (-127,98 milliards de FCFA). Le montant des dépenses ordonnancées au titre des investissements exécutés par l'Etat, toutes sources de financement confondues, se sont élevées à 530,48 milliards de francs CFA sur des prévisions de crédits de paiement ajustées de 711,26 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 74,58 % contre 87,45 % à la même date en 2018. Bien qu'il ait été constaté une baisse de l'ensemble de ses composantes, la baisse est imputable essentiellement à la diminution des dépenses d'investissement financées sur ressources nationales.

Le solde global base engagement, qui représente le financement des dépenses courantes et en capital hors intérêt de la dette, s'est établi à -201,31 milliards de francs CFA à fin décembre 2019 contre -381,7 milliards de francs CFA en 2018, en baisse de 180,4 milliards de francs CFA. En 2019, ce solde a représenté 2,4 % du PIB nominal contre 4 % en 2018. Le solde primaire de base était de -103,8 milliards F CFA en 2019 contre -336,2 milliards en 2018.

**Tableau 29 : Présentation détaillée des dépenses et des recettes du Burkina Faso entre 2014 et 2025**

	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Total recettes et dons R1</b>	<b>1 321,2</b>	<b>1 286,2</b>	<b>1 409,9</b>	<b>1 583,6</b>	<b>1 760,1</b>	<b>1 940,3</b>	<b>1 886</b>	<b>2 180</b>	<b>2 378</b>	<b>2 592</b>	<b>2 826</b>	<b>3 083</b>
<b>Recettes totales hors dons R2</b>	<b>1 064,7</b>	<b>1 056,2</b>	<b>1 229,7</b>	<b>1 389,3</b>	<b>1 545,1</b>	<b>1 806</b>	<b>1 683</b>	<b>1 930</b>	<b>2 114</b>	<b>2 311</b>	<b>2 528</b>	<b>2 766</b>
Recettes courantes R3	1 064,7	1 056,2	1 229,7	1 389,3	1 541,1	1 806	1 683	1 930	2 114	2 311	2 528	2 766
Recettes fiscales	<b>940,7</b>	<b>937,7</b>	<b>1 074,6</b>	<b>1 238,2</b>	<b>1 331,8</b>	<b>1 474,3</b>	<b>1 471</b>	<b>1 720</b>	<b>1 888</b>	<b>2 077</b>	<b>2 285</b>	<b>2 514</b>
Impôts sur les revenus et bénéfices	272,0	241,9	285,7	323,3	345,7	407						
Taxes sur les biens et services	509,6	535,3	600,9	702,9	661,91	689,6						
Dont TVA	386,9	393,1	439,9	511,9	561,88	586,7						
Impôt sur le commerce extérieur	143,7	145,0	159,1	181,2	232,9	231,6						
Autres recettes fiscales	15,3	15,4	28,8	30,9	27	-						
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>124,0</b>	<b>118,5</b>	<b>155,1</b>	<b>151,0</b>	<b>186,3</b>	<b>331,7</b>	<b>212</b>	<b>211</b>	<b>226</b>	<b>234</b>	<b>243</b>	<b>253</b>
<b>Dons</b>	<b>256,4</b>	<b>230,0</b>	<b>180,2</b>	<b>194,3</b>	<b>215,1</b>	<b>134,3</b>	<b>203</b>	<b>250</b>	<b>264</b>	<b>280</b>	<b>298</b>	<b>316</b>
<b>Dépenses totales et prêts nets D1</b>	<b>1 456,5</b>	<b>1 371,7</b>	<b>1 629,8</b>	<b>2 146,5</b>	<b>2 074,3</b>	<b>2 141,6</b>	<b>2 370</b>	<b>2 545</b>	<b>2 719</b>	<b>2 961</b>	<b>3 224</b>	<b>3 514</b>
Dépenses totales D2	1 462,6	1 384,3	1 638,5	2 150,0	1 393,6	1 609,8	2 370	2 545	2 719	2 961	3 224	3 514
Dépenses courantes D3	931,5	925,4	1 112,3	1 318,7	1 295,8	1 492,7	1 832	1 895	1 973	2 076	2 234	2 407
Salaires et traitement	437,3	468,5	554,5	618,0	705,1	844,4	898	950	990	1 025	1 108	1 198
Transferts et subventions	349,0	302,4	369,5	457,1	398,2	449,9	570	551	561	601	647	697
Autres dépenses courantes	101,3	110,3	128,5	174,1								
Intérêts de la dette publique D4	44,0	44,1	59,8	69,5	95,3	114,6	127	149	169	185	199	214
Intérêt de la dette intérieure	29,3	28,6	43,2	49,4	72,2	95,6	98	116	135	146	155	164
Intérêt de la dette extérieure	14,7	15,5	16,6	20,2	23,1	22	29	33	34	39	44	51
Dépenses en capital D5	523,9	454,2	519,2	814,8	680,7	531,8	537	649	747	884	990	1 107
Sur financement interne	308,2	302,6	338,4	570,4	433,3	400	286	358	430	540	616	699
Sur financement externe	215,7	151,6	180,8	244,4	225,2	136,5	251	292	316	344	374	408
Transferts en capital	7,1	4,7	7,0	16,5	22,2	1,3						
Solde courant (R3-D3)	133,2	130,8	117,4	70,6	245,3	313,3	-149	35	141	235	294	359
Solde global hors dons (R2 - D1)	-391,8	-315,5	-400,1	-757,2	-529,2	-335,6	-687	-615	-605	-650	-696	-748
Solde global (R1 - D1)	-135,3	-85,5	-220,0	-562,9	-314,2	-201,3	-484	-365	-341	-369	-398	-431
Solde primaire courant (R3 - D3 + D4)	177,2	174,9	177,2	140,1	340,6	427,9	-22	184	310	420	493	573
Solde primaire de base (R2 - D3 + D4 - D5)	-131,1	-127,7	-161,2	-430,3	-336,1	-103,8	-559	-465	-437	-464	-497	-534
Solde primaire hors dons (R2 - D2+ D4)	-353,9	-284,0	-349,0	-691,2	-381,8	-252,	-560	-466	-436	-465	-497	-534
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (solde global base caisse)</b>	<b>101,8</b>	<b>198,3</b>	<b>134,4</b>	<b>426,1</b>	<b>470,5</b>	<b>294</b>	<b>294</b>	<b>334</b>	<b>341</b>	<b>369</b>	<b>399</b>	<b>431</b>
Financement extérieur	51,4	90,4	102,9	74,3	75,9	97	77	88	209	234	262	293
Financement intérieur	54,9	112,8	33,8	350,7	394,6	197	217	246	132	135	137	138
	<b>En Pourcentage du PIB</b>											
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>21,6</b>	<b>20,9</b>	<b>20,8</b>	<b>21,2</b>	<b>22,4</b>	<b>22,9</b>	<b>17,4</b>	<b>18,5</b>	<b>18,8</b>	<b>19,0</b>	<b>19,3</b>	<b>19,5</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>15,4</b>	<b>15,2</b>	<b>15,8</b>	<b>16,6</b>	<b>17</b>	<b>17,4</b>	<b>15,2</b>	<b>16,5</b>	<b>16,8</b>	<b>17,1</b>	<b>17,4</b>	<b>17,7</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>23,9</b>	<b>22,5</b>	<b>24,1</b>	<b>28,8</b>	<b>17,8</b>	<b>19</b>	<b>24,5</b>	<b>24,4</b>	<b>24,2</b>	<b>24,4</b>	<b>24,6</b>	<b>24,8</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>15,2</b>	<b>15,0</b>	<b>16,4</b>	<b>17,7</b>	<b>16,5</b>	<b>17,6</b>	<b>19,0</b>	<b>18,2</b>	<b>17,6</b>	<b>17,1</b>	<b>17,0</b>	<b>17,0</b>
<b>Dépenses en capital</b>	<b>8,6</b>	<b>7,4</b>	<b>7,6</b>	<b>10,9</b>	<b>8,7</b>	<b>6,3</b>	<b>5,5</b>	<b>6,2</b>	<b>6,6</b>	<b>7,3</b>	<b>7,6</b>	<b>7,8</b>
<b>Solde primaire de base</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,4</b>	<b>-5,8</b>	<b>-4,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>-5,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,0</b>

Source : Ministère de l'économie, BCEAO.

\*Données du rapport trimestriel de l'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2019, au 31 décembre 2019 et celles de l'annuaire statistique de la BCEAO. Projection FMI (2020-2025)

### 7.1.3 Présentation générale du budget

La présentation détaillée de la répartition du budget selon les différents ministères révèle les choix stratégiques qui sont faits pour financer l'avenir du Burkina Faso. Ils sont en accord avec le PNDES. Ainsi, les ministères à vocation sociale sont les premiers bénéficiaires du budget. Le Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation a reçu 14,7 % du budget en 2019 contre 10,7 % en 2015. Le Ministère de la Santé vient en deuxième position avec environ 13,9 % du budget contre 7,3 % en 2015.

L'augmentation de la part du budget reçue par ces deux ministères est un bon indicateur des priorités nationales pour le développement du pays. Le Ministère de l'économie a vu sa dotation baisser à 9,6 % du budget total en 2019 contre 17,32 % en 2015. Le reste du budget national est réparti entre les autres ministères et institutions spécifiques. La part du budget national allouée aux dépenses communes interministérielles était de 10,6 % en 2019 contre 13,8 % en 2015.

**Tableau 30 : Evolution des dépenses budgétaires globales par ministère et institution hors financement extérieur**

Année	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Budget total en milliards de FCFA</b>	<b>1453,3</b>	<b>1606,4</b>	<b>1871</b>	<b>1947.5</b>	<b>2 108</b>
<b>Ministères à vocation sociale (en % du budget total)</b>					
Education Nationale et de l'Alphabétisation	10,7	16,57	17,46	19,8	14,7
Santé	7,28	9,13	9,76	10,1	13,9
Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et de l'Innovation	0	7,66	5,46	4,5	3,6
<b>Ministères régaliens (en % du budget total)</b>					
Economie, Finances et Développement	17,32	19,1	9,58	11,6	9,6
Défense Nationale et des Anciens Combattants	6,02	5,94	6,1	8,7	9,6
Administration Territoriale et de la Décentralisation	5,69	5,43	4,86	1,8	1,9
Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	0,77	0,94	3,05	2,1	1,5
Présidence du Faso	1,03	1,19	1,47	1,1	2,2
Premier Ministère	1,71	1,31	1,32	1,3	3,8
Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	1,13	1,18	1,26	1,4	1,0
Sécurité	2,72	0	1,12	3,7	3,9
Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur	2,52	2,2	2,03	1,8	1,6

Autres ministères d'importance stratégique (en % du budget total)					
Infrastructures	2,57	3,81	5,21	5,5	6,8
Eau et Assainissement	0	1,57	4,09	2,6	2,5
Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	4,82	3,03	3,84	4,4	5,6
Dépenses Communes Interministérielles	24,63	13,32	14,2	9,0	7
Autre ministères et institutions	13,79	7,63	9,18	10,6	11,1

Source : INSD, MEF

## 7.2 Politique fiscale

### 7.2.1 Recettes du budget general decomposees par source

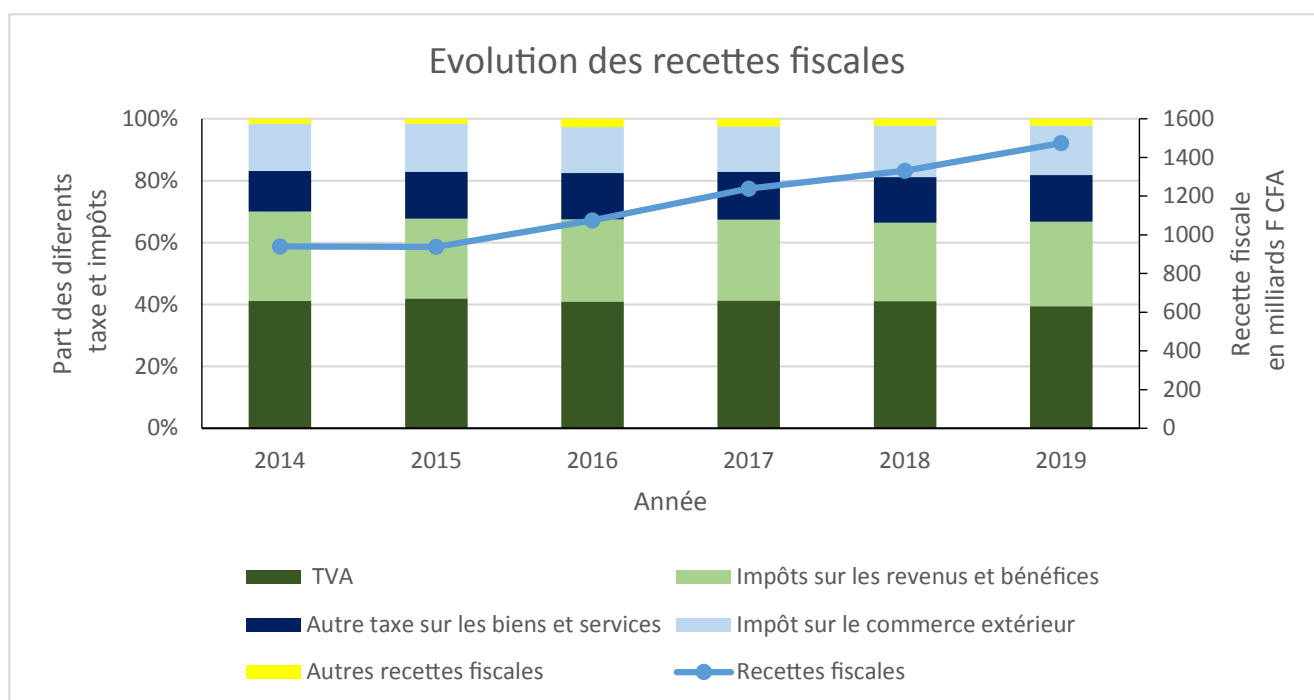
La structure des recettes fiscales est restée assez stable sur la période 2014-2019 en passant de 940,7 milliards F CFA à 1 474,3 milliards F CFA. La TVA, impôt indirect, est la source la plus importante de recettes fiscales. Elle a représenté près de 42 % des recettes fiscales en 2019. L'impôt sur les revenus et les bénéfices est la deuxième source de recettes fiscales du Burkina Faso avec une part de 26% en 2019.

Les autres taxes sur les biens et services sont devenues la troisième source de recettes fiscales,

passant de 13 à 15% de l'ensemble des recettes fiscales sur la période. L'impôt sur le commerce extérieur rapporte presque autant en 2019 que les autres taxes sur les biens et services, soit 15 %. Les autres recettes fiscales ont représenté environ 3 % des recettes totales.

En résumé, la part des impôts sur les revenus et bénéfiques et impôts sur le commerce extérieur a légèrement diminué, et celle des autres taxes sur les biens et services a augmenté, passant de la quatrième à la troisième place en termes de ressources fiscales sur la période 2014-2019. Le niveau de recettes des taxes a augmenté pour tous les types de taxes.

**Figure 8. Evolution des recettes fiscales entre 2014 et 2019**



Source : MINEFID

### 7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Les principales innovations fiscales proposées dans la loi de finances 2020 sont :

- L'augmentation du taux de la taxe sur les tabacs, cigares, cigarettes et cigarillos. Afin de rendre le dispositif de taxation des tabacs conforme à la directive de l'UEMOA, il est proposé de relever le taux de la taxe de 45 % à 50 %. Cette mesure permettra de renforcer la lutte contre le tabagisme qui crée un problème de santé publique et d'améliorer le rendement de l'impôt. L'impact financier de cette mesure est estimé à sept (7) milliards de FCFA ;
- L'élargissement du champ des personnes redevables de la retenue à la source sur les sommes versées aux prestataires non-résidents et de la retenue à la source sur les sommes versées aux prestataires résidents ;
- Les prélèvements à la source sur les importations et les ventes de biens. Avec la suppression de la Contribution du secteur des boissons (CSB) et

l'assujettissement au droit commun des acteurs de ce secteur, les opérations de vente des boissons de fabrication locale sont désormais soumises aux prélèvements à la source. Un tarif de prélèvement de 5 % sur les ventes des boissons de fabrication locale afin d'optimiser la contribution des acteurs du secteur boisson a été institué. Il est attendu au titre de cette mesure, des recettes estimées à environ 10,48 milliards de FCFA ;

- L'institution de l'obligation pour les contribuables relevant de la Direction des grandes entreprises de procéder aux paiements de leurs impôts et taxes par procédés électroniques ;
- L'élargissement de l'obligation de souscription des déclarations fiscales par procédés électroniques aux contribuables relevant des Directions des moyennes entreprises.
- L'augmentation de la taxe spécifique dans les télécommunications de 5 à 7 % du chiffre d'affaires des opérateurs et un changement d'assiette, le chiffre d'affaires sur le mobile money est maintenant pris en compte.

## 7.3 Projet de loi de finance 2020

Les orientations qui ont prévalu à l'élaboration du budget 2020 s'inscrivent dans une logique de consolidation des objectifs du budget 2019 à travers la finalisation de la mise en œuvre des grands chantiers du Programme présidentiel et du PNDES. Pour l'année 2020, en matière de mobilisation des ressources, la politique publique sera orientée vers la modernisation de l'administration fiscale et l'élargissement de la base imposable à travers :

- i) l'élargissement progressive de la couverture des moyennes entreprises par les télé- procédures pour plus d'efficacité ;
- ii) l'accélération du processus de mise en œuvre du projet cadastre fiscal;
- iii) la finalisation de l'opérationnalisation de la 3ème division fiscale des moyennes entreprises de Ouagadougou;
- iv) la mise en place de la direction des régimes fiscaux non déterminés ;
- v) la poursuite de la lutte contre la fraude fiscale, le faux et la corruption ;
- vi) la poursuite de l'interconnexion entre les douanes du Burkina Faso et celles des pays frontaliers ;
- vii) l'ouverture de SYDONIA sur internet afin d'accélérer le traitement des déclarations;

viii) l'allègement et sécurisation des procédures de paiement des droits et taxes de douanes à travers la mise en place des télépaiements;

- ix) l'activation du module « exonération » dans SYDONIA pour un meilleur suivi des exonérations dans le cadre de la lutte contre la fraude ;
- x) le renforcement des contrôles des éléments de la déclaration par un accès direct aux documents du commerce extérieur émanant de la plateforme SYLVIE à travers l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA.

Selon la loi de finance, les prévisions de recettes totales pour l'année 2020 sont chiffrées à 2 233,3 milliards de FCFA, soit une hausse de 5,9 % par rapport à l'année 2019 et les prévisions sur les dépenses sont chiffrées à 2 518,5 milliards de FCFA, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2019.

Les recettes propres sont estimées à 1 894,780 milliards de FCFA en 2020 contre 1 697 milliards de FCFA en 2019, soit un accroissement de 197,780 milliards FCFA en valeur nominale, correspondant à une augmentation de 11,65 %. Elles seront constituées essentiellement de recettes fiscales qui représenteront 87,30 % du total en 2020.

Les recettes propres sont projetées à 84,8 % des recettes totales du budget de l'Etat contre 86,8 % en 2019. Quant aux ressources extérieures, elles se chiffrent en 2020 à 338,536 milliards de FCFA contre 257,564 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 31,4 %. Selon le Ministère en charge de l'économie et des finances, en prenant en compte l'impact du COVID-19, les projections de recettes fiscales sont estimées à 1 427 milliards de FCFA et celles des recettes non fiscales à 212,3 milliards de FCFA en 2020, soit un total de recettes fiscales et dons de 1 917,8 milliards de FCFA.

Les dépenses du budget seront constituées de dépenses courantes pour un montant de 1 642,29 milliards de FCFA et de dépenses en capital pour 876,16 milliards de FCFA correspondant à des parts respectives de 65,21 % et 34,79 %. Ces parts étaient respectivement de 71,4 % et 28,6 % en 2019 et 55,0 % et 44,9 % en 2018. Les dépenses d'investissements se chiffrent à 866,16 milliards de FCFA en 2020 contre 628,06 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 238,10 milliards de FCFA.

Les investissements financés sur ressources propres sont estimés à 479,65 milliards de FCFA 2020 contre 333,07 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 146,58 milliards de FCFA. Cependant, en prenant en

compte l'impact du COVID-19 les dépenses totales augmenteraient à 2 361,9 milliards de F CFA, dont 1 832 milliards de dépenses courantes et 539,5 milliards de F CFA de dépense en capital.

Sur la base des prévisions de recettes et de dépenses de la loi de finance de 2020, l'épargne budgétaire s'établirait à 248,52 milliards de FCFA en 2020 en amélioration de 131,70 milliards de FCFA par rapport à 2019. Ce niveau d'épargne permet de prendre en charge une partie des investissements sur ressources propres. Le déficit budgétaire, quant à lui, s'élèverait à 285,14 milliards de FCFA contre un niveau de 258,72 milliards de FCFA en 2019, soit une détérioration de 26,41 milliards de FCFA en valeur absolue. Rapporté au PIB nominal projeté pour 2020, ce niveau de déficit budgétaire représente 3 % tandis qu'en 2019, il est de 2,9 %.

Le niveau de déficit de 2020 est conforme aux engagements avec le FMI ainsi qu'aux critères de convergence de l'UEMOA. Mais en prenant en compte l'impact du COVID-19, le déficit budgétaire devrait s'établir à 5 % du PIB en 2020 selon les projections du Ministère en charge de l'économie et des finances. Ce déficit sera couvert par recours aux appuis budgétaires, aux tirages sur les ressources FMI et à un emprunt obligataire.

L'environnement national et international est porteur de risques qui peuvent affecter le développement économique. Cette section traite des risques politiques et sécuritaires, des risques sociaux et sanitaire, des risques liés à la mobilisation des ressources financières, des risques sanitaires et des risques environnementaux.

### 8.1 Risques politiques et sécuritaires

---

Après une crise politique qui a vu la chute de l'ancien président Blaise Compaoré en octobre 2014 et un coup d'État militaire manqué en septembre 2015, le climat politique a été plutôt stable dans le pays, malgré la menace grandissante d'attaques terroristes dans la capitale et les régions frontalières avec les voisins malien et nigérien.

Monsieur Roch Marc Christian Kaboré a été élu président avec 53,5 % des voix fin 2015. Son parti, le Mouvement pour le Progrès du Peuple (MPP), a remporté les élections législatives locales en 2016. A cause de violences et de troubles qui ont empêché le bon déroulement du vote dans dix-neuf départements, un scrutin partiel a dû être organisé en 2017 pour la répartition des 814 sièges non attribués et a vu le MPP accroître son avance.

La sécurité est devenue une question transversale dans le pays. La menace présentée par les groupes islamistes dans le Sahel constitue un défi à la stabilité politique et un frein à l'investissement globalement en progrès. Les déplacements dans la zone frontalière du Mali, dans la zone frontalière du Niger au nord de Dori et dans la province de la Kantchari sont potentiellement risqués en raison du risque d'enlèvement et d'attentat.

Afin de lutter contre Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), les pays du G5 du Sahel (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso) ont décidé, en 2017, de créer une force anti-terroriste qui bénéficiera de la formation et du soutien logistique du Maroc, ainsi que du soutien financier de l'Union européenne (50 millions EUR). La mise en œuvre de cette force devrait permettre de juguler la question sécuritaire et redonner plus de confiance aux investisseurs.

### 8.2 Risques sociaux

---

Le nombre d'incidents liés à l'agitation sociale a augmenté sur la période 2016-2019. Les grèves dans le secteur public et les tensions sociales ont influé sur le recouvrement des recettes au premier semestre de 2019 et ont orienté à la hausse les salaires et les transferts. Ces grèves sont motivées par les inégalités de salaires et de prestations qui existent au sein des ministères et entre ces derniers, et ont souvent conduit à des accords salariaux propres à chaque ministère, qui ont à leur tour causé de nouvelles grèves dans d'autres ministères.

La masse salariale publique a été touchée aussi par la réforme de 2016 (loi 081), qui a répondu à une revendication de longue date : incorporer les agents contractuels dans la fonction publique et harmoniser la rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires et des agents contractuels. Des réformes sont actuellement en discussion sous l'égide du Ministère en charge de la fonction publique en vue d'une mise à plat du système de rémunération afin de réduire les inégalités entre les fonctionnaires. Un tel système devra permettre d'apaiser le climat social.



### 8.3 Risques macroéconomiques

L'économie du Burkina Faso est dépendante de la production agricole, des exportations d'or et de celles de coton. Le pays est vulnérable aux fluctuations des prix d'importation des produits pétroliers, des variations des cours de l'or et du coton. La crise sanitaire du COVID 19 affecte ces secteurs et conduirait à une baisse de la croissance en 2020 de 4 points. Selon les estimations de la FMI (2020), cette crise va restreindre l'activité agricole, entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires. Malgré la baisse des prix du pétrole, le déficit du compte courant du Burkina Faso devrait se creuser. Cette détérioration reflète la baisse des volumes de la production intérieure d'or et de coton.

Selon les estimations du ministère en charge de l'économie et des finances, la production du coton devrait baisser à 468100 de tonnes en 2020 contre une prévision tendancielle de 527 500 tonnes, soit une baisse de 11,3 %. La production de l'or devrait également baisser à 50,6 tonnes contre une prévision tendancielle de 54 tonnes en 2020. L'or du Burkina Faso est transformé à l'étranger. En raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et des réseaux de transport, la capacité d'exporter sera limitée. Les entrées d'IDE liées à l'exploration de l'or, principale exportation de matières premières, sont également affectées négativement.

Selon la Banque mondiale (2020), la crise du COVID 19 pourrait avoir un impact sévère sur le secteur agricole si les produits ne peuvent pas atteindre les marchés en raison de quarantaines qui auront également un impact sur les prix et la disponibilité des intrants (semences, engrais, alimentation animale, services vétérinaires). Le secteur agricole sera affecté par une baisse de la demande urbaine en produits agricoles. Les envois de fonds, qui représentent environ un quart du revenu des ménages pauvres, devraient également diminuer compte tenu de la nature mondiale de la crise. Globalement, la situation devrait s'accompagner d'une augmentation du prix des produits de base, y compris les aliments - exacerbant le risque de malnutrition affectant déjà 10 % de la population à risque cette saison de soudure. L'inflation devrait s'établir à 3,9 % selon les prévisions du ministère en charge de l'économie et des finances. Le déficit budgétaire devrait passer à 5 % du PIB en 2020 contre une prévision tendancielle de 3 % du PIB.

Le commerce extérieur du Burkina Faso présente un solde structurellement déficitaire. Selon la banque mondiale, entre 2014 et 2018 l'indice des termes de l'échange des marchandises nets du Burkina Faso est passé de 122,84 à 138,83 après une chute de 142,48 à 122,84 entre 2012 et 2014. La valeur de l'indice a baissé en 2018 par rapport à 2017 où elle était de 145,05.

### 8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

Les risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées sont liés essentiellement aux risques de grève dans la fonction publique, en particulier des travailleurs du ministère en charge de l'économie et des finances, et à la pandémie du COVID 19. Le front social, qui commençait à s'apaiser depuis le deuxième semestre de l'année 2019, s'est ravivé depuis le début le mois de février 2020 avec l'extension de l'impôt unique sur le traitement des salaires (IUTS) sur les primes et indemnités des fonctionnaires depuis janvier 2020. Les mouvements de grève que cela occasionne dans la fonction publique pourraient jouer négativement sur la mobilisation des recettes fiscales en 2020.

Le ralentissement de l'activité économique du fait du COVID-19 est aussi un facteur aggravant qui affectera la mobilisation des ressources fiscales. Au niveau des finances publiques, les recettes totales et dons

devraient se situer à 1917,8 milliards FCFA contre 2223,7 milliards de FCFA, soit un écart de 306,0 milliards de FCFA, dont 227,1 milliards de FCFA de recettes fiscales et 18,9 milliards de FCFA de recettes non fiscales. Le taux de pression fiscale ressortirait à 16,1% contre 18,1 % en prévision tendancielle.

Au regard des effets importants sur toutes les branches de l'économie, il est impérieux de définir des politiques économiques bien ciblées nécessaires pour soutenir l'offre de soins de santé, assurer la relance économique nationale et également, assurer une soutenabilité budgétaire. Ainsi en vue de limiter les effets néfastes économiques du COVID-19 sur les entreprises et les travailleurs, le gouvernement burkinabè a pris les mesures suivantes :

a. La remise automatique des pénalités et amendes exigibles au titre des mois d'avril, mai et juin 2020 ;

- b. La suspension des opérations de contrôle sur place jusqu'au 30 juin 2020, à l'exception des cas avérés de fraude ;
- c. L'exemption de la contribution des micro-entreprises du secteur informel au titre des mois d'avril, mai et juin 2020 ;
- d. L'exonération de la TVA sur la vente de produits utilisés dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (masques de protection, gels hydroalcooliques, gants, etc.) ;
- e. L'exonération des taxes et droits de douanes sur les produits pharmaceutiques, les consommables médicaux et équipements entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ;
- f. Le report de la date limite de paiement de la taxe sur les véhicules à moteur du 31 mars 2020 au 30 juin 2020 ;
- g. La délivrance des attestations de situation fiscale aux entreprises non en règle de leurs obligations fiscales jusqu'au 30 juin 2020 ;
- h. La suspension de la Taxe patronale d'apprentissage (TPA) sur les salaires des mois d'avril à juin 2020 au profit des entreprises du secteur du transport des personnes et de l'hôtellerie ;
- i. La suspension des poursuites en matière de recouvrement des créances fiscales et de la perception du minimum forfaitaire pour les établissements relevant du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, d'avril à juin 2020 ;
- j. La réduction de 25% de la patente au profit des entreprises du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie et du tourisme. Les entreprises ayant déjà payé la patente pourront opter pour une compensation avec les autres impôts locaux ;
- k. L'application d'un taux réduit de TVA de 10% au secteur de l'hôtellerie et de la restauration ;
- l. La suppression des charges et taxes imposables à l'organisation des activités culturelles ;
- m. L'annulation des pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'État et de collectivités territoriales pendant la période de crise ;
- n. Les remises d'impôts directs dans le cadre d'un examen individualisé des demandes et ce, pour les cas extrêmes.

## 8.5 Risques sanitaires

Le Burkina Faso connaît régulièrement des flambées de méningite, qui sont toutefois en nette décroissance selon les statistiques, depuis l'introduction du Vaccin MenAfriVac en 2010. Au cours de l'année 2019, des cas de méningite dus au méningocoque C ont été notifiés dans deux districts sanitaires du pays. Dans ce contexte et dans le but de faire face à une éventuelle épidémie de méningite, le Ministère de la santé a élaboré un plan de préparation et de riposte d'un coût global de 5.150.926 de dollars US, avec la contribution technique et financière de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette contribution se définit en termes d'ap-

visionnement en kits de prélèvement, de réactifs et de consommables de laboratoire, d'appuis techniques à l'investigation des flambées épidémiques et au suivi des tendances.

Comme le reste du monde, le Burkina Faso est frappé par la pandémie du COVID-19 depuis mars 2020. Malgré la modestie de son système de santé, le pays tente de contenir la propagation du virus à travers un plan de riposte évalué à 394,05 milliards de FCFA. A la date du 12 juin 2020, le Burkina Faso enregistrait 892 cas de COVID-19, dont 790 guéris et 53 décès.

## 8.6 Risques environnementaux

Le Burkina Faso connaît ces dernières décennies un développement progressif du secteur minier. Ce secteur est caractérisé par la coexistence de l'exploitation industrielle et de l'exploitation artisanale ou orpaillage. Le mercure et le cyanure sont utilisés dans le traitement des minerais, contribuant ainsi à

polluer les ressources en eau dans les régions du pays où l'activité est pratiquée. Par ailleurs, le Burkina Faso étant un pays sahélien, il est soumis à une forte variabilité de la pluviométrie annuelle avec un risque de sécheresse élevé d'une année à une autre.

## 9.1 Description générale de la dette publique

### 9.1.1 Image globale

Au cours des cinq dernières années, l'encours de la dette publique a connu une hausse continue en passant de 2 188,51 milliards de FCFA à fin 2015 à 2 767,61 milliards de FCFA en 2017 pour atteindre 3 967,53 milliards de FCFA à la fin de l'année 2019, soit une progression moyenne annuelle de 16,1 %. En 2019, le portefeuille de la dette publique du Burkina Faso était composé de 55,2 % de dette extérieure

et 44,8 % de dette intérieure, soit respectivement 2 188,57 milliards de francs CFA et 1 778,96 milliards de FCFA. Il représentait environ 47,0 % du PIB en 2019 contre 35,5 % en 2015.

Pour 2020, la dette totale du Burkina Faso est estimée à 4 540,56 milliards de FCFA, soit 49,8% du PIB.

Tableau 31 : Vue globale de la dette publique du Burkina Faso

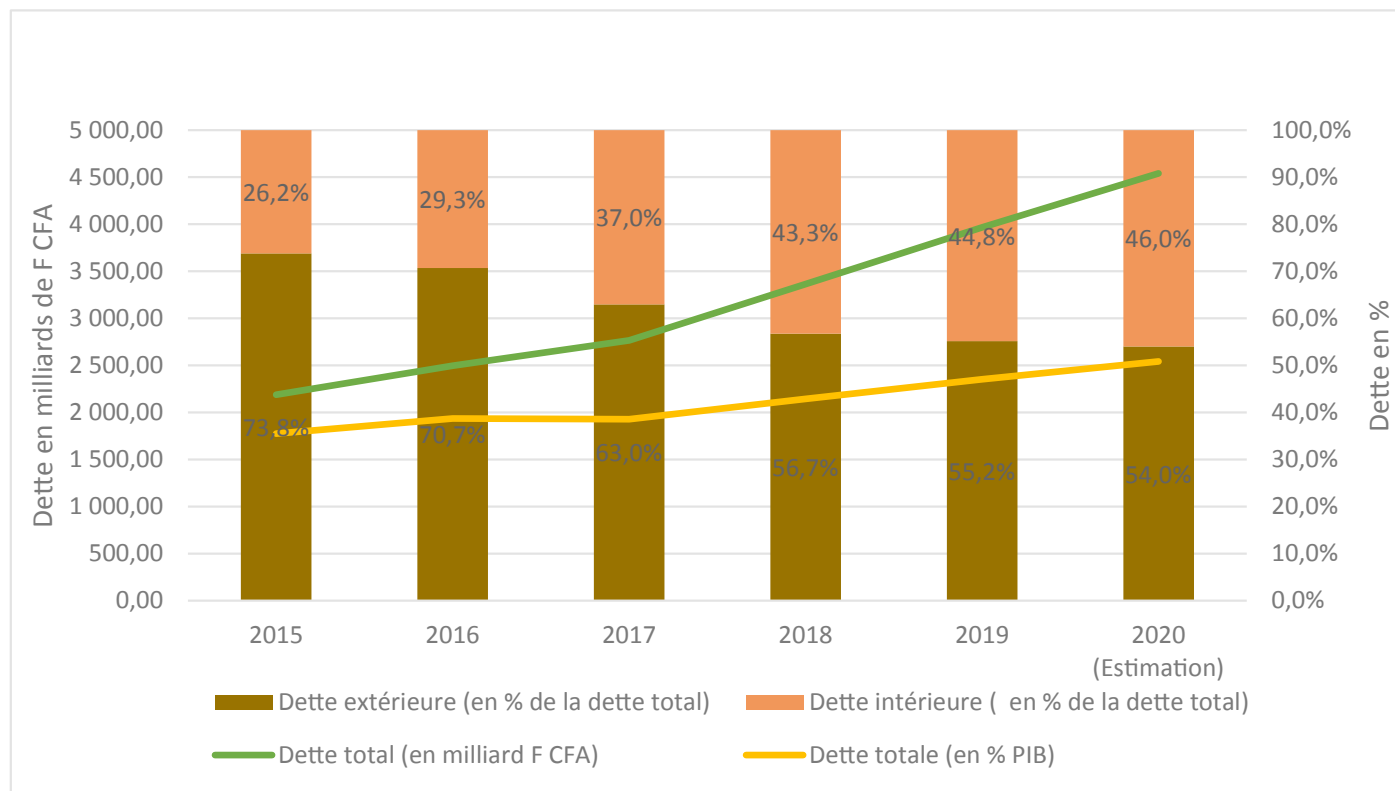
Burkina Faso	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimation)	2021 (proj)	2022 (proj)	2023 (proj)	2024 (proj)	2025 (proj)
Dette totale (en % PIB)	35,5	38,75%	38,55%	42,92%	47,05%	50,84%	50,70%	51,42%	51,38%	51,71%	51,73%
Dette total (en milliard F CFA)	2 188,51	2 497,04	2 767,19	3 365,95	3 967,53	4 540,53	4 876,09	5 342,0 <sup>3</sup>	5 781,94	6 290,84	6 806,72
Restant due											
Arriéré	0	0	0	0	0						
Dû	168,35	226,92	229,3	256,04	345,07	519,3					
Payé	168,35	226,92	229,3	256,04	345,07	519,3					
Dette extérieure (en % PIB)	26,21	27%	24%	24%	26%	27%	27%	26%	26%	25%	24%
Dette extérieure (en milliard F CFA)	1 615,05	1 766,06	1 742,99	1 909,56	2 188,57	2 451,82	2 570,68	2 750,89	2 913,32	3 054,33	3 209,52
Restant due											
Arriéré	0	0	0	0	0						
Dû	48,75	56,33	70,37	78,14	80,45	63,16					
Payé	48,75	56,33	70,37	78,14	80,45	63,16					
Dette intérieure (En % PIB)	9,31	11,3%	14,3%	18,6%	21,1%	23,4%	24,0%	24,9%	25,5%	26,6%	27,3%
Dette intérieure (en milliard FCFA)	573,46	730,97	1 024,20	1 456,39	1 778,96	2 088,71	2 305,41	2 591,14	2 868,62	3 236,51	3 597,20
Restant due											
Arriéré	0	0	0	0	0						
Dû	119,6	170,59	158,93	177,9	264,62	456,14					
Payé	119,6	170,59	158,93	177,9	264,62	456,14					
PIB nominal (milliard FCA)	6 162,49	6 444,23	7 177,42	7 842,83	8 433,41	8 930,85	9 618,40	10 388,30	11 254,03	12 166,35	13 157,31

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

Sur la période 2015-2020, la part de la dette extérieure dans la dette totale est en baisse tandis que celle de la dette intérieure est en progression continue.

En 2020, la dette extérieure représenterait 54,0 % contre 73,8 % en 2015. La dette intérieure, quant à elle, atteindrait 46,0 % en 2020 contre 26,2% en 2015.

**Figure 9. Evolution de la dette publique du Burkina Faso de 2015 à 2019**



Source : MINEFID, Direction de la dette publique

### 9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Au 31 mai 2020, le profil temporel de la dette à rembourser au FMI montre qu'environ 54,4 % de la dette totale du Burkina Faso sont des dettes de long terme (supérieur à 5 ans). Les dettes de moyen terme représentent 41,9 % de la dette totale et les dettes de court terme représentent 3,7%.

**Tableau 32 : Profil temporel de la dette à rembourser au FMI au 31 mai 2020**

Exprimé en %	Montant total dû
Court terme (< 1 an)	3,7%
Moyen terme (1 à 5 ans)	41,9%
Long terme (> 5 ans)	54,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : FMI

### 9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le service de la dette publique est passé de 168,35 milliards de francs CFA en 2015 à 519,30 milliards de francs CFA en 2020, soit un accroissement de 208,5%. Le service de la dette en 2020 se composerait de 456,14 milliards de francs CFA de la dette intérieure (84,3%) et de 81,66 milliards de francs CFA de la dette extérieure (15,7%). Le montant annuel de la dette

intérieure et extérieure à rembourser a plus que triplé entre 2015 et 2020.

Par ailleurs, la faible évolution du service de la dette extérieure s'expliquerait par les mesures annoncées par le FMI (annulation du service) et les pays participant à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 dans le cadre de la riposte aux effets de la pandémie de la COVID-19 pour la période de mai à décembre 2020.

Tableau 33 : Evolution du service de la dette de 2015 à 2020 au Burkina Faso

En milliards F CFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	48,75	56,33	70,37	78,14	80,45	81,66
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	119,6	170,59	158,93	177,9	264,62	437,64
Total	168,35	226,92	229,3	256,04	345,07	519,30

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

## 9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

Pour la réalisation de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et de l'Analyse de viabilité de la dette (AVD) le critère de distinction entre dette extérieure et intérieure retenu est celui de la monnaie et non celui de la résidence généralement utilisé pour les publications statistiques de la Direction de la Dette Publique.

### 9.2.1 Description de la stratégie

Depuis 2014, le Burkina Faso a opté pour une stratégie pluriannuelle, dite stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). La première SDMT formelle a été mise en œuvre sur la période 2014-2016. L'actuelle SDMT couvre la période 2021-2023. Les principaux axes de la stratégie sont les suivants :

- Maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en euros seront privilégiés au regard de leur faible coût et du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;
- recourir à un emprunt de ressources extérieures non concessionnelles libellées en euro en conformité avec le programme économique et financier du FMI.

Cette option se justifie par la nécessité de procéder à un reprofilage de la dette intérieure dans le sens d'améliorer la maturité moyenne du portefeuille de la dette ;

- Ralentir le recours du pays au marché financier régional et les volumes émis sur ce marché avec des maturités plus longues.

En conclusion, le Burkina Faso poursuivra sa politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser la qualité de sa signature auprès des investisseurs.

### 9.2.2 Viabilité de la dette

L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) présente l'évolution des indicateurs d'endettement du Burkina Faso projetée sur les vingt (20) prochaines années afin d'analyser la vulnérabilité du pays aux chocs

exogènes et économiques. Elle évalue les risques de surendettement extérieur et global en fonction des seuils définis par les Institutions de Bretton Woods. La dernière AVD a été réalisée par la cellule technique du Comité National de la Dette Publique (CNDP) à l'aide du nouveau Cadre de Viabilité de la Dette pour les pays à faible revenu (CVD-PFR) développé par les services du FMI et de la Banque Mondiale (BM). Les indicateurs d'endettement projetés intègrent les financements prévus par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT-2021-2023) et sont basés sur le cadrage macroéconomique réalisé par la cellule.

Le cadrage macroéconomique utilisé pour l'AVD couvre la période 2021-2041. Son élaboration intervient dans un contexte marqué par la pandémie de la COVID-19 et les mesures de mitigation prises pour limiter sa propagation et ses effets socio-économiques. La politique économique en vigueur est marquée par la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA ainsi que par l'achèvement du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 et du

programme Facilité élargie de crédits (FEC) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2018-2020.

Le dynamisme du secteur minier devrait contribuer à maintenir la dette sur une trajectoire durable. En effet, les ratios de la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure rapportée au PIB et aux exportations ainsi que les indicateurs du service de la dette extérieure devraient rester inférieurs à leurs seuils de référence pendant toute la période de projection (2021-2041) (Tableau 34).

Pour évaluer la soutenabilité de la dette d'un pays, on compare l'évolution des indicateurs d'endettement aux seuils indicatifs sur une période de 10 ans suivant le nouveau modèle. Ainsi, concernant la dette publique, dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB, estimé à 42,5 % en 2020, est en dessous de son point de référence et le resterait sur la toute la période de projection (2021-2031). Toutefois, ce ratio afficherait une progression sur la période de projection pour s'établir à 64,42% en 2041.

**Tableau 34 : Cadres de viabilité de la dette**

Libellé	Seuil	2020	2021	2022	2023	2024	2030	2041
<b>Cadre de viabilité de la dette publique</b>								
VA de la dette du secteur public (en % du PIB)	<=55	42,50	41,24	42,15	42,39	43,38	51,08	64,42
<b>Cadre de viabilité de la dette extérieure</b>								
VA de la dette extérieure en % du PIB	<=40	16,29	17,76	17,65	17,32	16,99	16,69	12,98
VA de la dette extérieur en % des exportations	<=180	67,51	73,66	74,17	76,29	76,00	82,63	66,94
Ratio service de la dette/ exportation (en %)	<=15	2,87	4,21	4,21	4,23	4,46	5,32	5,04
Ratio service de la dette/ recette (en %)	<=18	3,80	5,28	5,12	4,85	5,09	5,20	4,30

Source : Cellule technique CNDP juillet 2020

Le nouveau CVD/PFR ne se réfère plus à l'analyse des ratios de la valeur actuelle (VA) de la dette rapportée aux recettes comme critère de soutenabilité de la dette publique. Dans le nouveau CVD, les seuils d'endettement sont déterminés sur la base de la capacité d'endettement d'un pays mesurée par l'Indice Composite (IC) qui comprend le CPIA (seul indicateur utilisé dans l'ancien cadre) en plus d'autres variables du cadre macroéconomique : la croissance du PIB réel du pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés, les réserves de change et la croissance mondiale.

Il convient de préciser que, pour les pays membres d'une union monétaire, il est généralement approprié de se référer à la couverture par les réserves de change à l'échelle de l'Union pour classer la capacité d'endettement d'un pays. Toutefois, lorsque des membres de l'Union ont perdu effectivement l'accès aux réserves de change mutualisées ou sont sur le point de le perdre pendant une période prolongée, cette

approche est susceptible de surestimer leurs réserves de change et donc leur capacité d'endettement. Il faut alors déterminer le classement au moyen du niveau des réserves imputées pour un pays membre individuel.

L'indice composite s'appuie sur dix années de données (cinq années de données historiques et cinq années de projections) pour lisser les cycles économiques et encourager des discussions de politique prospective. Le fait de combiner données historiques et projections permet au cadre de saisir les changements en cours pour la perspective des fondamentaux des pays et la classification des pays selon que leur performance soit faible, moyenne, élevée ou maintenue.

Les données sur le calcul de l'IC n'étant pas disponibles, l'option de maintenir le Burkina Faso dans la catégorie des pays à capacité d'endettement moyen a été retenue. De ce fait, les seuils ci-après d'endettements relatifs à cette catégorie lui seront applicables.

**Tableau 35 : Evaluation de l'Indice Composite (IC) du Burkina Faso**

Composantes	Coefficient (A)	Valeur moyen 10 ans (B)	Score de l'IC des composantes (A*B)=(C)	Contribution de la composante
Evaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN)	0,385	3,606	1,39	45%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	5,632	0,15	5%
Couverture des importations par les réserves de change (en %)	4,052	40,208	1,63	53%
Couverture des importations par les réserves de change ^2 (en %)	-3,990	16,167	-0,65	-21%
Transferts (en %)	2,022	2,099	0,04	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	3,579	0,48	16%
<b>Score de l'IC</b>			<b>3,05</b>	<b>100%</b>
<b>Classe de l'IC</b>			<b>Élevé</b>	

Source : CVD téléchargé en juillet 2020 sur le site du FMI

Le calcul de l'indice composite pour le Burkina Faso fait ressortir la note de 3,05 le classant dans la catégorie des pays à capacité d'endettement élevée. De ce fait, les seuils d'endettement indiqués dans le tableau ci-après devraient lui être applicables. Toutefois, compte tenu du fait que le score de l'IC se trouve à la

limite entre la capacité d'endettement élevée et celle modérée, l'option de maintenir le Burkina Faso dans la catégorie des pays à capacité d'endettement modéré a été retenue. Lorsque les indicateurs de l'endettement sont au-dessus de leurs seuils respectifs, le risque de surendettement est présent.

Tableau 36 : Seuils d'endettement

Seuils d'endettement ( Dette extérieure )	Faible	Moderé	Elevé
<b>Valeur actuelle (VA) de la dette en % de</b>			
Exportation	140	180	240
PIB	30	40	55
<b>Service de la dette en % de</b>			
Exportation	10	15	21
Recettes fiscales	14	18	23
<b>Indicateur de la dette publique totale</b>			
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	35	55	70

Source : FMI

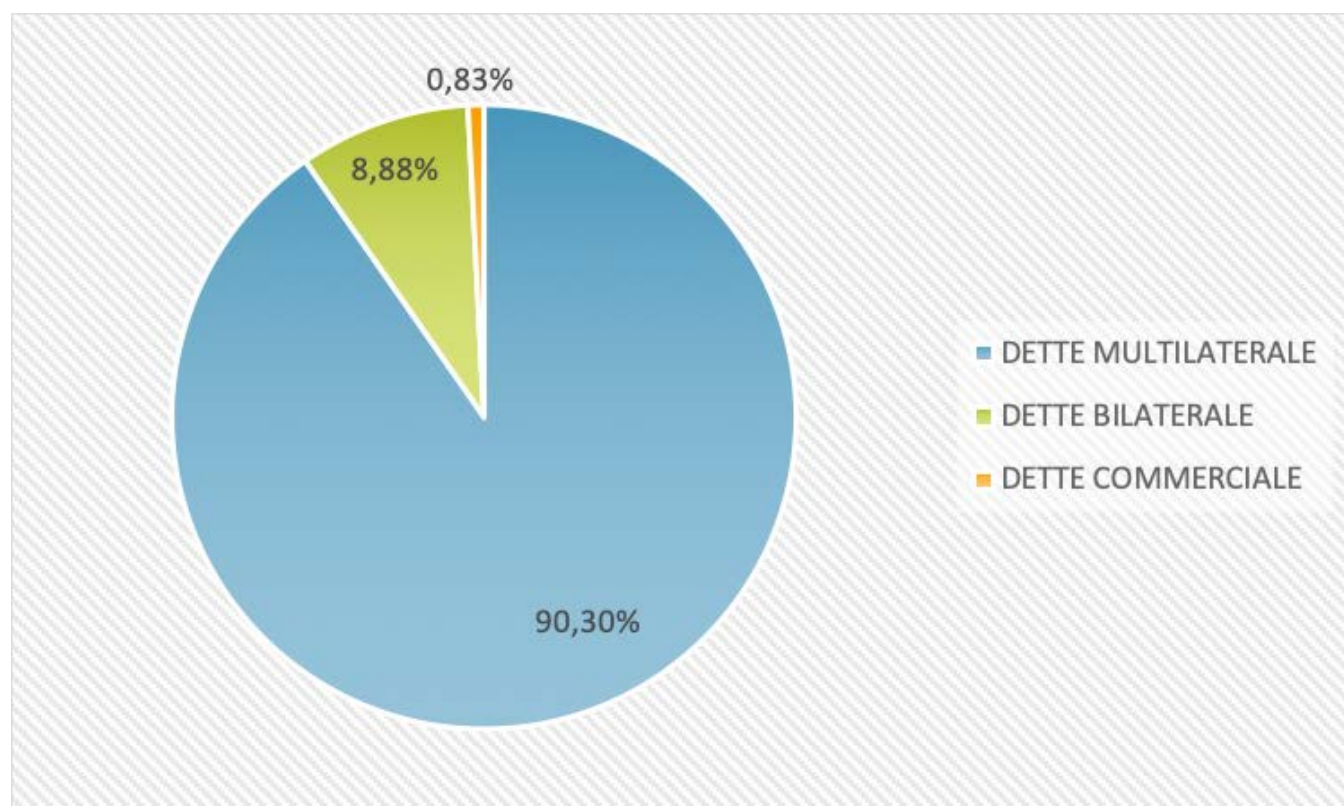
## 9.3 Dette extérieure

### 9.3.1 Les détenteurs

En 2020, le stock de la dette extérieure du Burkina Faso était estimé à 2 451,83 milliards F CFA. Le montant total de la dette détenue par les institutions multilatérales était de 2 213,92 milliards de F CFA, soit 90,30 % de la dette extérieure totale et le montant total détenu par les

institutions bilatérales était de 217,65 milliards F CFA, soit 8,88% (graphique 9.2). La dette commerciale ne représentant que 0,83% de la dette extérieure.

Figure 10 Distribution de la dette extérieure du Burkina Faso par détenteur en 2020



Source : MINEFID, Direction de la dette publique.



En ce qui concerne la répartition de la dette multilatérale, la Banque Mondiale, via l'Association pour le Développement International (IDA), arrive en tête avec environ 1082,52 milliards de FCFA en 2020, soit 44,15 % de la dette extérieure totale. Elle est suivie respectivement par : la Banque Africaine de Développement via le Fond Africain de Développement (FAD) qui détient environ 349,78 milliards de FCFA, soit 14,27 % ; le Fond Monétaire International (FMI) avec 216,19 milliards de FCFA, soit 8,82 % ; la Banque Islamique de Développement (BID) pour un encours de 208,25 milliards de FCFA, soit 8,49 % et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) avec 140,26 milliards de FCFA, soit 5,72%.

Le reste de la dette multilatérale est estimé à 216,95 milliards de FCFA, soit 8,85 % de la dette extérieure totale qui est détenue essentiellement par le Fond International de Développement Agricole (FIDA), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), la Banque Européenne d'investissement (BEI), le Fonds OPEP

pour le Développement International (OFID), le Fonds de la CEDEAO (FRDC) et le Fonds Nordique de Développement (FDN).

Au niveau des détenteurs de la dette bilatérale, la France via l'Agence Française de Développement (AFD) vient en première position avec 87,27 milliards de FCFA, soit 3,56 % de la dette extérieure totale du Burkina Faso. Le Koweït, via le Fond Koweïtien, occupe le deuxième rang avec 33,82 milliards de FCFA, soit 1,38% suivi de l'Arabie Saoudite à travers le Fonds Saoudien avec 26,98 milliards de FCFA, soit 1,108%.

Le reste de la dette bilatérale estimé à 69,58 milliards de FCFA, soit 2,84% de la dette extérieure totale, est détenue par la Taiwan, le Danemark, l'Inde, la Belgique, la Côte d'Ivoire, la Chine, la Lybie et les Emirats arabes Unis (Fond d'Abu Dhabi).

La dette commerciale qui est évaluée à 20,25 milliards de FCFA, soit 0,83%, provient de la Chine avec notamment la Banque of China.

**Tableau 37 : Répartition de la dette extérieure du Burkina en 2019**

Estimations	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	2 451,82	100,00	27,45
Dette commerciale	20,25	0,83	0,23
Bank of China	20,25	0,83	0,23
Bilatérale	217,65	8,87	2,44
Dont France (AFD)	87,27	3,56	0,98
FONDS KOWEITIEN	33,82	1,38	0,38
FONDS SAOUDIEN	26,98	1,10	0,30
... dont autres (Côte d'Ivoire, Chine, Lybie, Belgique, Fonds d'Abu Dhabi)	69,58	2,83	0,78
Multilatérale	2 213,92	90,30	24,79
Dont Banque mondiale – IDA	1 082,52	44,15	12,12
Dont FAD	349,78	14,27	3,92
Dont FMI	216,19	8,82	2,42
Dont BID	208,25	8,49	2,33
Dont BOAD	140,23	5,72	1,57
... dont autres (BADEA, FIDA, OFID, BEI, FRDC, NDF)	216,95	8,85	2,43

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

### 9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2019 était de 80,45 milliards de F CFA dont 58,95 milliards FCFA de capital remboursé et 21,51 milliards de F CFA d'intérêt. Le montant total du service de la dette extérieure payé pour le compte des institutions multilatérales en 2019 était de 59,58 milliards F CFA

dont 41,59 milliards de F CFA de capital remboursé et 17,99 milliards de F CFA d'intérêt. Pour le compte des institutions bilatérales, le montant total de la dette extérieure remboursé était de 20,87 milliards de F CFA, dont 17,36 milliards de F CFA de capital et 3,51 milliards de F CFA d'intérêt.

**Tableau 38 : Situation des paiements de la dette extérieure (décembre 2019 en milliards de FCFA)**

	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
<b>Restant dû au 31 décembre 2018</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Tirage nouveau</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Service dû</b>	<b>41,59</b>	<b>17,99</b>	<b>59,58</b>	<b>17,36</b>	<b>3,51</b>	<b>20,87</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58,95</b>	<b>21,50</b>	<b>80,45</b>
Total	41,59	17,99	59,58	17,36	3,51	20,87	0	0	0	58,95	21,50	80,45
A maturité 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Service payé</b>	<b>41,59</b>	<b>17,99</b>	<b>59,58</b>	<b>17,36</b>	<b>3,51</b>	<b>20,87</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58,95</b>	<b>21,50</b>	<b>80,45</b>
Total	41,59	17,99	59,58	17,36	3,51	20,87	0	0	0	58,95	21,50	80,45
A maturité 2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2017 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Service de la dette restructurée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Restant dû au 31 décembre 2019</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

### 9.3.3 Devises de la dette

A fin 2019, la distribution de la dette totale du Burkina Faso en FCFA, en fonction des devises dans lesquelles elle est émise se présente ainsi qu'il suit :

- 2 008,73 milliards de F CFA, soit 50,63% de l'encours total;
- 818,40 milliards de DTS, soit 20,63%.

Le DTS est un panier de devises rassemblant le Dollar des Etats-Unis, l'Euro, la Livre Sterling, le Yen japonais et le Yuan chinois (Renminbi) ;

- 751,79 milliards d'Euro, soit 18,95% ;
- 193,63 milliards de dollar US, soit 4,88% ;
- 105,37 milliards de IDI, soit 2,66% ;
- 89,61 milliards pour toutes les autres devises (KWD, GBP, UCC, SAR, EAD, CNY).

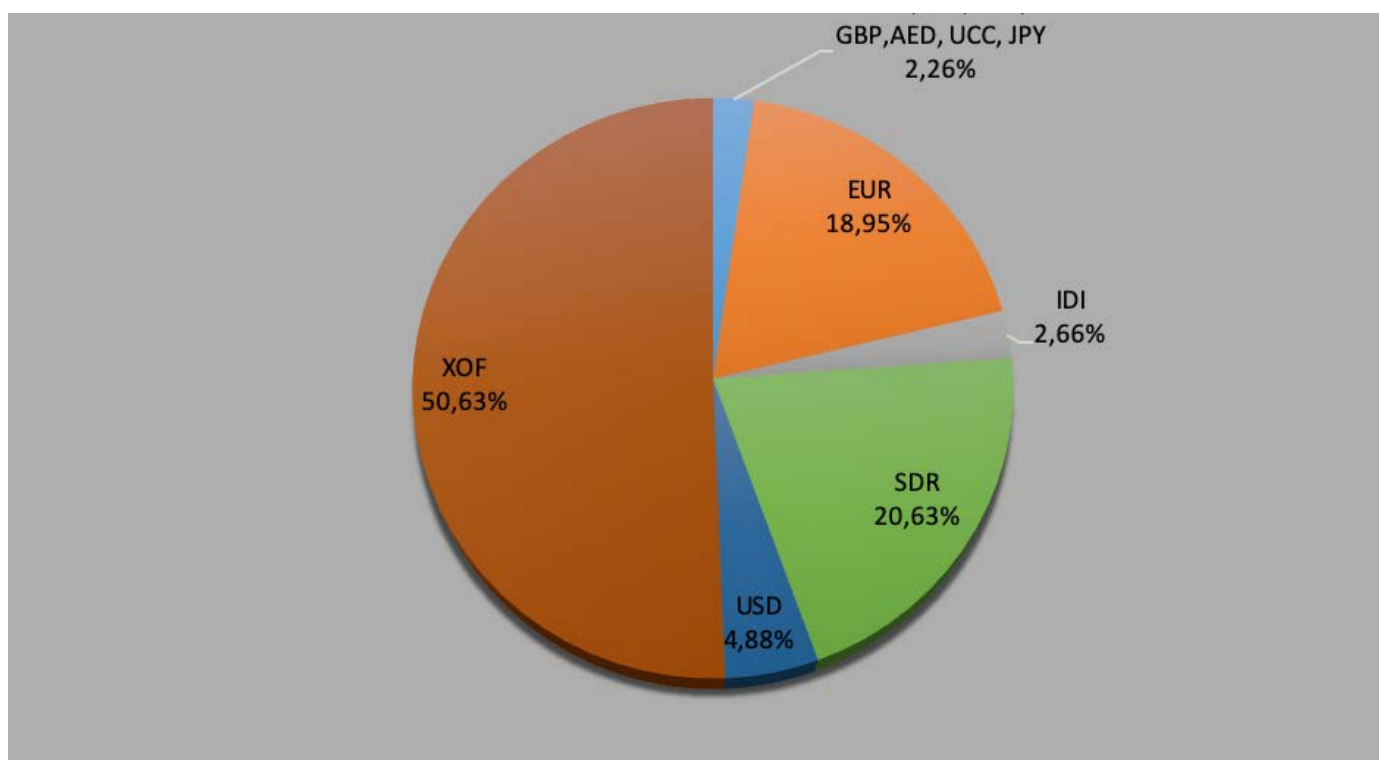
**Tableau 39 : Devises dans lesquelles est libellée la dette publique en 2019**

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise (en milliard)	Taux de change FCFA au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en millions EUR	Distribution de la dette selon les devises (en %)
<b>FCFA</b>	2 008 732 916,29	1,00	2 008,73	655,96	3 062,29	<b>50,63</b>
<b>DTS</b>	818 397 128,12	809,85	818,40	655,96	1 247,64	<b>20,63</b>
<b>EUR</b>	751 787 529,74	655,96	751,79	655,96	1 146,09	<b>18,95</b>
<b>USD</b>	193 627 112,02	584,27	193,63	655,96	295,18	<b>4,88</b>
<b>IDI</b>	105 375 455,84	809,85	105,38	655,96	160,64	<b>2,66</b>
<b>Autres (KWD, GBP, UCC, SAR, EAD, CNY)</b>	89 606 870,29	1 926,63	89,61	655,96	136,60	<b>2,26</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 967 527 012,30</b>	<b>4 787,56</b>	<b>3 967,53</b>	<b>3 935,74</b>	<b>6 048,46</b>	<b>100,00</b>

Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

Ainsi, le portefeuille de l'encours de la dette publique à fin 2019 est marqué par une proportion de devises flottantes de 30,42% contre 69,58% pour celle à taux fixes (Euro, F CFA).

**Figure 11. Répartition de la dette publique du Burkina Faso en devises au 31 décembre 2019**



source : MINEFID, Direction de la dette publique.

## 9.4 Dette intérieure

### 9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2019

Avec un montant de 1 778,96 milliards de francs CFA à fin 2019, l'encours de la dette intérieure a connu un accroissement de 22,15% comparativement à fin 2018 où il était de 1 456,39 milliards de francs CFA. Cette hausse est essentiellement expliquée par dix (10) émissions d'emprunts obligataires d'un montant global de 362,8 milliards de francs CFA (dont deux (02) par

syndication ayant permis de mobiliser 211,36 milliards de francs CFA) et quatorze (14) émissions de Bons du Trésor d'un montant cumulé de 327,52 milliards de francs CFA. Aussi, l'encours de ces titres publics s'élève à 1 505,29 milliards de francs CFA et représente 84,62% de la dette intérieure.

**Tableau 40 : Répartition de la dette intérieure du Burkina au 31 décembre 2019**

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2018
<b>Dette intérieure totale</b>	<b>1 778,96</b>	<b>100,00</b>	<b>19,92</b>
<b>Titre publics</b>	<b>1 505,29</b>	<b>84,62</b>	<b>16,85</b>
Bons du Trésor	244,43	13,74	2,74
OAT	1 260,87	70,88	14,12
Autres types	0,00	0,00	0,00
<b>Prêt bancaire</b>	<b>124,39</b>	<b>6,99</b>	<b>1,39</b>
BCEAO	0,59	0,03	0,01
Banque commerciale	123,80	6,96	1,39
<b>Autres</b>	<b>149,27</b>	<b>8,39</b>	<b>1,67</b>

Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

#### 9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure

Au cours des cinq (05) dernières années, l'encours de la dette intérieure du Burkina Faso est en progression continue passant de 573,11 milliards de francs CFA en 2015 à 1 024,20 milliards de francs CFA en 2017 pour s'établir à 1 778,96 milliards de francs CFA en 2019, soit une hausse moyenne annuelle de 33,00%.

L'évolution du stock de la dette intérieure ces dernières années, est imputable principalement aux émissions

de titres publics (bons et obligations) et à la prise en charge par l'Etat, de la dette ou du passif de certaines entreprises publiques ou privées (rachat de créance, moins-values de la SONABHY, etc.).

Pour 2020, le montant de l'encours de la dette intérieure est estimé à 2 088,71 milliards de FCFA.

**Figure 12. Evolution de la dette intérieure du Burkina Faso de 2015 à 2019 (milliards de FCFA)**



Source : MINEFID, direction de la dette publique

### 9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service total de la dette intérieure au 31 décembre 2019 était de 264,62 milliards de FCFA, dont 169,06 milliards de FCFA de principal remboursé et 95,56 milliards de FCFA d'intérêt. Le montant du service de la dette intérieure remboursé au secteur bancaire est estimé à 233,91 de milliards de FCFA, dont 147,75 milliards de FCFA de capital et 86,16 milliards d'intérêt.

Pour le secteur non bancaire, le montant du service de la dette remboursée était de 30,71 milliards de FCFA, dont 21,31 milliards de FCFA de principal et 9,40 milliards de FCFA d'intérêt.

**Tableau 41 : Situation des paiements de la dette intérieure du Burkina Faso en 2018**

	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
<b>(1) Service de la dette dû à fin décembre 2019</b>	147,75	86,16	233,91	21,31	9,40	30,71	169,06	95,56	264,62
Dont arrivant à maturité en 2019	147,75	86,16	233,91	21,31	9,40	30,71	169,06	95,56	264,62
Dont arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2019</b>	147,75	86,16	233,91	21,31	9,40	30,71	169,06	95,56	264,62
Au titre des maturités de 2019	147,75	86,16	233,91	21,31	9,40	30,71	169,06	95,56	264,62
Au titre des arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(3) Service de la dette restructurée</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des maturités de 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2019</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(1)-(2)-(3)</b>									
Dont arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont nouveaux arriérés de 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(5) Restant dû fin dec. 2019</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(6) Total de la dette due 31 déc. 2019</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>(4)+(5)</b>									

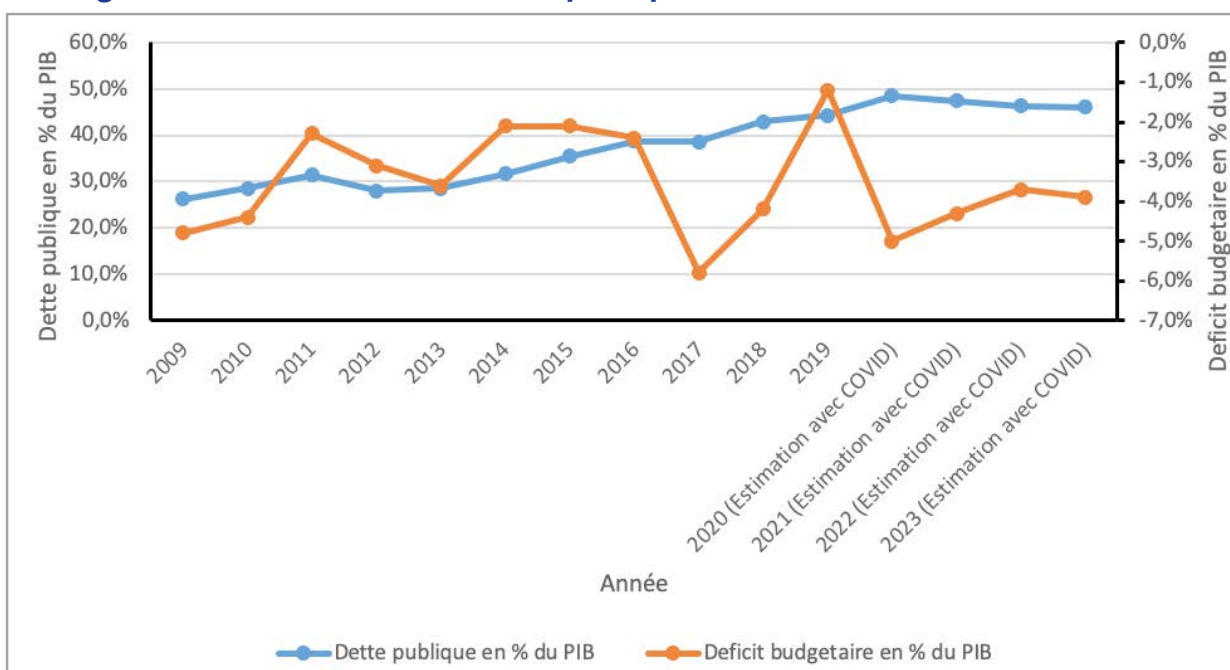
## 9.5 Viabilité et soutenabilité

Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2010. Il est passé de 29,8% à 47,0 % du PIB sur la période 2010 et 2019. Selon les projections issues de la dernière analyse de viabilité, réalisée courant juillet 2020, le niveau d'endettement devrait se situer autour 49,8 % en 2020. Bien que le taux d'endettement du pays soit en augmentation, il demeure en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB.

Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2010. Il est passé de 29,8% à 47,0 % du PIB sur la

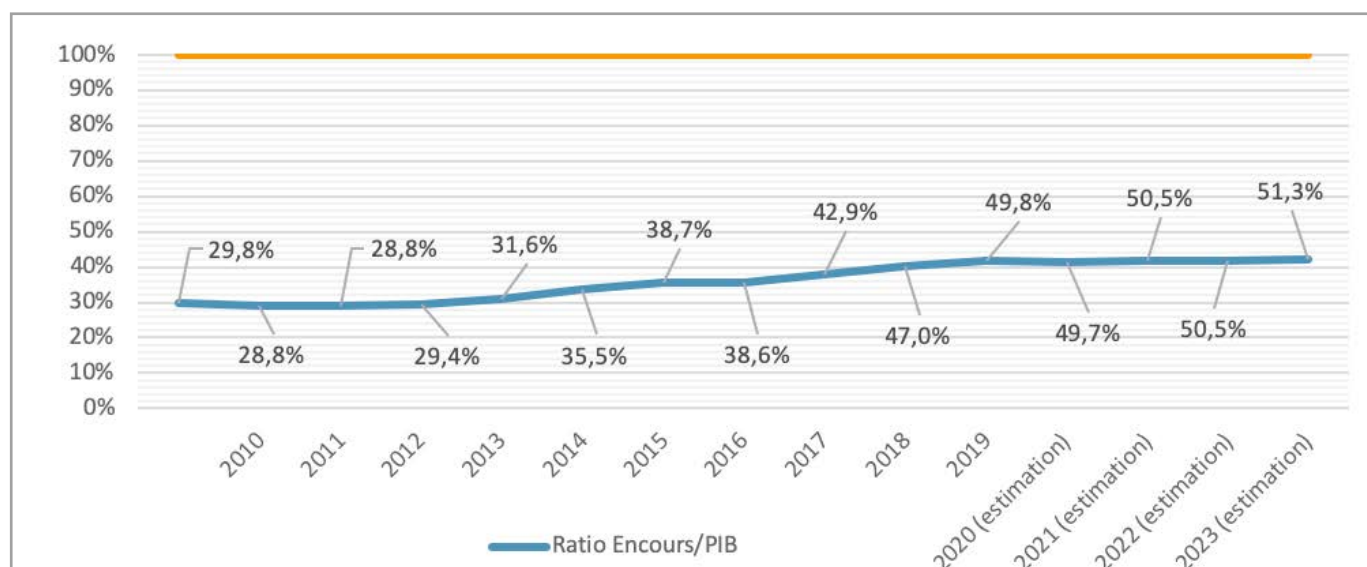
période 2010 et 2019. Selon les projections issues de la dernière analyse de viabilité, réalisée courant juillet 2020 et en prenant en compte l'impact de la COVID-19, ce ratio connaîtrait une légère hausse passant de 49,8% en fin 2020 à 50,9 % en 2024. Le déficit budgétaire s'est réduit à partir de 2019 en se situant autour de 3 % du PIB contre 7,8 % du PIB en 2017. Avec la COVID-19 ce ratio devrait augmenter pour atteindre -5% en 2020 avant de baisser à 3,9% en 2023. En somme, le niveau d'endettement du Burkina demeurerait en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB.

**Figure 13. Evolution de la dette publique et du déficit du Burkina Faso**



Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

**Figure 14. Evolution du ratio d'endettement**



Source : MINEFID, Direction de la dette publique.



Tableau 42 : Détail des titres en vie en fin 2019

Libellé	ISIN	Maturité (année)	Date d'émission	TMP	Coupon	Encours (millions de FCFA)
TPBF 6,5% 2013-2020 (7 ans)	BF0000000182	7	14/11/13	6,60	6,50%	24 320
BF - 6% - 5 ans - 20.mai.20	BF0000000448	5	19/05/15	5,96	6,00%	16 500
BF - 6% - 5 ans - 16.décembre.20	BF0000000489	5	15/12/15	6,05	6,00%	7 680
BF - 6% - 5 ans - 08.avril.21	BF0000000521	5	07/04/16	6,49	6,00%	75 000
BF - 6,5% - 7 ans - 02.septembre.23	BF0000000570	7	01/09/16	6,72	6,50%	50 000
BF - 6% - 3 ans - 13.avril.20	BF0000000679	3	12/04/17	6,96		63 689
TPBF 6,5% 2017-2027 (10 ans)	BF0000017EA01	10	07/07/17	6,60	6,50%	122 018
BF - 6% - 3 ans - 29.septembre.20	BF0000000752	3	28/09/17	6,86	6,00%	37 517
BF - 6,15% - 5 ans - 29.septembre.22	BF0000000760	5	28/09/17	6,84	6,15%	25 393
BF - 6% - 3 ans - 30.octobre.20	BF0000000786	3	29/10/17	6,92	6,00%	20 872
BF - 6% - 3 ans - 23.novembre.20	BF0000000810	3	22/11/17	7,11	6,00%	30 509
BF - 6,2% - 5 ans - 23.novembre.22	BF0000000828	5	22/11/17	6,91	6,20%	3 340
TPBF - 6,50% - 2017-2024 (7 ans)	BF0000017AE3	7	13/12/17	6,60	6,50%	61 947
BF - 6% - 3 ans - 25.janvier.21	BF0000000851	3	24/01/18	7,49	6,00%	20 013
BF - 6,5% - 7 ans - 05.juin.25	BF0000018AE1	7	31/05/18	6,60	6,50%	93 744
BF - 6,15% - 3 ans - 28.juin.21	BF0000000943	3	27/06/18	6,76	6,15%	21 389
BF - 6,15% - 3 ans - 12.juillet.21	BF0000000968	3	11/07/18	7,57	6,15%	23 270
BF - 6,15% - 3 ans - 09.août.21	BF0000000984	3	08/08/18	7,57	6,15%	20 271
BF - 6,25% - 5 ans - 09.août.23	BF0000000992	5	08/08/18	7,07	6,25%	4 827
BF - 6,15% - 3 ans - 06.septembre.21	BF0000001040	3	05/09/18	7,44	6,15%	20 590
BF - 6,15% - 3 ans - 18.octobre.21	BF0000001073	3	17/10/18	7,90	6,15%	20 000
TPBF 6,50% 2018 2025	TPBF 6,50% 2018 2025	7	18/10/18	6,61	6,50%	80 000
BF - 6,15% - 3 ans - 15.novembre.21	BF0000001099	3	14/11/18	7,50	6,15%	13 689
BF - 6,15% - 3 ans - 14.décembre.21	BF0000001115	3	13/12/18	6,81	6,15%	15 882
BF - BT - 12 mois - 07.janvier.20	BF0000001156	1	08/01/19	6,23		25 313
BF - BT - 12 mois - 22.janvier.20	BF0000001164	1	23/01/19	6,40		16 322
BF - 6,15% - 3 ans - 24.janvier.22	BF0000001172	3	23/01/19	7,57	6,15%	13 229
BF - BT - 12 mois - 19.février.20	BF0000001198	1	20/02/19	6,23		15 791
BF - 6,15% - 3 ans - 21.février.22	BF0000001206	3	20/02/19	7,58	6,15%	17 208
BF - BT - 12 mois - 04.Mars.20	BF0000001214	1	06/03/19	6,25		33 000
BF - BT - 12 mois - 15.Avril.20	BF0000001230	1	17/04/19	5,80		27 500
TPBF 6,50% 2019 2027	TPBF 6,50% 2019 2027	8	30/04/19	6,60	6,50%	86 363
BF - 6,15% - 3 ans - 05.Mai.22	BF0000001248	3	08/05/19	6,07	6,15%	29 417

BF - 6,25% - 5ans - 09.Mai.24	BF0000001255	5	08/05/19	6,72	6,25%	20 083
BF -BT - 12 mois - 20.Mai.20	BF0000001263	1	22/05/19	5,12		22 000
BF - 6,15% - 3 ans - 11.Juillet.22	BF0000001297	3	10/07/19	6,37	6,15%	27 500
BF -BT - 12 mois - 22.Juillet.19	BF0000001305	1	24/07/19	5,15		22 000
BF - 6,15% - 3 ans - 07.Aout.22	BF0000001313	3	06/08/19	6,40	6,15%	22 000
BF -BT - 12 mois - 19.Aout.19	BF0000001321	1	21/08/19	5,16		22 000
BF - 6,25% - 5 ans - 05.Septembre.24	BF0000001339	5	04/09/19	6,41	6,25%	22 000
TPBF 6,50% 2019-2027	TPBF 6,50% 2019-2027	8	12/09/19	6,60	6,50%	125 000
BF -BT - 12 mois - 29.Septembre.20	BF0000001347	1	01/10/19	5,16		27 500
BF -BT - 12 mois - 04.Novembre.20	BF0000001354	1	06/11/19	5,03		11 000
BF -BT - 12 mois - 03.Décembre.20	BF0000001370	1	04/12/19	4,95		22 000
Total						1 479 687,23

Source : Agence UMOA-Titres

**Adjudication (pour les titres publics) :** vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

**Amortissement ou échéance :** période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

**Appel public à l'épargne :** appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

**Avoirs extérieurs nets (AEN) :** créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

**Besoin de financement de l'Etat :** montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

**Bons du Trésor :** titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

**Club de Paris :** groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

**Créanciers bilatéraux :** gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement

débiteur sur une base intergouvernementale.

**Créanciers multilatéraux :** institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

**Crédits à l'économie (CE) :** ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

**Crédit intérieur =** Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

**Décaissement :** versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

**Déficit budgétaire :** différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

**Déficit du compte courant :** solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

**Déficit primaire :** différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

**Dette publique extérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

**Dette publique intérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

**Dette non-concessionnelle :** dette contractée aux conditions du marché.

**Dette publique :** somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

**Élément don :** différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/VN)$ .

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

**Euro-bond (ou Euro-obligation)** : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

**Inflation** : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Initiative PPTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

**Masse monétaire (MO)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

**Obligations du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

**Position Nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change.

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

**Solde primaire** : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

**Taux brut de scolarisation** : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

**Taux net de scolarisation** : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés).



Marché des Titres Publics

Annexé à l'Agence UMOA-Titres

9 8 7 2 4 5 6 4 8  
3 6 9 6 9 5 6 0 2  
3 5 7 9 7 7 2 9 7

# BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



## Retrouvez chaque trimestre les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur  
[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Suivez nous sur



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ REGIONAL DES TITRES PUBLICS DE REFERENCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA

9 0 7 2 4 5 6 4 8  
3 6 9 6 9 5 6 0 2  
3 5 7 9 9 7 2 9 9

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



**Ensemble,  
construisons l'UMOA de demain.**



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle  
BP 4709 Dakar - Sénégal / Tél : (+221) 33 849 28 28

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

